

SIGLES

DNPE:	Direction Nationale du Plan et de l'Economie.
DNSI:	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.
EIBC:	Enquête Intégrale avec module Budget et Consommation.
ENA:	Entreprises Non Agricole.
ENCOMEC:	Enquête sur la Consommation des Ménages de Conakry.
ESIP:	Enquête sur les Informations Prioritaires.
FAO:	Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FG:	Franc Guinéen (1 USD = 999,6835 FG au 23/04/96)
FMI:	Fond Monétaire International.
GSE:	Groupe Socio-Economique du chef de ménage.
	GSE 1: Ménages dont le chef est indépendant agriculteur producteur de cultures de rentes
	GSE 2/3: Ménages dont le chef est indépendant agriculteur de cultures de subsistance ou éleveur.
	GSE 2/3: Ménages dont le chef est indépendant agriculteur de cultures de subsistance ou éleveur.
	GSE 4: Ménages dont le chef est salarié du secteur public.
	GSE 5: Ménages dont le chef est salarié du secteur Privé.
	GSE 6: Ménages dont le chef est indépendant vendeur de produits alimentaires.
	GSE 7: Ménages dont le chef est indépendant vendeur de produits non alimentaires.
	GSE 8/9: Ménages dirigés par un chef indépendants du secteur informel autres que commerçants ou par indépendant du secteur formel.
	GSE 10: Ménages dont le chef est inactif ou chômeur ou apprenti.
IDA:	International Development Agency (Agence pour le Développement International).
IDH:	Initiative de Développement Humain.
LSMS:	Living Standard Measurements Surveys (Enquêtes sur le Niveau de Vie).
MEFPF:	Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de la Formation Professionnelle.
MPC:	Ministère du Plan et de Coopération.
NCHHS/CDC:	National Center of Health Statistics/ Center of Diseases of Colombia (Centre National de Statistiques Sanitaires/ Centre de Maladies)
OMS:	Organisation Mondiale de la Santé.
PADSE:	Projet d'Appui au Développement Socio-Economique.
PNUD:	Programme des Nations Unis pour le Développement.
PREF:	Programme de Réformes Economique et Financier.
SNAPE:	Service National d'Aménagement des Points d'Eau.
TBS:	Taux Brut de Scolarisation.
TNS:	Taux Net de Scolarisation.

Table des matières

AVANT- PROPOS	3
Sommaire	4
Contexte Socio-Economique	7
Introduction.....	9
Chapitre 1: Cadre conceptuel de mesure de la pauvreté	11
1.1 Choix d'un indicateur de niveau de vie	11
1.2 Détermination du seuil de pauvreté.....	11
1.3 Choix d'un indice de pauvreté	13
Chapitre 2: Localisation et identification de la pauvreté.....	16
2.1 Pauvreté selon la région naturelle.....	16
2.2 Pauvreté selon le milieu de résidence.....	19
2.3 Pauvreté selon le groupe socio-économique du chef de ménage.....	20
2.4 Pauvreté selon le sexe du chef de ménage	23
2.5 Pauvreté selon la typologie du ménage	24
2.6 Pauvreté et composition du ménage	26
Chapitre 3: Structures des dépenses et sources de revenu par groupes de pauvreté	28
3.1 Structures des dépenses par groupes de pauvreté.....	28
3.2 Sources de revenus par groupes de pauvreté	34
Chapitre 4: Accès aux services de base et pauvreté.....	38
4.1 Education.....	38
4.1.1 Education primaire.....	38
4.1.1.1 Fréquentation scolaire	38
4.1.1.2 Type d'établissement fréquenté.....	41
4.1.1.3 Adéquation classe - âge.....	42
4.1.1.4 Déperdition scolaire.....	43
4.1.2 Education Secondaire	45
4.1.2.1 Fréquentation scolaire.....	45
4.1.2.2 Type d'établissement fréquenté.....	46
4.1.3 Alphabétisation.....	47
4.2 <u>Santé</u>	50
4.2.1 Incidence de la maladie ou de la blessure au cours des quatre dernières semaines	50
4.2.1.1 Durée moyenne de la maladie ou de la blessure	51
4.2.1.2 Nombre moyen de jours d'inactivité dû à la maladie.....	52
4.2.2 Consultation au cours des quatre dernières semaines	53
4.2.2.1 Taux de consultation	53
4.2.2.2 Distribution des consultations selon le motif.....	54
4.2.2.3 Distribution des consultations selon le type de personnel consulté	55
4.2.2.4 Distribution des consultations selon le lieu de la consultation.....	57
4.2.2.5 Distribution des consultations selon le secteur d'activité.....	58
4.2.3 Situation nutritionnelle et pauvreté.....	59
4.3 Logement.....	60
4.3.1 Accès à la propriété	61
4.3.2 Nombre de personnes par pièces	62
4.4 Accès à l'eau potable	63
Chapitre 5 : Conclusion	67
Bibliographie.....	68
ANNEXE 1: Méthodologie de l'Enquête Intégrale avec module "Budget et Consommation" -EIBC.....	69
ANNEXE 2: Indice du coût de la vie	74

AVANT- PROPOS

Ce volume sur le "Profil de la Pauvreté en Guinée" constitue une des séries de publications portant sur l'exploitation des données de l'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages avec Module Budget et Consommation (EIBC).

Ce document a été rédigé par une équipe de cadres guinéens constituée de:

- Monsieur **Oumar Diallo** - Ingénieur Statisticien Economiste - Directeur de la Division Enquêtes et Prix et Directeur Technique de l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM).;

- Madame **Sidibé Marlyatou Diallo** - Economiste - Directrice de la Division Population et Ressources Humaines;

L'équipe a bénéficié de l'appui de Monsieur **Ahmed Tidiane Diallo**, Ingénieur Statisticien Economiste en qualité de consultant.

L'exploitation informatique a été assurée par Monsieur **Mamadou Louda Bah**, Ingénieur Informaticien - Responsable de la Cellule Informatique de l'EPM.

L'équipe Guinéenne remercie Messieurs: Robert Ngong, Mark Woodward, John Ngwafon et Boniface Essama Nssah de la Banque Mondiale pour leurs précieux conseils.

Sommaire

L'étude sur le profil de pauvreté en Guinée réalisée dans le cadre de l'analyse des données de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de vie des ménages constitue la première approche à l'échelle nationale en vue de l'évaluation globale de la pauvreté dans notre pays. Toutes les études antérieures se sont heurtées soit aux manques de données, soit à leur restriction à une région donnée, plus particulièrement à la capitale.

L'élaboration d'un profil de pauvreté suppose l'existence d'une base de données fiables sur tous les aspects du niveau de vie des ménages (éducation, santé, emplois formel et informel, logement, dépenses et revenus). En 1994-1995, le Ministère du Plan et de la Coopération à travers le Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PADSE) a réalisé l'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages en Guinée avec volet Budget et Consommation (EIBC). Cette enquête a permis de disposer de toutes les informations indispensables à la réalisation d'un profil de pauvreté: données sur les dépenses, les revenus, la satisfaction des besoins de base etc....

Le profil de pauvreté dont il est question est un outil précieux et indispensable pour identifier et localiser les pauvres en Guinée et pour comprendre comment les pauvres ont accès aux services de base et enfin comment ils gagnent et dépensent leurs revenus. C'est une étape incontournable au niveau de l'évaluation globale de la pauvreté en Guinée. C'est enfin un outil de première nécessité pour le suivi de l'impact des futurs programmes et interventions visant à réduire la pauvreté. Mieux, l'élaboration du profil de pauvreté permettra de comprendre davantage l'impact des programmes en cours ou à venir sur les conditions de vie des pauvres.

Le document est structuré en quatre chapitres:

- Le premier chapitre a trait au cadre conceptuel de mesure de la pauvreté. Ce paragraphe a examiné tous les problèmes théoriques liés au choix d'un indicateur de niveau de vie, d'une méthode de calcul du seuil de pauvreté et au choix d'un indice de pauvreté. L'étude a retenu que l'indicateur le plus approprié pour mesurer le niveau de vie est la dépense totale par tête corrigée par l'autoconsommation et les différences de prix entre la capitale et l'intérieur du pays. De même, l'étude recommande l'utilisation d'indices de pauvreté décomposables mis au point par Foster, Greer et Thorbecke. Le seuil de pauvreté élaboré repose sur la notion absolue de pauvreté. Le seuil absolu de pauvreté a été fixé à un niveau de dépense par tête estimé à 293.714 FG par an. Un second seuil dit d'extrême pauvreté a été fixé pour caractériser le "noyau dur" de pauvreté. Ce seuil correspond à la dépense annuelle par tête nécessaire pour couvrir les besoins nutritionnels (172.284 FG).

- Le second et le troisième chapitres tentent respectivement d'identifier les pauvres et d'examiner la structure de leurs dépenses et leurs sources de revenus. Ces deux chapitres cherchent donc à dresser un profil de la pauvreté en utilisant les indicateurs monétaires retenus au chapitre 1. Le profil des individus pauvres présente les caractéristiques suivantes:

- (i) Environ 40,3 % de la population se trouvent dans une situation de pauvreté absolue c'est-à-dire vivent avec un niveau de revenu en dessous du seuil de pauvreté de 293.714 FG par personne et par an. L'extrême pauvreté concerne près de 13 % de la population.

- (ii) La pauvreté est surtout un phénomène rural: 52,5 % de la population vivant dans ce milieu sont pauvres contre 6,7 % à Conakry et 24,3 % au niveau des autres centres urbains. La contribution du milieu rural à la

pauvreté nationale se chiffre à 87,5 %. L'extrême pauvreté concerne près de 18 % de la population rurale contre 0,3 % à Conakry et 5,6 % au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays.

(iii) La pauvreté affecte plus les individus vivant dans un ménage dirigé par un homme (le ratio de pauvreté est de 41,5 %) que les ménages dirigés par une femme (l'incidence de la pauvreté est de 29,7 %). La contribution des ménages dirigés par un homme à la pauvreté nationale s'élève à 92,4 %. Un examen beaucoup plus détaillé montre que les ménages polygames et de "facto féminin" sont les plus concernés par la pauvreté. La fréquence de la pauvreté au niveau de chacun de ces groupes est de 48 %.

(iv) La pauvreté est positivement corrélée avec la taille du ménage.

(v) La pauvreté est aussi liée à l'appartenance du chef de ménage à un groupe socio-économique donné. Les ménages dirigés par un indépendant agriculteur de subsistance ou un éleveur présentent un ratio de pauvreté très élevé (55,4 %) et contribuent pour 68,2 % à la pauvreté nationale. Le phénomène de pauvreté touche aussi les individus dont le chef de ménage se réclame indépendant agriculteur producteur de cultures de rentes: l'incidence de la pauvreté est de 46,6 %.

(vi) Sur le plan régional, les régions les plus touchées par la pauvreté sont la Haute Guinée et la Moyenne Guinée (les ratios de pauvreté sont 62 % et 50,6 %, respectivement).

(vii) Les pauvres tirent la quasi-totalité de leurs revenus des activités agricoles (près de 67 % du revenu net total par tête). La seconde source de revenu repose sur les emplois indépendants non agricoles du secteur informel (près de 17 % du revenu net total par tête). Les ressources en provenance de l'agriculture sont axées sur la vente de produits agricoles notamment des légumes (près de 34 % du total des ventes de produits agricoles), des tubercules et racines (29 %) et des fruits (26,2 %).

(viii) Les pauvres consacrent l'essentiel de leurs dépenses à l'alimentation (61,4 % de la dépense totale par tête dont 32,7 % imputables à l'autoconsommation). Par contre la part de consommation des pauvres dans la consommation totale est insignifiante et ne représente que 17 %. Cette part devient encore négligeable au niveau de la consommation alimentaire (14,8 %).

- Le quatrième chapitre essaie de dresser un profil de pauvreté axé sur la satisfaction des besoins de base: éducation, santé, logement et accès à l'eau potable. Ce profil possède les caractéristiques suivantes:

(i) La fréquentation scolaire des individus pauvres au primaire et à l'enseignement secondaire général est relativement faible. Le taux brut de scolarisation (TBS) des individus pauvres au primaire est de 27,7 % alors que la moyenne nationale se chiffre à 47,5 %. Au niveau du secondaire, le TBS des individus pauvres ne représente que 6,3 % (la moyenne nationale est de 17,1 %). En considérant le taux net de scolarisation (TNS) comme indicateur de fréquentation scolaire, les résultats suivants sont enregistrés: 19,6 % des enfants âgés de 7 à 12 ans fréquentent le primaire et 4,8 % des individus âgés de 13 à 19 ans fréquentent le secondaire. La totalité des individus inscrits au primaire ou secondaire fréquentent un établissement public. De fortes inégalités entre pauvres et non pauvres du point de vue accès à l'éducation de base sont enregistrées. Sur l'ensemble des enfants du primaire qui fréquentent un établissement public seulement 28,5 % appartiennent au groupe des individus pauvres. Au secondaire, ce pourcentage est encore plus faible: 14 %.

(ii) L'analphabétisme est aussi une des caractéristique de la population en général et des pauvres en particulier. Le taux d'analphabétisme des pauvres est de 88,3 % (la moyenne nationale est de 77,5 %).

(iii) La caractéristique principale du point de vue accès aux services de santé est le faible taux d'utilisation de ces services par la population en général et les pauvres en particulier. Le taux de consultation des individus au niveau de l'ensemble n'est que de 14,2 %. Ce taux chute à 8,7 % pour les individus pauvres. Ces derniers utilisent prioritairement les consultations à domicile qui représentent 46,4 % du total de leurs consultations. Les consultations des pauvres au niveau d'un centre de santé ne représentent que 31,5 % du total des consultations qu'ils ont eu à effectuer au cours des quatre dernières semaines. Environ 10 % seulement de leurs consultations sont effectuées à l'hôpital. Les pauvres consultent prioritairement un infirmier (37,1 % des cas enregistrés). Les consultations auprès d'un guérisseur traditionnel représentent la seconde préférence (33,3 % du total de leurs consultations). Le médecin n'est consulté par les individus pauvres que dans 16 % des cas enregistrés.

(vi) Le problème d'accès à la propriété d'un logement ne se pose réellement qu'en milieu urbain. Sur l'ensemble des individus propriétaires de leurs logements à Conakry, environ 7 % seulement sont des pauvres. Ce pourcentage est de 18 % au niveau des autres centres urbains. C'est surtout au niveau des individus pauvres vivant dans un ménage dirigé par un salarié du secteur public ou privé que le problème d'accès à la propriété se pose réellement. La promiscuité est très élevée au niveau des individus pauvres: en moyenne près de 3 individus par pièce. Un peu plus d'un individu sur deux a accès à l'eau potable en Guinée. Ce taux chute à 46,2 % au niveau de la population pauvre. Le puits de forage constitue la source principale d'approvisionnement en eau potable des individus pauvres.

Contexte Socio-Economique

La Guinée est située en Afrique de l'Ouest et couvre une superficie de 245.857 km² avec une population estimée à 6.296.588 habitants en 1994⁽¹⁾. Le taux de croissance annuel de la population est de l'ordre de 2.8 %.

Après 26 années de gestion dirigiste de l'économie, la Guinée s'est engagée depuis 1986, dans un vaste programme de réformes économiques et financières (PREF) avec l'appui des bailleurs de fonds (IDA, et FMI) et de l'Assistance Bilatérale. Ce programme, à l'instar de la plupart des programmes d'ajustement structurel entrepris en Afrique au Sud du Sahara, comporte un volet de mesures de stabilisation (politique monétaire et budgétaire) et un programme d'interventions visant à relancer l'offre. La mise en oeuvre du PREF s'est déroulée en trois phases (1986-1988, 1989-1991 et 1992-1994).

De façon générale, la réaction de l'économie au PREF a été positive. De 1986 à 1994, le taux de croissance de l'économie a été en moyenne de 4 % par an et le revenu par tête s'est accru de 1.2 %⁽²⁾. Les secteurs qui ont le plus contribué à cette croissance sont les activités commerciales (notamment celles relevant du secteur informel) et le secteur agricole (le volume des exportations agricoles s'est accru de 9 % par an en moyenne). Cette croissance s'est accompagnée par une nette décélération de l'inflation qui est passée en moyenne annuelle de 72 % en 1986 à 7,1 % en 1993 puis à 4,1 % en 1994. Sur la base des informations disponibles à fin Octobre 1995, la croissance devrait s'établir aux alentours de 4,6 % pour l'année 1995. Cette croissance résulterait essentiellement d'une amélioration des activités du secteur minier (en particulier la mise en exploitation de la Société Minière de Dinguiraye).

Sur le plan social, l'héritage du passé conjugué aux effets de certaines mesures du PREF (dévaluation, libéralisation des prix, réforme administrative, etc...) ont engendré des coûts sociaux importants.

Le marché de l'emploi s'est fortement dégradé. Ainsi, de 90 300 agents en décembre 1985, les effectifs de la Fonction Publique ont été ramenés à environ 51 080 agents en 1995, soit une réduction de 43,4 %. Face à un secteur privé encore embryonnaire, le gel du recrutement au niveau de la Fonction Publique et la restructuration (voire privatisation) des entreprises publiques ont contribué à accroître les tensions sur le marché de l'emploi.

Au niveau de l'éducation, bien que des efforts importants aient été accomplis pendant la période d'ajustement pour accroître, qualifier et diversifier l'offre, le taux brut de scolarisation bien qu'en nette progression (47,5 % en 1995 contre 34,3 % en 1991)⁽³⁾ reste nettement en-deçà de la moyenne des pays africains (72 %). Ce taux cache de fortes disparités au niveau régional (110,7 % à Conakry et à l'extrême opposé 27,1 % en Moyenne Guinée) et selon le sexe (36,7 % pour les filles contre 57,1 % pour les garçons).

Des efforts appréciables ont été enregistrés au niveau du secteur de la santé. Les services curatifs et préventifs ont été rapprochés le plus près possible des populations. En effet, les soins de santé primaires sont développés dans 291 Sous-Préfectures sur les 340 existantes, soit une couverture administrative de

⁽¹⁾ Estimation de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des ménages avec volet "Budget et Consommation" -EIBC-(1994-1995).

⁽²⁾ Source: Direction Nationale du Plan et de l'Economie

⁽³⁾ EIBC 1994-1995 et Enquête sur les Informations Prioritaires (ESIP) -1991

85,6 % de la population du pays. Mais en réalité ces services ne sont accessibles qu'à 35,40 % de cette population à cause entre autres de l'éloignement des intéressés par rapport à des structures fixes⁽⁴⁾. Malgré les progrès enregistrés dans le domaine de la santé des efforts restent à faire. En effet, les taux de mortalité infantile et maternelle malgré un recul restent encore élevés (respectivement 136 pour 1.000 naissances vivantes et 660 pour 100.000 naissances vivantes)⁽⁵⁾. S'agissant de l'approvisionnement en eau potable, les sources disponibles indiquent que seulement 51,1 % des ménages ont accès à l'eau potable⁽⁶⁾. Cependant des efforts notables ont été accomplis pour améliorer l'accès à l'eau potable tant en zone urbaine que rurale. En effet, plus de 6.000 points d'eau ont été aménagés en zone rurale et des projets d'adduction d'eau des principaux centres urbains sont en cours de réalisation.

Cette brève analyse du contexte socio-économique de la Guinée, fait ressortir que si les indicateurs économiques sont en nette amélioration, la situation sociale demeure quant à elle préoccupante. Les rapports du PNUD de 1992 et 1993 sur le développement humain en font largement écho. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement a entrepris diverses initiatives afin de mieux prendre en compte les questions d'équité dans la formulation de ses programmes de réformes économiques et financières. Le Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PADSE) lancé depuis 1989 et l'Initiative de Développement Humain (IDH) mis en oeuvre à partir de 1993 constituent entre autres des réponses pour prendre en compte ces préoccupations. L'objectif assigné au PADSE a été le ciblage des couches vulnérables de la population afin de mettre sur pied des mesures compensatoires en faveur de ces groupes en vue d'atténuer les coûts transitoires engendrés par le PREF et leur permettre de participer à moyen et long terme à la croissance économique. La seconde démarche entreprise actuellement au niveau de l'IDH concerne la restructuration notamment des dépenses budgétaires en faveur des secteurs sociaux. L'hypothèse sous jacente étant une meilleure orientation des services sociaux de base peu coûteux vers les couches les plus pauvres de la population. L'objectif final de l'IDH est la formulation et la mise en oeuvre d'un programme national de développement humain durable. Pour que ces mesures soient efficaces, il est indispensable de procéder à une évaluation globale de la pauvreté en Guinée. L'élaboration d'un profil de la pauvreté constitue la première étape de ce processus.

⁽⁴⁾ Rapport Economique et Social 1992-1994 -DNPE-.

⁽⁵⁾ Enquête Démo-Sanitaire(EDS) de 1992 - Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI).

⁽⁶⁾ EIBC 1994-1995.

Introduction

Le problème de réduction de la pauvreté est devenu une des pièces maîtresses de la politique de coopération économique de la plupart des organismes d'aide au développement et des pays donateurs avec le Gouvernement Guinéen. Cette préoccupation repose sur la nécessité de réaliser une croissance qui soit équitable à long terme par l'application de politiques et programmes destinés à promouvoir la participation des pauvres à la croissance en favorisant leurs accès à l'emploi et à des actifs générateurs de revenus ainsi qu'à la productivité de leurs ressources matérielles et humaines. Par ailleurs, notre pays étant engagé dans un vaste programme de réformes économiques et financières (PREF) depuis 1986, une autre préoccupation s'ajoute à celle déjà énumérée, la réduction des coûts transitoires engendrés par le PREF au niveau des couches vulnérables de la population. Pour élucider le problème de la pauvreté, il est indispensable de dresser un profil de la pauvreté en Guinée afin de répondre aux questions suivantes:

- qui sont les pauvres?
- où sont-ils localisés?
- quelles sont leurs sources de revenus et la structure de leurs dépenses?
- qu'est ce qui les caractérise du point de vue accès aux services de base?

Les études sur le sujet sont peu nombreuses et la plupart étaient limitées à la capitale. Les tentatives de généralisation à l'ensemble du pays se sont heurtées au manque de données statistiques sur le sujet.

La première étude remonte en 1987 avec le calcul d'un seuil de pauvreté absolu sur la base des données de l'enquête légère sur la consommation des ménages de Conakry portant sur un échantillon de 300 ménages dont l'objectif principal était la réactualisation du système de pondération de l'indice de prix à la consommation de la capitale. Partant d'une norme OMS/FAO de 2.100 K-calories et 60 grammes de protéines par jour et par personne, l'étude cherchait à déterminer le budget type permettant à un ménage de satisfaire ses besoins minimaux. Le budget type auquel cette étude a abouti correspondait à une dépense mensuelle de 165.832 FG pour un ménage composé de 11 personnes dont 2 actifs. Ce qui a permis d'estimer de façon grossière le revenu minimum qui permet de couvrir les besoins essentiels de base à 82.916 FG par mois et par actif⁽⁷⁾.

La seconde concerne l'étude de la Banque Mondiale sur les "Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel", document réalisé en 1988 et qui a servi de document cadre pour la conception du Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PADSE) dont l'objectif principal était d'aider le Gouvernement à intégrer la dimension sociale dans les programmes de réformes économiques et financières (PREF);

La troisième tentative est relative aux récents travaux effectués par l'Université de Cornell (USA) en vue d'élaborer un profil de pauvreté à Conakry en utilisant les données définitives de l'enquête sur la consommation des ménages de Conakry (ENCOMEC) recueillies sur un échantillon de 1.725 ménages (premier passage: 1988-1989 et deuxième passage: 1991-1992). Ces travaux ont permis pour la première fois de calculer un seuil de pauvreté absolu en utilisant une méthodologie rigoureuse sur le plan scientifique mais trop académique. Choissant la norme de besoin calorique 2.000 K-calories et utilisant le modèle

⁽⁷⁾ Enquêtes légères sur la consommation des ménages de Conakry-DNSI-1886, 1988 et 1990.

AIDS (Almost Ideal Demand System) pour transformer les besoins caloriques en minimums requis de dépenses alimentaires et non alimentaires, l'étude a abouti à un seuil de pauvreté absolue de 249.600 FG par personne et par an en 1991 (soit 20.800 FG par personne et par mois), ce qui correspondait à une incidence de la pauvreté de 36,9 % de la population de la capitale; ratio de pauvreté très élevé au regard des autres capitales africaines (5,2 % à Abidjan en 1985 et 4 % à Accra en 1988).

Le PADSE a réalisé en 1992 l'étude "Macro-économie et Dimensions Sociales de l'Ajustement". Cette étude a été réalisée sur la base des données de l'ENCOMEC (sous échantillon de 200 ménages, finalement réduit à 50 après élimination des ménages singletons et ceux dont la taille est supérieur à 11 personnes). Reprenant les hypothèses d'un besoin de couverture énergétique de 2.016 K-calories et protéinique de 55 grammes par personne et par jour, les résultats de cette étude établissaient le seuil de pauvreté à Conakry en 1991 à 202.968 FG par tête et par an (soit 16.914 FG par tête et par mois). Cette étude souffre d'une légèreté sur le plan de la rigueur scientifique (échantillon de 50 ménages !).

La dernière étude sur l'évaluation de la dimension de la pauvreté a été réalisée par le projet "Initiative du Développement Humain" (IDH) en 1994. L'étude a cerné la dimension sociologique de la pauvreté en Guinée.

La réalisation de l'Enquête Intégrale avec volet "Budget et Consommation" (EIBC) vise à combler le manque d'informations pour l'évaluation de la pauvreté en Guinée dont la première étape concerne l'identification et la localisation des pauvres à travers l'élaboration d'un profil de la pauvreté. Le document qui fait l'objet de l'étude est subdivisé en quatre parties:

- la première partie est relative au cadre conceptuel de la pauvreté;
- la seconde partie concerne l'identification et la localisation de la pauvreté;
- la troisième partie traite des dépenses et sources de revenu des différents groupes de pauvreté et;
- la quatrième partie a trait à l'accès des groupes de pauvreté aux services de base.

Chapitre 1: Cadre conceptuel de mesure de la pauvreté

L'objectif de ce chapitre est de dresser le cadre conceptuel pour l'élaboration du profil de la pauvreté en Guinée: choix d'un indicateur de niveau de vie, méthodologie d'estimation d'un seuil de pauvreté et choix des indices de pauvreté.

1.1 *Choix d'un indicateur de niveau de vie*

La première démarche pour l'élaboration d'un profil de pauvreté est le choix d'un indicateur de niveau de vie. Cette notion doit reposer sur la notion de revenu permanent ou revenu actualisé durant le cycle de vie des individus. Au niveau de l'EIBC, deux types d'informations sont disponibles et fournissent une idée sur les avoirs monétaires des ménages. Il s'agit de la dépense totale et du revenu des ménages. L'EIBC fournit des informations très détaillées sur les deux sources (voir annexe 1). Comme dans la plupart des enquêtes de ce genre les informations sur les revenus étant difficiles à collecter (sous estimation volontaire), il a été retenu de choisir comme indicateur de classement des individus, la dépense totale des ménages ajustée par la taille. Ce qui ramène la dépense au niveau des individus.

Une autre façon de voir le problème consisterait à prendre en compte la composition du ménage (enfants et adultes) ou en d'autres termes la répartition de la consommation entre les membres du ménage en affectant à chaque membre du ménage un poids relatif à sa consommation avec comme référence la consommation des adultes du ménage (équivalents adultes). Ce qui nécessiterait l'utilisation des barèmes d'équivalents adultes propres à la Guinée. Ce travail à lui seul pourrait constituer un sujet d'étude (la répartition des besoins doit tenir aussi compte non seulement de l'âge mais aussi du sexe de l'individu). Compte tenu de ces arguments, le choix de l'indicateur de niveau de vie milite en faveur de la dépense par individu.

L'EIBC appréhende de façon détaillée, l'essentiel des dépenses courantes monétaire (achats de biens et services en espèces) et non monétaire (autoconsommation, transferts en nature, valeur imputée des produits alimentaires et non alimentaires reçus sous forme de salaires, biens et services consommés par les ménages en provenance de leurs entreprises non agricoles). De même, la valeur imputée des services dérivés de la possession des biens de consommation durables (mobiliers et équipements électriques) et du logement (valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires) ont été pris en compte au niveau de l'estimation de la dépense totale. Dans le cas spécifique des biens durables, la valeur estimée de la dépréciation de ces biens a été considérée comme valeur de consommation au cours des 12 derniers mois. Des informations très détaillées sur l'agrégation des revenus sont fournies en annexe (voir annexe 1). Pour prendre en compte l'inflation durant la période de l'enquête (près de 5 %) et le différentiel d'inflation entre la capitale et les régions de l'intérieur du pays, les dépenses nominales des ménages vivant au niveau de ces régions ont été ajustées par un déflateur: indice régional du coût de la vie avec Conakry comme région de référence (voir annexe 2). C'est cette dépense réelle par habitant qui a été utilisée comme indicateur de niveau de vie ou indicateur de classement des individus.

1.2 *Détermination du seuil de pauvreté*

Le second problème à résoudre concerne la détermination d'un seuil de pauvreté, niveau en dessous duquel un individu est présumé être pauvre. Au niveau de la littérature sur le sujet, deux méthodes sont couramment utilisées et le choix de l'une ou l'autre est purement arbitraire.

La première consiste à fixer le seuil de façon relative. Ce seuil représente un certain pourcentage de la dépense moyenne par tête (généralement les 2/3 de la dépense moyenne par tête). Un second seuil dit

d'extrême pauvreté fixé au 1/3 de la dépense moyenne par tête permet de cerner le "noyau dur" de pauvreté.

La seconde approche repose sur la notion de seuil absolu. L'idée sous jacente est l'obtention d'une norme en deçà de laquelle les ressources (la dépense par tête est l'indicateur de revenu choisi) sont insuffisantes pour satisfaire les besoins essentiels des individus. Dans le domaine nutritionnel et alimentaire, de telles normes ont été estimées par la FAO et l'OMS et concernent divers nutriments (calories, protéines, calcium, fer et vitamines). En revanche, il n'existe pas de normes semblables pour les besoins non alimentaires (habillement, logement, santé etc...). En ce qui concerne les besoins nutritifs, ce sont évidemment les besoins en calories qui sont essentiels puisque leur non couverture se traduit non seulement par des carences mais aussi remet en question l'activité et donc la survie de l'individu. C'est par rapport à un besoin minimal de calories par personne et par jour que débute le calcul du seuil de pauvreté ⁽⁸⁾.

En Guinée, les études antérieures (la toute récente est l'étude de Cornell University sur les données de l'ENCOMEC) reposent sur la notion de pauvreté absolue. Pour des besoins de comparaison et de suivi, le profil de pauvreté faisant l'objet de cette présente étude sera basé sur la notion de pauvreté absolue.

La méthode de calcul utilisée pour calculer le seuil de pauvreté en Guinée repose sur l'estimation de la dépense totale par habitant et par an, nécessaire pour satisfaire le besoin énergétique minimum en partant de la structure des dépenses des ménages du 20 ème percentile (le 20 ème percentile correspond au niveau de dépense au-dessous duquel vivent les 20 % de la population les plus pauvres). Les résultats de l'EIBC permettent d'obtenir aisément le niveau et la structure des dépenses de consommation de la catégorie de ménages en question. On retiendra surtout les dépenses annuelles alimentaires et non alimentaires par tête ainsi que les coefficients budgétaires correspondants. Par ailleurs, les données sur le volet alimentaire de l'EIBC (dépenses en espèces, en nature et autoconsommation) permettent d'estimer l'apport calorique de la ration alimentaire des individus classés au niveau du 20 ème percentile. Connaissant la dépense alimentaire par personne et par an et disposant de la valeur calorique de la ration alimentaire, il est possible de calculer le coût unitaire de la K-calorie par personne et par jour. Ce ratio étant connu, on peut estimer la dépense alimentaire nécessaire pour satisfaire le besoin énergétique minimum. Ce besoin énergétique minimum correspond à l'apport énergétique (tel que suggéré par la FAO et l'OMS) qui assure la croissance chez les enfants et les besoins d'entretien chez les adultes tout en fournissant un léger surcroît d'énergie nécessaire au minimum d'activité indispensable à l'existence (2.000 K-calories par personne et par jour). On admet que si l'apport réel de la ration journalière est en dessous de ce besoin minimum, les individus qui composent le ménage ne pourraient guère s'adapter par un ralentissement volontaire de leur activité physique, d'où un risque nutritionnel, c'est-à-dire une forte probabilité d'être atteint de carence énergétique.

L'estimation de la dépense non alimentaire correspondante n'est pas aisée. Or l'évaluation de cette dépense est indispensable pour estimer la dépense totale par habitant et par an. La méthode utilisée repose sur l'utilisation du modèle de consommation de la population de départ c'est-à-dire celle du 20 ème percentile. Ce qui revient à estimer les dépenses non alimentaires à partir des dépenses alimentaires dans les mêmes proportions que celles des coefficients budgétaires des dépenses des individus du 20 ème percentile. L'encadré 1 fournit d'amples détails sur l'estimation de la dépense non alimentaire.

⁽⁸⁾ Les estimations faites à partir des données de l'EIBC qui n'est pas en soi une enquête nutritionnelle et des mesures anthropométriques des personnes adultes de la Côte d'Ivoire fournissent un besoin énergétique de 2.092 K-calories par individu et par jour (voir "Estimation des apports énergétiques et nutritionnel de la consommation alimentaire" PADSE-1996). L'ENCOMEC qui est une enquête nutritionnelle fournit un besoin de 2.000 K-calories par individu et par jour à Conakry. C'est ce dernier chiffre qui sera pris comme besoin minimum nutritionnel.

Encadré 1: estimation de la dépense non alimentaire

Soient:

- A la dépense alimentaire nécessaire pour couvrir le besoin énergétique minimum;
- B la dépense non alimentaire correspondante à estimer;
- a le coefficient budgétaire de la dépense alimentaire des individus du 20 ème percentile;
- b le coefficient budgétaire de la dépense non alimentaire des individus du 20 ème percentile

La dépense non alimentaire B sera estimée comme suit:

$$B = A * b/a$$

Et la dépense totale S par individu et par an correspondant au seuil de pauvreté sera estimée comme suit:

$$S = A + B$$

Les résultats correspondants à la méthode expliquée plus haut sont les suivants:

- dépense totale par an et par individu correspondant au 20 ème percentile: 179.101 FG;
- Coefficient budgétaire de l'alimentation des individus du 20 ème percentile: 58,7 %;
- dépense alimentaire par an et par individu (20 ème percentile): 105.163 FG;
- dépense non alimentaire par an et par individu (20 ème percentile): 73.938 FG;
- apport calorique par tête et par an: 445.596 calories;
- coût de 1 000 calories par tête et par jour: 236 FG;
- besoin minimum en K-calories par personne et par jour: 2.000 K-cal;
- dépense alimentaire nécessaire pour couvrir le besoin minimum énergétique: 172.284 FG;
- dépense non alimentaire correspondante: 121.430 FG;
- seuil de pauvreté absolue: 293.714 FG.

Un second seuil dit "d'extrême pauvreté" a été fixé et correspond à la dépense nécessaire pour couvrir les besoins nutritionnels: 172.284 FG. Tout individu en dessous de ce seuil présente une forte probabilité de risque nutritionnel. Ce second seuil permet de cerner le "noyau dur" de pauvreté.

1.3 Choix d'un indice de pauvreté

Le troisième problème concernant l'élaboration d'un profil de pauvreté, concerne le choix d'un indice de pauvreté; indice qui permettra de synthétiser l'information sur le niveau de vie des pauvres. L'indice de pauvreté choisi pour l'élaboration de ce profil de pauvreté est l'indice de Foster, Greer et Thorbecke -

FGT- (voir encadré 2). Trois indices sont couramment utilisés: P_0 , P_1 et P_2 . Il est indispensable pour une meilleure interprétation des tableaux qui suivent de fournir la signification de ces trois indices.

Interprétation des indices P_0 , P_1 et P_2

* L'indice P_0 représente le ratio de pauvreté par tête (Head Count Ratio) autrement dit la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté. A titre d'illustration, la valeur de $P_0=0,61775$ pour la Haute Guinée signifie que 61,8 % des individus de cette région disposent d'un revenu en dessous du seuil de pauvreté. L'indice P_0 est facile à interpréter et représente un bon indicateur pour montrer de façon globale les progrès enregistrés au niveau des politiques et programmes de réduction de la pauvreté. Cependant, l'exemple suivant montre les limites de cet indice: supposons qu'un individu devienne plus pauvre en perdant par exemple son emploi, l'indice P_0 demeurera inchangé. Il en découle que l'indice P_0 est totalement indifférent au degré de pauvreté des individus pauvres; peu importe l'écart du revenu d'un individu donné par rapport au seuil de pauvreté retenu. De ce fait, pour mesurer l'impact parmi les pauvres de quelques politiques ou programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, l'indice P_0 est inapproprié. L'indice qui prend en compte cette préoccupation est l'indice P_1 .

* L'indice P_1 prend en compte non seulement la fréquence de la pauvreté mais aussi l'intensité de la pauvreté c'est-à-dire l'écart moyen séparant les revenus des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté. A titre d'illustration la valeur de l'indice $P_1=0,22668$ pour la Haute Guinée signifie que l'écart moyen pondéré par rapport à la ligne de pauvreté est de 22,7 %. En termes monétaires, l'écart est de 66.673 FG par habitant et par an ($0,227*293.714 \text{ FG}=66.673 \text{ FG}$). La population estimée de cette région étant 1.330.969 habitants, le montant minimum nécessaire pour éradiquer d'un coup la pauvreté au niveau de cette région sous l'hypothèse d'un ciblage parfait serait de 88,7 milliards de Francs Guinéens en 1994. L'indice P_1 s'interprète donc comme étant le montant minimum nécessaire pour combler le "déficit" de ressources des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Plus l'indice P_1 est élevé, plus l'écart moyen des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté est élevé. L'indice P_1 est certes meilleur à l'indice P_0 mais il présente le défaut de n'être sensible qu'à la situation du pauvre moyen. Il ne rend pas compte de celle des plus pauvres d'entre les pauvres c'est-à-dire du degré d'inégalité entre les pauvres. Par exemple l'indice P_1 est insensible au transfert de ressources d'un individu pauvre à un autre. L'indice P_2 prend en compte cette préoccupation.

* L'indice P_2 est plus difficile à interpréter. Il prend en compte l'inégalité entre les pauvres. Comme illustré au niveau de la formule du P_2 , l'écart moyen des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté est élevée au carré, ce qui accorde plus de poids aux plus pauvres parmi les pauvres.

Encadré 2: indices de pauvreté de Foster Greer et Thorbecke (FGT)

L'indice FGT est fourni par la formule:

$P_a = 1/N \sum (1 - Y_i/Z)^a$ la sommation est étendue à tous les individus pauvres. L'exposant a est appelé paramètre d'aversion pour la pauvreté. Les autres paramètres ont la signification suivante:

- N représente le nombre d'individus;
- Z le seuil de pauvreté;
- Y_i la dépense par tête de l'individu i .

Trois indices sont couramment utilisés au niveau de l'élaboration du profil de pauvreté: P_0 , P_1 et P_2 . Ils correspondent à $a=0$, 1 et 2.

(i) Indice P_0

Cet indice est obtenu de l'indice FGT en prenant $a=0$. On obtient:

$$P_0 = q/N = H$$

Où q représente le nombre total de pauvres. H est appelé ratio de pauvreté par tête et représente la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté (fréquence de la pauvreté).

(ii) Indice P_1

Si $a=1$ au niveau de l'indice FGT on obtient l'indice P_1 :

$$P_1 = 1/N \sum (Z - Y_i)/Z = H * I \text{ où } I = 1/q \sum (1 - Y_i/Z).$$

Le produit $H * I$ prend en compte non seulement la fréquence de la pauvreté à travers H mais aussi l'intensité de la pauvreté à travers I . L'indice I encore appelé "ratio d'écart de revenu" mesure l'écart proportionnel de l'individu pauvre moyen par rapport à la ligne de pauvreté. Le produit HI représente donc le montant global qu'il faudrait transférer aux pauvres pour éradiquer la pauvreté sous l'hypothèse d'un parfait ciblage.

(iii) Indice P_2

L'indice P_2 est obtenu en faisant $a=2$ au niveau de l'indice FGT:

$$P_2 = 1/N \sum (1 - Y_i/Z)^2.$$

Ce ratio prend en compte le degré d'inégalité entre les pauvres en ce sens que le transfert de revenus des plus démunis à ceux qui le sont moins devrait relever la pauvreté mesurée.

L'indice FGT possède la propriété d'être décomposable. Cet aspect est très important quand on s'intéresse à la pauvreté au niveau de groupes homogènes (régions naturelles, catégories socio-professionnelles etc...).

Chapitre 2: Localisation et identification de la pauvreté

La population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté c'est-à-dire qui dispose d'un revenu annuel (dépense par tête) inférieur à 293.714 FG par personne, représente 40,3 % de la population totale du pays (voir tableau 2.1.A), soit 2.535.402 individus. Au niveau de ce groupe, près de 13 % de la population, soit 817.225 individus se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté c'est-à-dire vivent avec un revenu en dessous de 172.284 FG par personne et par an (voir tableau 2.1.B).

TABLEAU 2.1.A.
Indices de pauvreté selon les régions naturelles

Région Naturelle	Population (%)	P			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Conakry	0,16927	0,06699	0,01300	0,00383	0,02816	0,01667	0,01128
Basse Guinée	0,20924	0,41482	0,13848	0,05888	0,21556	0,21961	0,21413
Moyenne Guinée	0,22282	0,50645	0,16542	0,07365	0,28025	0,27936	0,28521
Haute Guinée	0,21138	0,61775	0,22668	0,10629	0,32429	0,36316	0,39047
Guinée Forestière	0,18729	0,32624	0,08538	0,03039	0,15174	0,12119	0,09891
Ensemble	1,00000	0,40266	0,13194	0,05754	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 2.1.B.
Indices de pauvreté selon les régions naturelles
(très pauvres)

Région Naturelle	Population (%)	P			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Conakry	0,16927	0,00334	0,00164	0,00081	0,00436	0,00388	0,00341
Basse Guinée	0,20924	0,14079	0,07503	0,04063	0,22699	0,21950	0,21073
Moyenne Guinée	0,22282	0,16340	0,09168	0,05285	0,28052	0,28563	0,29190
Haute Guinée	0,21138	0,25087	0,14091	0,08108	0,40857	0,41646	0,42483
Guinée Forestière	0,18729	0,05513	0,02846	0,01489	0,07956	0,07453	0,06913
Ensemble	1,00000	0,12979	0,07152	0,04034	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

2.1 Pauvreté selon la région naturelle

La dimension régionale est un élément majeur de la politique de développement de tout pays. Aussi est-il important d'analyser les caractéristiques de la pauvreté selon les régions naturelles. Le tableau 2.1.A fournit la distribution de la pauvreté selon les régions naturelles. Le premier constat est que la Haute Guinée et la Moyenne Guinée présentent les ratios de pauvreté les plus élevés. Près de 62 % de la population de la Haute Guinée et 50,6 % de celle de la Moyenne Guinée sont pauvres c'est-à-dire vivent avec un revenu annuel inférieur à 293.714 FG par personne. A l'extrême opposé, le ratio de pauvreté au niveau de la capitale est relativement faible par rapport au reste du pays. Seulement 6,7 % des individus de Conakry vivent en dessous du seuil de pauvreté. La Guinée Forestière est la seule région de l'intérieur du pays qui enregistre un ratio de pauvreté en dessous de la moyenne nationale ((32,6 %). Le ratio de pauvreté de la

Basse Guinée se chiffre à 41,5 % et cette région occupe la troisième position dans le classement des régions les plus pauvres après la Haute Guinée et La Moyenne Guinée..

Ce schéma de répartition de la pauvreté à travers les régions pourrait s'expliquer par le niveau de vie des populations de ces régions. En effet, le classement des régions suivant le niveau de dépense annuelle par personne est le même que celui suivant le ratio de pauvreté: d'un maximum de 849.843 FG à Conakry à un minimum de 315.964 FG en Haute Guinée; la moyenne nationale étant de 469.461 FG par an et par individu (voir tableau 2.2). Une amélioration du revenu moyen au niveau des régions pauvres (Haute Guinée et Moyenne Guinée) à travers des activités génératrices de revenu s'impose dans toute stratégie d'atténuation de la pauvreté au niveau de ces régions. Il est aussi intéressant de noter que non seulement la pauvreté est largement répandue en Haute Guinée et en Moyenne Guinée mais qu'elle y atteint son paroxysme. En effet, la dépense moyenne par personne très pauvre en Haute Guinée et en Moyenne Guinée est de 128 734 FG et 128 910 FG, respectivement (voir tableau 2.2). Ce qui correspond à un écart de 25,3 % par rapport à la ligne d'extrême pauvreté pour chacune de ces régions. Au niveau de Conakry, cet écart chute à 13,1 % par rapport à la ligne d'extrême pauvreté.

TABLEAU 2.2.
Dépense moyenne totale par tête selon
le groupe de pauvreté et la région naturelle

Région Naturelle	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Conakry	149.654	236.729	893.863	849.843
Basse Guinée	137.194	195.665	547.022	401.272
Moyenne Guinée	128.910	197.777	562.037	377.558
Haute Guinée	128.734	185.937	526.097	315.964
Guinée Forestière	142.093	216.848	614.001	484.435
Ensemble	131.858	197.473	652.808	469.461

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Comme indiqué au chapitre 1, la mesure de l'incidence de la pauvreté doit être complétée par des indications sur l'étendue de la pauvreté. Le tableau 2.1.A fournit les valeurs des indices de pauvreté P_0 , P_1 et P_2 par région naturelle ainsi que la contribution de chaque région à la pauvreté nationale. Le premier constat est que quel que soit l'indice choisi, le classement des régions reste le même. La Moyenne Guinée et la Haute Guinée demeurent les régions les plus pauvres du pays, suivies de la Basse Guinée. Toutefois, l'écart entre Conakry et la Haute Guinée, aux deux extrêmes du classement régional, s'élève à mesure que l'on passe de P_0 à P_1 puis P_2 . L'indice P_0 de la Haute Guinée est 9,2 fois supérieur à celui de Conakry, l'indice P_1 de la Haute Guinée vaut 17,4 fois celui de la capitale. Quant à l'indice P_2 , le rapport de proportionnalité entre les deux régions augmente à 27,8. Par contre, si l'on calcule l'écart entre les deux régions les plus pauvres (Haute Guinée et Moyenne Guinée), on constate qu'il est presque constant quel que soit l'indice choisi (1,2 pour P_0 , 1,3 pour P_1 et 1,4 pour P_2). Ce qui signifie que l'étendue de la pauvreté est la même au niveau de ces deux régions, quel que soit le degré de pauvreté considéré. Comme indiqué au niveau du paragraphe 2, les valeurs supérieures de l'exposant "a" au niveau de l'indice de Foster Greer et Thorbecke (FGT) donnent davantage de poids aux plus pauvres d'entre les pauvres. De ce fait, l'analyse ci-dessus est révélatrice de la gravité de la pauvreté en Haute Guinée et en Moyenne Guinée. Ce constat demeure plus frappant si l'on examine la contribution de la Haute Guinée et de la Moyenne Guinée à la pauvreté nationale (voir tableau 2.1.A). Les contributions respectives de chacune de ces deux régions à la pauvreté nationale augmentent à mesure que le coefficient d'aversion à la pauvreté "a" au niveau de l'indice FGT augmente. En effet, au niveau de la Haute Guinée, elle passe de 32,4 % pour P_0 , à 36,3 %

pour P_1 et 39 % pour P_2 . Quant à la Moyenne Guinée, elle est de 28 % pour P_0 , 28 % pour P_1 et 28,5 % pour P_2 . Au niveau de la Basse Guinée, la contribution à la pauvreté nationale se chiffre à 21,6 % pour P_0 , près de 22 % pour P_1 et 21,4 % pour P_2 . Quant à la Guinée Forestière et la capitale, on observe le phénomène inverse: les contributions respectives de chacune de ces régions à la pauvreté nationale diminuent au fur et à mesure qu'on passe de P_0 à P_1 puis à P_2 .

Considérons maintenant, la valeur de P_1 pour l'ensemble du pays et tentons d'en dégager la signification. La valeur de P_1 pour l'ensemble du pays est de 0,13194. Comme indiqué au paragraphe 2, cette valeur peut être interprétée comme une insuffisance de revenu. Une valeur de P_1 de 0,13194 signifie que si un ciblage parfait était possible, il faudrait disposer pour éradiquer la pauvreté d'un "coup" d'un montant de 38.753 FG par an et par habitant ($0,13194 \times 293.714$ FG), soit 8,3 % de la dépense moyenne par habitant. Pour une population estimée à 6.296.588 habitants en 1994, l'écart de pauvreté s'établirait à 244 milliards de FG en 1994. C'est le minimum de ressources annuelles nécessaires pour éliminer la pauvreté "d'un coup". Cette simple démonstration illustre bien l'importance de la croissance dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le tableau 2.1.B fournit la valeur des indices de pauvreté pour le seuil d'extrême pauvreté. Les tendances persistent lorsqu'on considère le 'noyau irréductible' de pauvreté c'est-à-dire le groupe d'individus qui sont pauvres par rapport au seuil critique de 172.284 FG par personne et par an. Ce tableau montre que le ratio de pauvreté des individus très pauvres représentent près de 13 % de l'ensemble des Guinéens. Les régions naturelles gardent le même classement par rapport au seuil de pauvreté initial. En Haute Guinée 25,1 % de la population vit dans une situation d'extrême pauvreté contre 16,3 % en Moyenne Guinée et 14,1 % en Basse Guinée. La Guinée Forestière n'accueille que 5,5 % d'individus très pauvres. A Conakry, le pourcentage d'individus vivant avec un revenu annuel de moins de 172.264 FG par personne est presque nul (0,3 %). En ce qui concerne les indices de pauvreté restreints aux individus très pauvres, les observations restent les mêmes que celles faites plus haut concernant les individus pauvres.

La mesure de P_1 pour le seuil d'extrême pauvreté est de 0,07152. Le minimum de ressources nécessaires pour éradiquer l'extrême pauvreté sous l'hypothèse d'un ciblage parfait est de 12.322 FG par individu et par an, soit au total 10,1 milliards en 1994. Ce montant ne représente que près de 4 % de l'ensemble des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté absolue sous la base du seuil de 293.714 FG par individu et par an.

Encadré 3: l'évolution de l'incidence de la pauvreté à Conakry peut-elle être cernée?

Un seuil de pauvreté absolu avait été établi en 1991 à Conakry par l'Université de Cornell (Etats Unis d'Amérique) en utilisant les données de l'ENCOMEC. Ce seuil se chiffrait à 249.600 FG par personne et par an (soit 20.800 FG par personne et par mois) et l'incidence de la pauvreté était de 36 %. Il serait tentant d'examiner l'évolution du ratio de pauvreté entre 1991 et 1994 au niveau de la capitale. Des difficultés de plusieurs ordres surgissent:

(i) L'approche méthodologique est différente pour la détermination du seuil de pauvreté (utilisation de modèles économétriques de types AIDS ou de modèles reliant les dépenses per-capita et l'apport calorique par tête au niveau de l'étude de Cornell University et utilisation de la structure de consommation des ménages du 20^{ème} percentile pour déterminer le seuil de pauvreté au niveau de l'étude actuelle);

(ii) Même s'il fallait uniformiser l'approche, il était indispensable de disposer des données de l'ENCOMEC (disponibles seulement à Cornell University) et de calculer un déflateur temporel pour ramener les paniers de consommation à la même base. Cet aspect est important car sur la période 1991-1994, l'inflation a augmenté en moyenne annuelle de 30 %;

(iii) La troisième difficulté provient du fait que les questionnaires utilisés au niveau du volet dépenses par les deux enquêtes ne sont pas les mêmes. Le questionnaire de l'ENCOMEC s'apparente plus aux questionnaires de types

LSMS avec des questions rétrospectives sur les dépenses (Living Standard Measurements Surveys) et celui de l'EIBC est une forme très améliorée du premier avec 11 passages répétées en milieu urbain et 8 en milieu rural pour collecter les données sur les dépenses. L'EIBC inclue une plus grande liste de biens et services.

Ces trois remarques montrent qu'une tentative de comparaison de l'incidence de la pauvreté entre ces deux périodes constitue à elle seule une étude à part entière.

2.2 Pauvreté selon le milieu de résidence

Le tableau 2.3.A montre que la pauvreté est avant tout un phénomène rural. Le ratio de pauvreté en milieu rural se chiffre à 52,5 %, soit 2.218.736 individus. L'incidence de la pauvreté en milieu urbain n'est que de 25 % (0,7 % à Conakry et 24,3 % au niveau des autres centres urbains). L'incidence de la pauvreté en milieu rural est 7,8 fois supérieure à celle de la capitale. La mesure de P₁ est 13,7 fois supérieure à celle de Conakry. Il est aussi important de souligner la corrélation positive qui existe entre les mesures de la pauvreté et la dépense moyenne par tête au niveau de ces différents milieux (voir tableau 2.4). L'ampleur de la pauvreté en milieu rural est aussi mise en évidence par la très forte contribution de ce milieu à la pauvreté nationale (87,5 %). La gravité de la pauvreté en milieu rural est manifeste: la contribution du rural à la pauvreté nationale augmente au fur et à mesure qu'on passe de P₀ à P₁ puis à P₂, (près de 90,4 % pour P₁ et 91,7 % pour P₂). Ce phénomène traduit non seulement la forte incidence de la pauvreté mais aussi la gravité du phénomène en milieu rural. Au niveau intermédiaire, non seulement la contribution à la pauvreté nationale des centres urbains de l'intérieur du pays est faible (9,6 %) mais elle diminue au fur et à mesure qu'on passe de P₀ à P₁ puis à P₂ (près de 8 % pour P₁ et 7,2 % pour P₂). A l'extrême opposé, la capitale enregistre la contribution à la pauvreté nationale la plus faible (2,8 %) et les valeurs des indices baissent au fur et à mesure que le coefficient d'aversion pour la pauvreté augmente (1,7 % pour P₁ et 1,1 % pour P₂).

TABLEAU 2.3.A.
Indices de pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Population (%)	P			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Conakry	0,16927	0,06699	0,01300	0,00383	0,02816	0,01667	0,01128
Autres Urbains	0,15955	0,24316	0,06583	0,02593	0,09635	0,07960	0,07191
Rural	0,67118	0,52524	0,17765	0,07860	0,87549	0,90372	0,91681
Ensemble	1,00000	0,40266	0,13194	0,05754	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 2.4.
Dépense moyenne totale par tête selon le groupe de pauvreté et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Conakry	149654	236729	893863	849843
Autres Urbains	136424	214197	722364	598799
Rural	131432	194370	506978	342785
Ensemble	131858	197473	652808	469461

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Si l'on s'intéresse au "noyau dur" de pauvreté c'est-à-dire aux individus disposant d'un revenu par tête en dessous de 172.284 FG, les mêmes constats que ceux exprimés pour les pauvres en général se dégagent. Comme signalés plus haut, les individus très pauvres représentent 13 % de la population guinéenne. Le ratio de l'extrême pauvreté du milieu rural se chiffre à près de 18 % et sa contribution à l'extrême pauvreté nationale très élevée: 92,6 % (voir tableau 2.3.B). Les centres urbains (hors Capitale) renferment 5,6 % d'individus extrêmement pauvres et contribuent pour près de 7 % à la pauvreté nationale sous l'hypothèse d'un seuil de 172.284 FG par personne et par an. Quant à la capitale, la proportion d'individus extrêmement pauvres est insignifiante (0,3 %) et sa contribution à l'extrême pauvreté nationale n'est que de 0,4 %. L'incidence de l'extrême pauvreté du milieu rural est 53,6 fois supérieure à celle de la capitale. Les indices P₁ et P₂ de la population extrêmement pauvre du milieu rural représentent respectivement 60,3 fois et 69,1 fois plus que ceux de Conakry. Ce qui signifie que même si l'écart existe entre les populations pauvres du milieu rural et celles de la capitale, cet écart devient de plus en plus important si on compare les populations extrêmement pauvres des deux milieux. Les mêmes constats concernant les indices P₀, P₁ et P₂ pour les individus pauvres restent valables pour les individus très pauvres: au niveau du milieu rural, les contributions à l'extrême pauvreté nationale augmentent de façon régulière quant on passe de P₀ à P₁ et P₂ (92,6 % pour P₀, 92,9 % pour P₁ et 93,1 % pour P₂). Ce qui dénote encore de plus la gravité de l'extrême pauvreté en milieu rural. Par contre en milieu urbain (Conakry et autres centres urbains), les contributions respectives à l'extrême pauvreté nationale baissent régulièrement quand on passe de P₀ à P₂.

TABLEAU 2.3.B.
Indices de pauvreté selon les milieu de résidence
(très pauvres)

Milieu de résidence	Population (%)	I n d e x e s			C o n t r i b u t i o n		
		P ₀	P ₁	P ₂	P ₀	P ₁	P ₂
Conakry	0,16927	0,00334	0,00164	0,00081	0,00436	0,00388	0,00341
Autres Urbains	0,15955	0,05636	0,03018	0,01658	0,06928	0,06733	0,06558
Rural	0,67118	0,17913	0,09897	0,05596	0,92636	0,92879	0,93101
Ensemble	1,00000	0,12979	0,07152	0,04034	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

2.3 Pauvreté selon le groupe socio-économique du chef de ménage

L'examen des liens entre la pauvreté et l'appartenance des individus à un groupe socio-économique (GSE) donné est un élément important de politique économique surtout dans le contexte de l'ajustement structurel. En effet, les programmes d'ajustements ont pour objectifs entre autres, de favoriser les secteurs de production, en particulier la production orientée vers l'exportation. Dans ce contexte, on a distingué les chefs de ménage se réclamant indépendants agriculteurs producteurs de cultures de rente et ceux producteurs de cultures vivrières c'est-à-dire pratiquant une agriculture de subsistance. Par ailleurs, un des éléments de la dynamique de la croissance reposant sur le secteur informel surtout en ce qui concerne les activités commerciales, on a distingué les indépendants opérant dans le secteur informel et ceux relevant du secteur formel. Un autre aspect du programme d'ajustement mis en oeuvre en Guinée concerne la réforme de l'administration publique. De ce fait, les salariés ont été catégorisés en deux groupes: salariés du secteur

public et ceux du secteur privé. Les individus ont été répartis à travers dix groupes socio-économiques. Cette ventilation est identique à celle utilisée au niveau de l'analyse des données de l'EIBC⁽⁹⁾.

Le tableau 2.5.A fournit les valeurs des différents indices de pauvreté suivant le seuil de pauvreté de 293.714 FG par an et par individu. Comme il fallait s'y attendre, l'incidence de la pauvreté est très élevée (55,4 %) au niveau des individus dont le chef de ménage est indépendant agriculteur de subsistance ou éleveur (GSE 2/3) et du GSE 1 relatif aux indépendants agriculteurs producteurs de cultures d'exportation (46,6 %). A l'extrême opposée, les individus appartenant à des ménages dont le chef est salarié du secteur public (GSE 4) enregistrent le ratio de pauvreté le plus bas (près de 6 %), précédée par ceux appartenant à des ménages dont le chef est du GSE 5 c'est-à-dire salarié du secteur privé (11,8 %). Au niveau intermédiaire, le troisième groupe selon le classement concerne le GSE 10 qui regroupe tous les individus dont le chef de ménage est inactif, chômeur ou apprenti (35,2 %). Au niveau des indépendants du secteur informel vendeurs de produits alimentaires (GSE 6) ou non alimentaires (GSE 7), la proportion de pauvres est relativement peu élevée (13,2 % pour les individus du GSE 6 et 14,5 % pour ceux du GSE 7). Quant aux individus dont le chef se réclame indépendant du secteur informel autres que ceux cités plus hauts ou indépendants du secteur formel (GSE 8/9), l'incidence de la pauvreté est plus élevée 24,2 %.

TABLEAU 2.5.A.
Indices de pauvreté selon le groupe socio-économique

Groupe socio-économique	Population (%)	C o n t r i b u t i o n					
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
GSE 1	0,11602	0,46632	0,13483	0,05363	0,13436	0,11857	0,10814
GSE 2/3	0,49614	0,55398	0,19348	0,08734	0,68259	0,72757	0,75311
GSE 4	0,06313	0,05985	0,00980	0,00250	0,00938	0,00469	0,00275
GSE 5	0,04903	0,11775	0,03101	0,01013	0,01434	0,01152	0,00863
GSE 6	0,05060	0,13287	0,02903	0,00872	0,01670	0,01113	0,00767
GSE 7	0,06211	0,14538	0,03763	0,01383	0,02243	0,01772	0,01493
GSE 8/9	0,08206	0,24261	0,07246	0,03032	0,04944	0,04507	0,04324
GSE 10	0,08090	0,35219	0,10394	0,04376	0,07076	0,06374	0,06154
Ensemble	1,00000	0,40266	0,13194	0,05754	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPMEIBC-94

Le classement des individus selon leur appartenance à un groupe socio-économique donné est identique à celui des dépenses moyennes par tête de ces catégories socio-économiques (voir tableau 2.6).

TABLEAU 2.6.
Dépense moyenne totale par tête selon le groupe de pauvreté et le groupe socio-économique du chef de ménage

Groupe Socio-Economique	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
GSE 1	136550	208787	471776	349140
GSE 2/3	130451	191131	477617	318909
GSE 4	144903	245609	951627	909372
GSE 5	139691	216366	846617	772408
GSE 6	140990	229535	750386	681181
GSE 7	151622	217684	806127	720580
GSE 8/9	136586	205992	875339	712949

⁽⁹⁾ Méthodologie de l'EIBC- PADSE- 1996

GSE 10	130558	207030	607143	466227
Ensemble	131858	197473	652808	469461

Source: MPC/EPM/EIBC-94

L'examen des autres indices de pauvreté (P_1 et P_2) à travers le tableau 2.5.A montre que quel que soit l'indice considéré, le classement des individus selon leur appartenance à un groupe socio-économique donné est le même que celui observé au niveau du ratio de pauvreté (P_0). A la différence du phénomène observé au niveau de l'étude régionale de la pauvreté, au fur et à mesure que l'on passe de P_0 à P_1 puis P_2 , l'indice de pauvreté correspondant baisse quelle que soit la catégorie socio-professionnelle considérée. Ce qui signifie que malgré une incidence élevée de la pauvreté au niveau de certains groupes tels que les groupes des indépendants agriculteurs de cultures vivrières ou d'exportations, la gravité de la pauvreté baisse au fur et à mesure que le coefficient d'aversion de la pauvreté augmente.

Les conclusions que l'on peut tirer de ce paragraphe sont les suivantes. En premier lieu, la stratégie optimale de tout programme visant à réduire la pauvreté des individus intervenants dans la production agricole devrait cibler non seulement les producteurs de cultures de rente mais aussi ceux des cultures vivrières qui enregistrent la plus forte incidence de la pauvreté et le niveau de revenu moyen par tête le plus bas (318.909 FG par individu et par an). Le second aspect concerne les salariés du secteur public qui en apparence constituent une couche de la population très vulnérable aux chocs dûs à l'ajustement structurel mais qui en réalité comme le prouve cette analyse possèdent non seulement le niveau de vie le plus élevée (909.372 FG par individu et par an) mais aussi l'incidence de la pauvreté la plus faible c'est-à-dire qu'ils sont relativement moins concernés par la pauvreté. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que le niveau de revenu dont il est question dans cette étude ne concerne pas que le salaire mais également l'ensemble des revenus (y compris ceux en provenance d'activités secondaires).

Le classement établi plus haut est aussi justifié par l'examen de la contribution des différents groupes socio-économiques à la pauvreté nationale. Les individus du GSE 2/3 enregistrent la contribution la plus élevée 68,3 %, suivis des individus appartenant au GSE 1 (13,4 %). Les individus appartenant au GSE 10, contribuent pour 7,1 % à la pauvreté nationale. Les individus appartenant aux ménages intervenant dans le secteur informel du commerce enregistrent les contributions suivantes: GSE 6 (1,7 %) et GSE 7 (2,2 %). Quant aux individus dont le chef appartient au GSE 8/9, ils contribuent pour près de 5 %. Les individus dont le chef de ménage est salarié enregistrent les plus faibles contributions à la pauvreté nationale (1,4 % pour ceux du GSE 5 et 0,9 % pour ceux du GSE 4). A l'exception des individus du GSE 2/3, la contribution diminue au fur à mesure qu'on passe de P_0 à P_1 puis P_2 .

Si on considère l'extrême pauvreté, c'est-à-dire l'ensemble des individus ayant un niveau de dépense annuelle par tête en dessous de 172.284 FG, le classement des individus à travers leur appartenance à un groupe socio-économique donné reste le même (voir tableau 2.5.B). L'incidence de l'extrême pauvreté est réduite à 20,1 % pour les individus appartenant au GSE 2/3 et à 11,5 % pour ceux du GSE 1. A l'extrême opposé, les individus appartenant à des ménages dont le chef est salarié enregistrent une incidence de pauvreté de 0,4 % pour les salariés du secteur public et 0,7 % pour ceux du secteur privé.

La contribution des individus dont le chef de ménage se réclame du GSE 2/3 à l'extrême pauvreté nationale augmente de 76,7 % au niveau de l'indice P_0 à 77,4 % pour l'indice P_1 puis à près de 78 % pour l'indice P_2 . Ce qui confirme la gravité de l'extrême pauvreté au niveau des individus de ce groupe socio-économique. Le même constat est valable au niveau des individus dont le chef de ménage est du GSE 10.

TABLEAU 2.5.B.
Indices de pauvreté selon le groupe socio-économique
(très pauvres)

Groupe socio-économique	Population (%)	I n d e x e s			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
GSE 1	0,11602	0,11472	0,06139	0,03362	0,10256	0,09958	0,09668
GSE 2/3	0,49614	0,20064	0,11153	0,06340	0,76698	0,77364	0,77966
GSE 4	0,06313	0,00390	0,00198	0,00100	0,00190	0,00174	0,00157
GSE 5	0,04903	0,00683	0,00358	0,00189	0,00258	0,00246	0,00229
GSE 6	0,05060	0,00939	0,00488	0,00255	0,00366	0,00345	0,00319
GSE 7	0,06211	0,04152	0,02009	0,00982	0,01987	0,01745	0,01512
GSE 8/9	0,08206	0,06813	0,03645	0,02007	0,04308	0,04182	0,04082
GSE 10	0,08090	0,09526	0,05291	0,03025	0,05938	0,05985	0,06066
Ensemble	1,00000	0,12979	0,07152	0,04034	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

2.4 Pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Le tableau 2.7.A fournit les ratios de pauvreté des individus selon leur appartenance à un ménage dirigé par un homme ou une femme. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce tableau montre que les ménages dirigés par une femme bien que constituant un groupe très vulnérable à la pauvreté ont une incidence de la pauvreté plus faible (29,7 %) que les ménages dirigés par un homme (41,5 %). Ce phénomène a été observé dans d'autres pays tels que la Guinée Bissao, la Côte d'Ivoire et le Ghana. L'explication est qu'en général, les ménages dirigés par une femme ont une taille beaucoup plus réduite que les ménages dirigés par un homme (voir rapport EIBC: 4,3 et 7 individus par ménage respectivement). Selon la même source, près de 53,2 % des ménages dirigés par une femme se trouvent en Moyenne Guinée et bénéficient de transferts monétaires importants. Ce qu'atteste le tableau 2.8 qui montre que le niveau de vie moyen des ménages dirigés par une femme (558.624 FG par personne et par an) est plus élevé que celui des ménages dirigés par un homme (459.136 FG par individu et par an). La contribution des ménages dirigés par un homme à la pauvreté nationale est de 92,4 %. L'ampleur de la pauvreté s'accroît légèrement quand on passe de P0 à P1 puis à P2 pour les individus appartenant à des ménages dirigés par un homme alors que le phénomène contraire est observé au niveau des ménages dirigés par une femme.

TABLEAU 2.7.A.
Indices de pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Sexe	Population (%)	I n d e x e s			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Masculin	0,89621	0,41492	0,13663	0,05968	0,92350	0,92804	0,92959
Féminin	0,10379	0,29681	0,09148	0,03904	0,07650	0,07196	0,07041
Ensemble	1,00000	0,40266	0,13194	0,05754	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 2.8.
Dépense moyenne totale par tête selon le
groupe de pauvreté et le sexe du chef de ménage

Sexe	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Masculin	131991	197000	645035	459136
Féminin	130007	203186	708651	558624
Ensemble	131858	197473	652808	469461

Source: MPC/EPMEIBC-94

Sur la base du seuil d'extrême pauvreté, l'incidence de la pauvreté des ménages dirigés par un homme demeure toujours plus élevée: 13,5 % contre 8,4 % pour les individus vivants dans des ménages dirigés par une femme (voir tableau 2.7.B). L'écart des ratios de pauvreté entre les deux types de ménage devient plus élevée pour les individus vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté (37,6 %) que pour ceux vivant en dessous du seuil initial de pauvreté (28,5 %). La contribution à la pauvreté nationale des individus vivant dans des ménages dirigés par un homme avec un niveau de revenu en dessous du seuil d'extrême pauvreté devient légèrement plus élevée encore (93,3 %). Par contre cette contribution baisse au fur et à mesure qu'on passe de P₀ à P₁ puis à P₂. Ce qui signifie que l'étendue de la pauvreté est moins marquée en ce qui concerne l'extrême pauvreté.

TABLEAU 2.7.B.
Indices de pauvreté selon le sexe du chef de ménage
(très pauvres)

Sexe	Population (%)	P o p u l a t i o n			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Masculin	0,89621	0,13506	0,07437	0,04194	0,93264	0,93187	0,93158
Féminin	0,10379	0,08423	0,04695	0,02659	0,06736	0,06813	0,06842
Ensemble	1,00000	0,12979	0,07152	0,04034	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPMEIBC-94

2.5 Pauvreté selon la typologie du ménage

La décomposition de la structure du ménage en différents types permet d'appréhender des détails que ne permettent pas l'analyse selon le sexe du chef de ménage. Certaines caractéristiques sociologiques (polygamie, monogamie etc...) et économiques (prise de décision) au sein du ménage sont mieux appréhendées. Dans ce cas précis, les chefs de ménage de sexe masculin ont été classés en trois catégories (ménages de type traditionnel ou classique, ménages polygames et ménages dirigés par un homme sans épouse). Quant aux ménages dirigés par une femme, ils sont décomposés en deux groupes: les ménages de jure féminin et ceux de facto féminin (voir encadré 2). Cette classification prend en compte comme on l'a mentionné plus haut, non seulement certains comportements d'ordre sociologiques mais tient aussi compte du pouvoir de décisions à l'intérieur du ménage.

Le tableau 2.9.A montre que pour le seuil de pauvreté de 293.714 FG par personne et par an, l'incidence de la pauvreté est plus élevée au niveau des ménages polygames (près de 48 %) et des ménages de "facto féminin" (près de 48 %). Les ménages de type classique enregistrent des ratios de pauvreté de près de 34

%. La fréquence de la pauvreté est plus faible au niveau des ménages de "jure féminin" (29,7 %) et "simple masculin" (29,2 %). L'examen des contributions conforte les conclusions ci-dessus faites. Les ménages de type polygame contribuent pour 56,1 % à la pauvreté nationale. La gravité de la pauvreté au niveau de cette catégorie de ménages est manifeste car la contribution des différents indices augmente au fur et à mesure qu'on passe de P₀ à P₁ puis à P₂. Les ménages de type classique ou traditionnel enregistrent une contribution de 32,3 % à la pauvreté nationale mais l'ampleur de la pauvreté y est moins marquée qu'au niveau des ménages polygames. Au niveau des autres catégories les contributions sont relativement faibles et quel que soit le type de ménage considéré, la valeur de l'indice FGT diminue au fur et à mesure que le coefficient d'aversion pour la pauvreté augmente.

TABLEAU 2.9.A.
Indices de pauvreté selon la structure du ménage

Structure	Population (%)	Indices			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Classique/Traditionnel	0,38288	0,33962	0,11248	0,04842	0,32293	0,32642	0,32218
Dejure féminin	0,10379	0,29681	0,09148	0,03904	0,07650	0,07196	0,07041
De facto féminin	0,01813	0,47943	0,12979	0,04162	0,02159	0,01784	0,01311
Polygame	0,47107	0,47996	0,15912	0,07090	0,56149	0,56811	0,58048
Simple masculin	0,02413	0,29176	0,08566	0,03292	0,01749	0,01567	0,01381
Ensemble	1,00000	0,40266	0,13194	0,05754	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Si on considère l'extrême pauvreté (voir tableau 2.9.B), le classement établi plus haut pour le seuil de pauvreté de 293.714 FG demeure inchangé. L'incidence de l'extrême pauvreté des individus appartenant aux ménages polygames ou de type classique/traditionnel bien que plus faible que dans le cas examiné plus concernant la pauvreté en général, les contributions respectives à l'extrême pauvreté nationale deviennent plus élevées. De même, au niveau des individus extrêmement pauvres, la gravité de la pauvreté devient manifeste au niveau des ménages polygames: la contribution à la pauvreté nationale passe de 58,7 % pour l'indice P₀ à 59,6 % pour l'indice P₁ puis à 60,4 % pour l'indice P₂.

TABLEAU 2.9.B.
Indices de pauvreté selon la structure du ménage
(très pauvres)

Structure	Population (%)	Indices			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Classique/Traditionnel	0,38288	0,11189	0,06018	0,03325	0,33007	0,32217	0,31561
Dejure féminin	0,10379	0,08423	0,04695	0,02659	0,06736	0,06813	0,06842
De facto féminin	0,01813	0,04597	0,01991	0,00862	0,00642	0,00505	0,00387
Polygame	0,47107	0,16160	0,09042	0,05169	0,58653	0,59554	0,60352
Simple masculin	0,02413	0,05175	0,02704	0,01434	0,00962	0,00912	0,00858
Ensemble	1,00000	0,12979	0,07152	0,04034	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Encadré 4: typologie des ménages

Au-delà de la structure des ménages par sexe, la classification des ménages selon différentes catégories permet de mieux appréhender certains comportements d'ordre sociologiques (ménages polygame, monogame, ménage dirigé par une femme divorcée, ménage dirigé par un homme sans épouse etc...) et économique (prise de décision au sein du ménage). La ventilation des ménages à travers différentes catégories permet de retenir les types de ménages suivants:

- **type classique/traditionnel:** ce concept englobe tous les ménages dirigés par un homme et comprenant une seule épouse et éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres);
- **type polygame:** cette catégorie concerne les ménages dirigés par un homme marié à plus d'une épouse et comprenant éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres);
- **type de jure féminin:** ce type se réfère aux ménages dirigés par une femme légalement divorcée ou en séparation de corps ou veuve et éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres);
- **type de facto féminin:** il s'agit de ménages dirigés par une femme mais dont l'époux est absent du ménage pendant au moins trois mois sur les douze derniers mois ayant précédé l'enquête. Le ménage peut éventuellement être composé d'autres individus (fils, parents et autres);
- **type simple masculin:** ce cas regroupe les ménages dirigés par un homme sans épouse et comprenant éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres).

2.6 Pauvreté et composition du ménage

L'objectif du présent paragraphe est d'examiner les relations entre la taille du ménage et la pauvreté des individus qui composent le ménage en question. Le tableau 2.10.A montre que l'incidence de la pauvreté augmente de façon graduelle avec la taille du ménage: 5,2 % pour les ménages singletons contre 46,2 % pour les ménages composés de 8 personnes et plus. Alors que les ménages singletons ne contribuent qu'à près de 0,1 % à la pauvreté nationale, les ménages de 8 personnes et plus contribuent pour 62,4 % à la pauvreté nationale. Non seulement un nombre élevé d'individus au sein des ménages influe sur la pauvreté du ménage mais la gravité de la pauvreté est aussi positivement corrélée avec la taille des ménages. En atteste la valeur des indices de pauvreté P_1 et P_2 qui augmente graduellement avec le nombre d'individus dans le ménage.

TABLEAU 2.10.A.
Indices de pauvreté selon la taille du ménage

Taille du ménage	Population (%)	P o u v r e t é			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
1	0,00731	0,05214	0,01147	0,00341	0,00095	0,00064	0,00043
2	0,01765	0,10425	0,02323	0,00955	0,00457	0,00311	0,00293
3	0,05020	0,18980	0,04126	0,01320	0,02366	0,01570	0,01151
4	0,06968	0,21891	0,06162	0,02452	0,03788	0,03254	0,02969
5	0,09238	0,37020	0,12059	0,05125	0,08494	0,08443	0,08229
6	0,11673	0,39783	0,12496	0,05290	0,11533	0,11055	0,10731
7	0,10183	0,42997	0,12753	0,04783	0,10874	0,09843	0,08465
8 et plus	0,54422	0,46165	0,15870	0,07202	0,62394	0,65460	0,68119
Ensemble	1,00000	0,40266	0,13194	0,05754	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

En ce qui concerne l'extrême pauvreté, l'incidence de la pauvreté n'est plus une fonction croissante de la taille des ménages (voir tableau 2.10.B). Ce tableau permet de constater que quelle que soit la taille du ménage, la valeur des indices de pauvreté diminue quand on passe de P₀ à P₁ puis P₂. Ce qui signifie que la taille du ménage n'influe pas positivement sur la gravité de l'extrême pauvreté.

TABLEAU 2.10.B.
Indices de pauvreté selon la taille du ménage
(très pauvres)

Taille du ménage	Population (%)	I n d e x e s			C o n t r i b u t i o n		
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
1	0,00731	0,00437	0,00204	0,00095	0,00025	0,00021	0,00017
2	0,01765	0,01897	0,01109	0,00663	0,00258	0,00274	0,00290
3	0,05020	0,01512	0,00828	0,00474	0,00585	0,00581	0,00590
4	0,06968	0,05805	0,02927	0,01505	0,03116	0,02851	0,02599
5	0,09238	0,11938	0,06373	0,03469	0,08498	0,08232	0,07944
6	0,11673	0,11730	0,06351	0,03544	0,10550	0,10366	0,10255
7	0,10183	0,08458	0,04447	0,02383	0,06636	0,06332	0,06015
8 et plus	0,54422	0,16773	0,09376	0,05359	0,70333	0,71344	0,72290
Ensemble	1,00000	0,12979	0,07152	0,04034	1,00000	1,00000	1,00000

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Chapitre 3: Structures des dépenses et sources de revenu par groupes de pauvreté

Ce chapitre sera consacré à l'examen de la structure des dépenses et des sources de revenu selon les groupes de pauvreté. Cette analyse permettra de situer les différents groupes de pauvreté par rapport à la consommation totale des biens et services et à la création de richesses. Ce chapitre cherche donc à comprendre comment les différents groupes de pauvreté se comportent par rapport au secteur de production et comment les fruits de celle-ci sont distribués entre les différents groupes de pauvreté.

3.1 Structures des dépenses par groupes de pauvreté

Sous l'angle des dépenses des ménages, le questionnaire de l'EIBC permet de cerner au moindre détail l'essentiel des dépenses monétaire et non monétaire (autoconsommation, transfert en nature, valeur imputée des produits alimentaires et non alimentaires reçus sous forme de salaire, biens et services consommés par les ménages en provenance de leurs activités ou entreprises non agricoles). De même, la valeur d'usage des biens et services dérivée de la possession des biens de consommation durables (mobilier, équipement électrique) et du logement (valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires) ont été pris en compte au niveau de l'estimation de la dépense totale. La dépense totale a été corrigée par la taille des ménages et les variations de prix entre la capitale et les régions de l'intérieur du pays (base 100 = Conakry). Les détails de l'estimation de la dépense totale réelle par tête figurent à l'annexe 1 (méthodologie de l'enquête) et à l'annexe 2 (indice régional du coût de la vie).

Le tableau 3.1 offre une vue d'ensemble sur la répartition de la dépense totale par tête par type de dépenses selon les groupes de pauvreté. L'examen de ce tableau montre que pour l'ensemble du pays, les dépenses consacrées à l'alimentation (dépenses monétaires et autoconsommation) représentent près de 50 % de la dépense totale par tête. Au niveau de la dépense alimentaire, les dépenses monétaires représentent près de 33 % de la dépense totale par tête et l'autoconsommation des produits alimentaires près de 17 %.

TABLEAU 3.1.
Structure de la dépense totale par tête
selon le groupe de pauvreté (%)

Type dépense	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Alimentation	26,8	28,7	33,7	32,9
Autoconsom. alimentaire	32,8	32,7	13,7	16,9
Non alimentaire	40,3	38,4	51,9	49,6
Autoconsom. non alimentaire	0,1	0,2	0,7	0,6
Dépense totale	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Examiné sous l'angle de la pauvreté, la répartition de la dépense totale par tête par groupes de pauvreté, révèle que les individus pauvres consacrent 61,4 % de leur dépense à l'alimentation contre seulement 47,4 % pour les individus non pauvres. Ces chiffres confirment la règle bien connue de la courbe d'Engels sur laquelle repose la conception de répartition des produits vivriers comme mesure de bien être. En effet, cette règle stipule que la part des dépenses consacrée à la consommation diminue au fur et à mesure qu'augmente la dépense totale. Toutefois, il convient de nuancer ces propos car pour les individus très pauvres, le coefficient budgétaire de la dépense alimentaire par tête n'est que de 59,6 % (voir tableau 3.1).

Il pourrait s'agir de l'effet étudié par Deaton⁽¹⁰⁾ qui fait prendre à la courbe d'Engels la forme d'un U renversé pour les ménages très pauvres.

Une caractéristique très importante de l'examen de la dépense alimentaire par tête, c'est l'examen de sa répartition à travers ses deux grandes composantes (autoconsommation et dépenses en espèces) selon les groupes de pauvreté. Au niveau des individus pauvres, la part de l'autoconsommation alimentaire dans la dépense totale représente 32,7 % contre 13,7 % pour les non pauvres (voir tableau 3.1). Au niveau du groupe des individus très pauvres, cette part représente 32,8 % de la dépense totale par tête (voir tableau 3.1). Ce constat montre l'importance de l'appui à la production céréalière dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

Au-delà de la répartition de la dépense alimentaire entre dépenses monétaires et autoconsommation, il est intéressant d'examiner la part de consommation de chaque groupe de pauvreté au niveau de chaque rubrique. De façon générale, le tableau 3.2 montre que pour l'ensemble du pays, les pauvres ne consomment que près de 17 % de la consommation totale de biens et services, le reste environ 83 % représentant la part de consommation des individus non pauvres. Ce qui illustre bien le degré de concentration de la consommation finale au niveau du groupe des individus non pauvres. Ce constat reste valable au niveau de tous les postes de dépense. Le même tableau montre que 85,2 % de la consommation alimentaire est effectuée par le groupe des individus non pauvres, le reste 14,8 % représente la part des individus pauvres dans la consommation alimentaire. Cette structure de répartition de la consommation alimentaire entre pauvres et non pauvres se confirme au niveau du poste "autoconsommation" : la part de l'autoconsommation alimentaire consommée par les individus pauvres ne représente que 32,7 % de total de l'autoconsommation, le reste 67,3 %, étant autoconsommé par les non pauvres.

TABLEAU 3.2.
Structure de la dépense totale par tête
selon le groupe de pauvreté (%)

Type dépense	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Alimentation	14,8	85,2	100,0
Autocons. aliment.	32,7	67,3	100,0
Non alimentaire	13,1	86,9	100,0
Autocons non alim.	7,0	93,0	100,0
Dépense totale	16,9	83,1	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

⁽¹⁰⁾ A. Deaton et J. Muellbauer 1980 " Economics and consumer Behavior " Cambridge university press.

TABLEAU 3.3.
Structure de la dépense totale alimentaire
par tête selon le groupe de pauvreté (%)

Type dépense	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Céréales	37,3	34,4	27,0	28,1
Tubercules racines	3,3	3,2	4,0	3,9
Légumineuses	5,9	6,3	3,8	4,2
Fruits	1,1	1,8	4,2	3,8
Légumes	10,6	9,3	9,2	9,2
Epicerie	7,4	6,1	3,0	3,4
Viande/vol./poiss.	13,6	15,5	20,2	19,5
Produits élevage	0,3	0,9	1,9	1,8
Boissons	0,4	0,7	2,3	2,0
Huil. mat. grasses	10,8	11,1	9,1	9,4
Sucre confiserie	4,6	4,8	3,9	4,0
Prod. en conserves	2,0	2,3	5,3	4,9
Repas et bois. ext	1,1	1,4	3,8	3,4
Transfert aliment.	1,5	2,1	2,0	2,0
Autres dépenses	0,1	0,1	0,4	0,3
Dépense totale al.	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPMEIBC-94

Compte tenu du poids de la dépense alimentaire dans la dépense totale, il est important d'examiner la structure de ce poste ainsi que la répartition des dépenses alimentaires entre les groupes de pauvreté. Le tableau 3.3 montre que les dépenses consacrées aux achats de céréales constituent le principal poste de dépenses alimentaires tout groupe confondu. Elles représentent 28,1 % de la dépense alimentaire totale par tête. Le second poste dominant est constitué d'achats de viande, volaille et de poissons (19,5 % de la dépense alimentaire). Le reste de la consommation alimentaire est composé essentiellement d'achats d'huiles et de matières grasses (9,4 % de la dépense alimentaire) et de légumes (9,2 % du total alimentaire). Examiné par groupes de pauvreté, la structure de consommation au niveau des différents groupes de pauvreté montre les mêmes préférences à des degrés divers. Environ 34,4 % des dépenses alimentaires des pauvres sont constituées de céréales contre 27 % chez les non pauvres. Cette tendance s'inverse au niveau du poste viandes/volailles/poissons où les pauvres affectent 15,5 % de leurs dépenses alimentaires contre 20,2 % chez les non pauvres. De même, les dépenses de consommation en huile et matières grasses, troisième grande composante de la dépense alimentaire, représentent 11 % chez les pauvres et 9,1 % chez les non pauvres. En ce qui concerne le groupe des individus très pauvres, les coefficients budgétaires des postes "achat de céréales", "viande/volaille/ poissons", "Huile/matières grasses" et "légumes" sont respectivement 37,3 %, 13,6 %, 10,8 % et 10,6 %.

Le tableau 3.4 fournit des informations plus pertinentes concernant les parts de consommation en céréales, viande et poissons, légumes et huiles et matières grasses. Près de 82 % de la consommation de céréales relèvent des individus non pauvres. Il en est de même des autres postes de consommation où on dénote une forte concentration de la consommation au niveau des non pauvres: 88,2 % pour le poste "viande /volaille/poisson", 85 % pour le poste "légumes" et 82,5 % pour le poste "huile et matières grasses".

TABLEAU 3.4.
Structure de la dépense totale alimentaire
par tête selon le groupe de pauvreté (%)

Type dépense	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Céréales	18,1	81,9	100,0
Tubercules racines	12,3	87,7	100,0
Légumineuses	22,3	77,7	100,0
Fruits	6,9	93,1	100,0
Légumes	15,0	85,0	100,0
Epicerie	26,0	74,0	100,0
Viande/vol./poiss.	11,8	88,2	100,0
Produits élevage	7,3	92,7	100,0
Boissons	5,5	94,5	100,0
Huil. mat. grasses	17,5	82,5	100,0
Sucre confiserie	17,6	82,4	100,0
Prod. en conserves	7,1	92,9	100,0
Repas et bois. ext	6,1	93,9	100,0
Transfert aliment.	15,1	84,9	100,0
Autres dépenses	3,4	96,6	100,0
Dépense totale al.	14,8	85,2	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 3.5.
Structure de la dépense totale de céréales
par tête selon le groupe de pauvreté (%)

Type dépense	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Riz local	37,6	28,5	30,2
Riz importé	31,6	35,3	34,6
Maïs (epi)	3,4	3,3	3,3
Maïs (farine)	0,6	1,4	1,3
Sorgho	0,4	0,2	0,3
Mil (grain)	0,4	0,1	0,2
Mil (farine)	0,2	0,2	0,2
Fonio	8,7	6,4	6,8
Autres céréales	0,1	0,0	0,1
Autres farines	0,1	0,3	0,3
Pain	14,0	20,3	19,1
Spaghetti/macaroni	0,1	0,7	0,6
Gateaux	2,4	2,0	2,1
Biscuits	0,2	1,3	1,1
Total céréales	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le rôle du riz dans les habitudes alimentaires (aliment de base) et surtout son poids dans la consommation alimentaire (18,2 %), mérite qu'on examine sa structure de consommation à travers les différents groupes de pauvreté. Le tableau 3.5 montre que qu'au niveau du groupe des pauvres le poids du riz (riz local et riz importé) dans le panier de la consommation céréalière est de 69,2 % (soit près de 24 % de la consommation alimentaire des pauvres) contre près de 64 % au niveau des individus non pauvres (soit 17,3 % du panier alimentaire des non pauvres). Toutefois, ces chiffres doivent être nuancés en considérant les parts de consommation en riz de chaque groupe. En ce qui concerne le riz local, le tableau 3.6 montre

que 77,4 % de la consommation de cette céréale est le fait des non pauvres. Cette part devient encore plus importante au niveau de la consommation de riz importé (83,5 %).

TABLEAU 3.6.
Structure de la dépense totale de céréales
par tête selon le groupe de pauvreté (%)

Type dépense	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Riz local	22,6	77,4	100,0
Riz importé	16,5	83,5	100,0
Maïs (epi)	18,6	81,4	100,0
Maïs (farine)	8,8	91,2	100,0
Sorgho	26,2	73,8	100,0
Mil (grain)	43,6	56,4	100,0
Mil (farine)	19,8	80,2	100,0
Fonio	23,2	76,8	100,0
Autres céréales	33,0	67,0	100,0
Autres farines	8,2	91,8	100,0
Pain	13,3	86,7	100,0
Spaghetti/macaroni	3,7	96,3	100,0
Gateaux	21,6	78,4	100,0
Biscuits	3,9	96,1	100,0
Total céréales	18,1	81,9	100,0

Source: MPC/EPME/IIBC-94

L'analyse ci-dessus montre l'importance de la production céréalière, notamment celle du riz, dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est un des éléments fondamentaux de la sécurité alimentaire. Ceci est d'autant plus vrai que les importations de riz pour la période sous revue a été de 19.276 tonnes métriques en 1994 et de 27.667 tonnes en 1995 pour respectivement 43,4 millions de dollars US et 85,7 millions de dollars US.

Au titre de la dépense non alimentaire, le tableau 3.7 montre que la prédominance des postes de dépenses: logement (18 % de la dépense totale par tête), transport et communication (près de 17 %), santé (16,6 %) et dans une moindre mesure l'habillement (11,3 %). Sous l'angle des groupes de pauvreté, le même tableau indique que le coefficient budgétaire du poste "logement" est de 32 % pour les pauvres contre 15,8 % au niveau des non pauvres. Cette préoccupation est encore plus marquée chez les individus très pauvres qui affectent 38,5 % de leurs budgets au logement (voir tableau 3.7). Par ailleurs, les dépenses en matière de santé sont de l'ordre de 13,7 % de la dépense non alimentaire totale par tête des personnes pauvres contre 17,1 % au niveau des non pauvres. En ce qui concerne les individus très pauvres, cette part de dépense se chiffre à 12,6 % de la dépense non alimentaire totale par tête (voir tableau 3.7). De même, le pourcentage des dépenses consacrées à l'habillement se chiffre à près de 14 % de la dépense non alimentaire totale au niveau des pauvres contre près de 11 % pour le groupe des individus pauvres.

TABLEAU 3.7.
Structure (%) de la dépense non alimentaire
par tête (totale) selon le groupe de pauvreté

Type dépense	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Educ./loisir/cult.	2,8	4,6	7,0	6,7
Santé	12,6	13,7	17,1	16,6
Hygiène	5,8	7,4	8,1	8,0
Habillement	11,5	13,8	10,9	11,3
Effets personnels	1,0	1,4	1,4	1,4
Logement	38,5	32,0	15,8	18,0
Energie domestique	5,4	6,3	4,6	4,8
Biens durables	4,5	3,8	5,1	5,0
Transp./communic.	4,9	5,4	18,6	16,9
Cérémonies	9,1	7,3	5,3	5,5
Transferts	2,7	2,3	3,2	3,1
Autres dépenses	1,2	2,1	2,9	2,8
Autocons non alim.	0,2	0,6	1,3	1,2
Total non aliment.	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

La structure de la dépense totale non alimentaire par tête révèle que malgré la prédominance (en terme absolu) des dépenses de logements, d'habillement et de santé au niveau des individus pauvres, elles restent faibles comparées aux parts de consommation des non pauvres par rapport aux pauvres par poste de dépenses. En effet, le tableau 3.8 montre que près de 77 % des dépenses de logement, 84% des dépenses d'habillement et environ 89 % des dépenses de santé relèvent des non pauvres.

TABLEAU 3.8.
Structure de la dépense totale non alimentaire
par tête selon le groupe de pauvreté (%)

Type dépense	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Educ./loisir/cult.	8,9	91,1	100,0
Santé	10,8	89,2	100,0
Hygiène	12,1	87,9	100,0
Habillement	16,0	84,0	100,0
Effets personnels	12,5	87,5	100,0
Logement	23,3	76,7	100,0
Energie domestique	17,2	82,8	100,0
Biens durables	9,9	90,1	100,0
Transp./communic.	4,2	95,8	100,0
Cérémonies	17,2	82,8	100,0
Transferts	9,8	90,2	100,0
Autres dépenses	10,0	90,0	100,0
Autocons non alim.	7,0	93,0	100,0
Total non aliment.	13,1	86,9	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

La conclusion qui se dégage de l'examen de la structure des dépenses selon les groupes de pauvreté, c'est que quel que soit le poste de dépense considéré, les parts de consommation relevant du groupe des individus pauvres demeurent très faibles au regard de celles des individus non pauvres.

3.2 Sources de revenus par groupes de pauvreté

Avant d'aborder l'analyse de ce paragraphe, il est opportun de préciser le contenu des différents concepts utilisés. Les sources de revenu, ont été regroupées en six postes principaux: revenus salariaux, revenus nets agricoles, revenus nets provenant des activités et entreprises non agricoles, transferts reçus, revenus de la propriété et autres revenus. Les détails relatifs à l'agrégation des revenus sont fournis à l'annexe 1 (méthodologie de l'enquête).

Le tableau 3.9 fournit la répartition du revenu total par tête par sources de revenu selon les groupes de pauvreté. L'examen de ce tableau montre que la source principale de revenu provient des activités agricoles. En effet, le revenu net agricole représente 42,8 % du total du revenu net par tête. La deuxième source de revenu est celle provenant du secteur informel à travers les activités ou entreprises non agricoles. Elle contribue à hauteur de 25,1 % du total du revenu net par tête. Le revenu salarial s'inscrit en troisième position des sources de revenu et représente 17,7 % du revenu net par tête.

TABLEAU 3.9.
Revenu total net par tête
selon le groupe de pauvreté (%)

Type revenu	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Revenu agricole	66,9	36,3	42,8
Revenu salarial	3,0	21,7	17,7
Rev. empl. ind.	16,8	27,3	25,1
Rev. propriete	6,1	4,8	5,1
Transf. recus	6,3	7,0	6,8
Autres revenus	0,9	3,0	2,5
Revenu net tot	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPMEIBC-94

L'examen de la structure des revenus par groupe de pauvreté, révèle qu'au niveau du groupe des individus pauvres, la quasi-totalité de leurs revenus provient des activités agricoles: près de 67 % du total de leurs revenus. La seconde source de revenu de ce groupe provient des emplois indépendants non agricoles (près de 17 % du total de leurs revenus). Au niveau du groupe des non pauvres, la source principale de revenu demeure l'agriculture mais dans une proportion moindre (36,3 % du revenu total net par tête). Les revenus en provenance des emplois indépendants non agricoles et des emplois salariaux représentent respectivement, 27,3 % et 21,7 % du revenu total net par tête. En ce qui concerne le groupe des individus très pauvres, leur revenu en provenance des activités agricoles contribuent pour près de 61 % du total de leurs revenus net par tête et la part des revenus tirés des emplois indépendants non agricoles représente près de 21 % du total de leurs revenus.

L'examen du tableau 3.10 est très intéressant en ce sens qu'il fournit un renseignement précieux pour chaque source de revenu sa répartition entre les différents groupes de pauvreté. De façon générale, près de 79 % du revenu total net par tête sont détenus par les individus non pauvres. Ce tableau montre la forte concentration des revenus au niveau du groupe des individus non pauvres quelle que soit la source retenue. Sur le total des revenus agricoles, près de 67 % sont détenus par le groupe des individus non pauvres. Près de 86 % des revenus provenant des emplois indépendants non agricoles sont concentrés entre les mains des non pauvres. Les inégalités deviennent encore plus marquées en ce qui concerne les revenus salariaux. Seulement près de 4 % de ces revenus sont détenus par le groupe des individus pauvres.

TABLEAU 3.10.
Revenu total net par tête
selon le groupe de pauvreté (%)

Type revenu	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Revenu agricole	33,4	66,6	100,0
Revenu salarial	3,6	96,4	100,0
Rev. empl. ind.	14,3	85,7	100,0
Rev. propriete	25,7	74,3	100,0
Transf. recus	19,5	80,5	100,0
Autres revenus	7,8	92,2	100,0
Revenu net tot	21,3	78,7	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 3.11.
Revenu total agricole net par tête
selon le groupe de pauvreté (%)

Type revenu	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Vente produits agricoles	56,1	58,1	57,4
Vente produits transformés	6,0	5,5	5,7
Autres ventes	0,5	0,8	0,7
Autocons. produits agricoles	37,4	35,6	36,2
Revenu brut agricole	100,0	100,0	100,0
Type dépense			
Dépense de betail	8,7	10,9	10,2
Dépense input agricoles	36,2	27,2	29,3
Dépense transf. produits	10,2	10,6	10,5
Dépréciation équipements	44,9	51,3	50,0
Dépense agricole	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le revenu agricole étant la première source de revenu quel que soit le groupe de pauvreté considéré, il est indispensable d'examiner ses différentes composantes. Le tableau 3.11 montre qu'au niveau de l'ensemble du pays, l'essentiel des revenus bruts agricoles proviennent de la vente des produits agricoles qui représentent 57,4 % du revenu total brut par tête. La valeur imputée de l'autoconsommation contribue à hauteur de 36,2 %. Par groupes de pauvreté, la structure des revenus bruts des individus pauvres et non pauvres ne diffère guère de celle observée au niveau national. Au niveau des dépenses agricoles, la valeur imputée à la dépréciation des équipements agricoles représentent la moitié de la dépense totale agricole. Le second poste de dépense par ordre d'importance est constitué par les dépenses relatives aux inputs agricoles qui totalisent 29,3 % de la dépense totale par tête.

L'examen du tableau 3.12 montre qu'en ce qui concerne les revenus tirés de la vente des produits agricoles environ 68 % sont détenus par les non pauvres. Cette tendance se confirme au niveau de toutes les autres sources de revenu.

TABLEAU 3.12.
Revenu total net agricole par tête
selon le groupe de pauvreté (%)

Type revenu	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Vente produits agricoles	31,9	68,1	100,0
Vente produits transformés	34,5	65,5	100,0
Autres ventes	25,5	74,5	100,0
Autocons. produits agricoles	33,8	66,2	100,0
Revenu brut agricole	32,7	67,3	100,0
Type dépense			
Dépense de bétail	20,0	80,0	100,0
Dépense input agricoles	29,5	70,5	100,0
Dépense transform. produits	23,2	76,8	100,0
Dépréciation équipements	21,5	78,5	100,0
Dépense agricole	23,9	76,1	100,0
revenu net agricole	33,3	66,7	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le tableau 3.13 fournit l'inventaire des produits agricoles commercialisés par groupes de pauvreté. Sur un ensemble de 51 produits recensés, la vente des fruits constitue la ressource principale au niveau de la vente des produits agricoles: 37,1 % dont 10,2 %, 7,8 % et 7,2 %, respectivement imputables à la vente d'oranges, de mangues et de bananes douces. La vente de légumes occupe la deuxième place au niveau de la vente des produits agricoles. Les revenus tirés de ces ventes représentent 28,4 % (dont 7,8 % dus à la vente de piment et près de 6 % à la vente de gombos). Les ressources en provenance de la vente de racines et de tubercules occupent la troisième place et représentent environ 23 % du total des ventes des produits agricoles (dont 14,4 % relevant de la vente de manioc). Notons que la vente de céréales est insignifiante (4,8 % du total de vente de produits agricoles).

Au niveau du groupe des individus pauvres la vente des légumes constitue la première source parmi les revenus tirés de la vente des produits agricoles (près de 34 %). Les tubercules et racines (29 %) et les fruits (26,2 %) constituent les deux autres principales sources de revenu. Au niveau du groupe des non pauvres, c'est la vente des fruits (42,5 %), ensuite des légumes (près de 26 %) et enfin des tubercules et racines (20,5 %) qui constituent les importantes sources de revenus en provenance de la vente des produits agricoles.

TABLEAU 3.13.
Revenu total de la vente de produits agricole
par tête selon le groupe de pauvreté (%)

Type revenu	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Céréales	4,5	5,1	4,8
dont:			
Riz (paddy)	3,3	3,4	3,3
Maïs	0,9	1,4	1,2
Tubercules/racines	29,0	20,5	23,1
dont:			
Manioc	22,5	10,6	14,4
Taro	2,1	4,4	3,7
Patate douce	3,8	4,7	4,4
Légumineuses	2,8	3,2	3,1
dont:			
Arachides	2,7	3,0	2,9
Noix à graines	2,3	2,7	2,5
dont:			
Café	2,1	2,1	2,1
Fruits	26,2	42,5	37,1
dont:			
Mangue	3,2	10,0	7,8
Banane douce	6,5	7,6	7,2
Orange	7,1	11,7	10,2
Légumes	33,6	25,9	28,4
dont:			
Tomate	5,9	2,9	3,9
Oignons	7,3	2,5	4,0
Piment	6,3	8,5	7,8
Gombos	8,3	4,7	5,9
Aubergine	3,8	5,1	4,7
Autres produits	1,3	0,5	0,8
Coton	1,2	0,3	0,6
Tabac	0,1	0,2	0,2
Total vente prod. agricoles	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

En guise de conclusion, l'analyse des sources de revenu des différents groupes de pauvreté montre que l'essentiel des revenus des individus pauvres provient de l'agriculture et dans une moindre mesure des emplois indépendants non agricoles du secteur informel. Au niveau des revenus en provenance de l'agriculture, la vente des produits agricoles occupe une place prépondérante. Ce qui signifie que toute stratégie de lutte contre la pauvreté en Guinée doit se baser sur la promotion des activités génératrices de revenu (cultures maraîchères et fruitières) au niveau du secteur agricole et du secteur de l'informel.

Chapitre 4: Accès aux services de base et pauvreté

Au niveau des chapitres précédents, une esquisse du profil de pauvreté basé sur des mesures monétaires a été dressée. Cet aspect monétaire de la pauvreté ne peut révéler qu'une dimension de la pauvreté. Le présent chapitre cherche à établir un profil de pauvreté basé sur la satisfaction de certains besoins de base tels que l'éducation, la santé, l'accès au logement et à l'eau potable. Le chapitre examinera aussi l'éventualité de corrélation entre la satisfaction des besoins de base ci-dessus énumérés des individus et leur appartenance aux différents groupes de pauvreté. Cet aspect de satisfaction des besoins essentiels mérite une attention particulière pour deux raisons essentielles:

- la première tient au fait que l'Etat est le principal pourvoyeur de ces services;
- la seconde repose sur le principe qu'en période d'ajustement structurel, les dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux sont généralement fortement compressées, ce qui nuit à la disponibilité ou la qualité de ces services.

4.1 Education

L'un des premiers aspects de l'analyse des besoins essentiels concerne l'accès à l'éducation de la population. L'hypothèse sous jacente est que chaque individu de la société devrait posséder un minimum d'éducation. Les informations collectées au niveau de l'EIBC permettent d'obtenir des informations sur le niveau d'instruction de la population âgée de 5 ans et plus, l'alphabétisation et la scolarisation des membres du ménage âgés de 5-29 ans. En plus, des informations détaillées relatives au cursus scolaire (primaire, secondaire, technique professionnel et universitaire) ont été recueillies au niveau de tous les membres du ménage âgés de 5-29 ans. L'analyse sera limitée à l'éducation de base (éducation primaire et éducation secondaire d'enseignement général) et à l'alphabétisation. Tous les indicateurs sur l'éducation et l'alphabétisation seront ventilés selon les groupes de pauvreté tels que définis au niveau du paragraphe 3.

4.1.1 Education primaire

La population de l'échantillon (effectif pondéré) est constituée de l'ensemble des individus âgés de 5 ans et plus qui se chiffrent à 5.314.135 individus. Les individus ayant fréquenté le primaire au cours des douze derniers mois et âgés de 5 ans et plus est estimée à 564.182 élèves, soit 10,6 % de la population âgée de 5 ans et plus. Ce résultat pourrait bien différer des chiffres fournis par le service de planification scolaire du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de la Formation Professionnelle (MEPFP) car la période d'exécution de l'EIBC couvre deux années scolaires (1993-1994 et 1994-1995). Ce chiffre prend donc en compte le flux des entrées et des sorties ayant eu lieu à la rentrée d'octobre 1994.

4.1.1.1 Fréquentation scolaire

Les tableaux 4.1 et 4.2 fournissent respectivement le taux brut de scolarisation au primaire (effectif scolarisé au primaire quel que soit l'âge rapporté à la population scolarisable âgée de 7-12 ans) et le taux net de scolarisation (effectif scolarisé au primaire âgé de 7-12 ans rapporté à la population scolarisable âgée de 7-12 ans) par sexe, milieu de résidence, région naturelle et groupes socio-économique du chef de ménage selon les groupes de pauvreté.

TABLEAU 4.1.
Taux brut de scolarisation par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	34,6	35,7	76,0	57,1
Féminin	9,8	17,9	50,9	36,7
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	141,0	99,2	111,7	110,7
Autres Urbains	37,8	54,4	87,4	78,3
Rural	20,7	22,7	33,3	27,3
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	21,5	24,5	55,8	40,8
Moyenne Guinée	18,5	18,3	39,8	27,3
Haute Guinée	22,8	26,0	41,9	32,2
Guinée Forestière	36,7	45,8	55,1	51,8
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	28,9	40,4	55,7	48,1
GSE 2/3	19,3	18,5	24,3	20,8
GSE 4	52,7	149,5	123,4	124,8
GSE 5	38,9	67,8	102,1	96,6
GSE 6	104,3	81,3	96,4	94,2
GSE 7	57,0	55,9	86,3	81,0
GSE 8/9	41,4	52,2	85,7	76,1
GSE 10	19,0	34,9	74,8	57,2
<u>Ensemble</u>	22,4	27,7	63,8	47,5

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Pour l'ensemble du pays, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 47,5 %. Quant au taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire qui élimine l'effet âge, il est estimé à 33,6 %. Examiné par groupes de pauvreté, le tableau 4.1 montre que le groupe des individus très pauvres enregistrent le TBS le plus bas (22,4 %) contre 27,7 % pour le groupe des pauvres et 63,8 % pour le groupe des non pauvres. Les mêmes observations sont valables pour le TNS au niveau du tableau 4.2 (16,4 % pour les très pauvres, 19,6 % pour les pauvres et 45 % pour les non pauvres). Ces résultats mettent en évidence une corrélation positive entre le niveau de vie des individus et l'opportunité qu'ils puissent fréquenter l'école.

TABLEAU 4.2.
Taux net de scolarisation par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	25,7	25,1	52,0	39,4
Féminin	6,8	12,9	37,6	27,0
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	88,2	58,9	74,0	72,8
Autres Urbains	22,2	33,2	61,5	53,7
Rural	15,7	17,0	25,7	20,7
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	10,4	15,1	39,1	27,6
Moyenne Guinée	14,4	13,8	30,0	20,6
Haute Guinée	18,8	19,9	31,2	24,3
Guinée Forestière	31,1	32,6	41,5	38,4
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	21,7	30,4	45,5	38,0
GSE 2/3	14,2	13,8	17,9	15,4
GSE 4	52,7	73,8	80,2	79,9
GSE 5	38,9	46,5	72,4	68,3
GSE 6	33,9	48,8	64,5	62,2
GSE 7	37,9	37,2	61,3	57,1
GSE 8/9	34,2	34,5	60,9	53,4
GSE 10	10,9	22,9	51,7	39,0
<u>Ensemble</u>	16,4	19,6	45,0	33,6

Source: MPC/EPMEIBC-94

Sous l'angle du sexe, les mêmes tableaux montrent de très fortes disparités entre les sexes du point de vue fréquentation au primaire: le TBS des garçons est de 57,1 % (respectivement 39,4 % pour le TNS) et 36,7 % pour les filles (respectivement 27 % pour le TNS). Cette disparité s'accroît davantage quand on compare les taux de fréquentation du primaire du point de vue sexe au niveau des différents groupes de pauvreté. En effet, l'écart entre le TBS des garçons et celui des filles devient plus important au fur et à mesure qu'on passe des non pauvres aux pauvres puis aux très pauvres. En effet, le TBS des garçons au niveau du groupe des non pauvres est 1,5 fois supérieur à celui des filles. Au niveau des individus pauvres et très pauvres, ce coefficient remonte à 2 et 3,5 respectivement. Les mêmes constats sont valables si on considère le TNS comme indicateur du niveau de fréquentation (le TNS des garçons représente 1,4 fois celui des filles au niveau des individus non pauvres, 1,9 fois au niveau du groupe des pauvres et 3,8 fois au niveau du groupe des très pauvres). Une des priorités des autorités du département de l'Education étant de favoriser la scolarisation de la jeune fille, une vaste campagne de sensibilisation en direction surtout des couches pauvres de la population est indispensable pour réduire cet écart.

L'examen des taux de fréquentation au primaire par milieu de résidence montre de fortes disparités entre le milieu rural (le TBS est de 27,3 %) et les zones urbaines (110,7 % à Conakry et 78,3 % dans les autres centres urbains). Le TNS varie dans le même ordre de grandeur: 20,7 % pour le milieu rural, 72,8 % pour Conakry et 53,7 % pour les autres centres urbains. Quels que soient le milieu de résidence et le groupe de pauvreté ciblés, l'écart des TBS entre le groupe des pauvres et des non pauvres est plus accentué au niveau des autres centres urbains qu'en milieu rural ou à Conakry. En effet, le TBS du groupe des individus non pauvres représente 1,6 fois celui des pauvres au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays. Ce

coefficient chute à 1,5 en milieu rural et 1,3 à Conakry. La comparaison entre le groupe des individus pauvres et très pauvres montre que l'écart entre ces deux groupes du point de vue scolarisation est plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, le TBS en milieu rural du groupe des individus pauvres est 1,1 fois supérieur à celui du groupe des individus très pauvres contre 1,5 au niveau de la strate "Autres Urbains". La comparaison entre les deux groupes est impossible au niveau de Conakry à cause de la non représentativité de l'échantillon des individus très pauvres âgés de 7-12 ans: 8 individus (effectif non pondéré).

Au niveau régional, la Guinée Forestière se démarque nettement des autres régions du pays. La zone spéciale de Conakry mise à part, c'est la seule région qui enregistre un TBS au dessus de la moyenne nationale: 51,8 % (le TNS y est de 38,4 %). La Moyenne Guinée enregistre le TBS le plus faible: 27,3 % (le TNS se chiffre à 20,6 %), suivie par la Haute Guinée (TBS: 32,2 % et TNS: 24,3 %). Ce classement des régions du point de vue fréquentation scolaire reste le même quels que soient l'indicateur choisi et le groupe de pauvreté considéré. L'écart des TBS entre les deux régions extrêmes est presque constant quand on passe des individus pauvres (le TBS de la Guinée Forestière est 2,4 fois celui de la Moyenne Guinée) aux individus extrêmement pauvres (le coefficient de proportionnalité est de 2,2).

Le groupe socio-économique du chef de ménage semble avoir aussi une certaine incidence sur la scolarisation des enfants. Les enfants appartenant aux ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance ou éleveur enregistrent un taux de scolarisation dans le primaire nettement en deçà de la moyenne nationale (20,8 %). C'est le groupe le plus défavorisé en matière de scolarisation car au niveau de tous les autres groupes socio-économiques, le taux de scolarisation est supérieur à la moyenne nationale avec un maximum au niveau des ménages dirigés par un salarié du secteur public (124,8 % pour le TBS et près de 80 % pour le TNS). La ventilation des indicateurs de fréquentation par groupes de pauvreté révèle le même constat quels que soient le groupe de pauvreté et l'indicateur de fréquentation choisis.

4.1.1.2 Type d'établissement fréquenté

Le tableau 4.3.A ventile les effectifs scolarisés au primaire par types d'établissement fréquenté selon les groupes de pauvreté. L'examen de ce tableau montre que la prédominance du système éducatif public est manifeste. Les écoles publiques absorbent la presque totalité des effectifs du primaire (90,2 %). Ce constat reste valable au niveau de tous les groupes de pauvreté. Au niveau du groupe très pauvres tous les individus de l'échantillon (100 %) fréquentent un établissement public (voir tableau 4.3.B). Le pourcentage d'enfants fréquentant ce type d'établissement est de près de 98 % pour le groupe des individus pauvres et 87,5 % pour les individus non pauvres. L'examen du tableau 4.3.C montre que sur l'ensemble des enfants fréquentant le système public d'enseignement, seulement 28,5 % appartiennent à la catégorie des individus pauvres, le reste 71,5 % étant du groupe des individus non pauvres. Ce constat montre l'importance du rôle dominant de l'Etat au niveau de l'enseignement primaire et le faible accès des pauvres à l'éducation primaire. Les inégalités révélées par cette étude signifient qu'un remodelage profond de la politique de l'enseignement primaire s'impose pour la recentrer sur les problèmes causés par la pauvreté. Ce qui nécessite entre autres une meilleure réallocation de ressources publiques allouées au secteur de l'éducation entre les différents niveaux (primaire, secondaire et enseignement technique et professionnel). Cette réaffectation des ressources publiques doit largement favoriser l'enseignement primaire.

TABLEAU 4.3.A.
Répartition des effectifs au primaire par type
d'établissement selon les groupes de pauvreté (%)

	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Non déclaré	0,1	0,2	0,1
Public	97,8	87,5	90,2
Privé	2,1	11,9	9,3
Autres	.	0,4	0,4
Effectif pondéré	148.488	415.594	564.182

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.3.B.
Répartition des effectifs au primaire par type
d'établissement des individus très pauvres (%)

Public	100
Privé	-
Effectif pondéré	39.024

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.3.C.
Répartition des effectifs au primaire par type
d'établissement selon les groupes de pauvreté (%)

	Pauvres	Non Pauvres	Effectif pondéré
Non déclaré	10,8	99,2	807
Public	28,5	71,5	508.899
Privé	6	94	52.534
Autres		100	1942
Ensemble	26,3	73,7	564.182

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.1.1.3 Adéquation classe - âge

Le tableau 4.4.A montre que pour l'ensemble du pays seulement 21,1 % des effectifs scolarisés au primaire suivent le cycle normal c'est-à-dire ont un âge qui correspond à la classe fréquentée. Rappelons que l'âge officiel d'inscription au primaire est 7 ans et le cycle dure 6 ans. Le phénomène de vieillissement (âge en dépassement par rapport à la classe fréquentée) est d'une grande ampleur et concerne 68 % des effectifs du primaire. En ce qui concerne les enfants dont la classe fréquentée est en avance par rapport à l'âge (phénomène d'accélération), ils représentent près de 11 % des enfants inscrits au primaire. Examiné sous l'angle de la pauvreté, le phénomène de vieillissement concerne tous les groupes de pauvreté: près de 72 % des enfants du groupe des pauvres et 66,6 % de celui des non pauvres. Sur l'ensemble des enfants dont la classe est en avance par rapport à l'âge, 83,3 % appartiennent au groupe des non pauvres (voir tableau 4.5). De même, la prédominance, des enfants du groupe des non pauvres est manifeste au niveau des

élèves suivant normalement leurs cursus (73,6 %) et au niveau de ceux dont l'âge est en dépassement par rapport à la classe fréquentée (72,2 %). Au niveau du groupe des individus très pauvres, 63,7 % fréquentent une classe dont l'âge est en dépassement par rapport à la classe fréquentée. Seulement 32,5 % suivent un cycle normal et 3,8 % fréquentent une classe en avance par rapport à l'âge (voir tableau 4.4.B). Le phénomène de vieillissement est non seulement redevable au système de recrutement (enfants âgés jusqu'à 10 ans peuvent être inscrits en 1ère année) et au taux élevé de redoublement au niveau du primaire qui est de 29,4 % des effectifs scolarisés au cours des douze derniers mois au primaire (voir rapport final de l'EIBC).

TABLEAU 4.4.A.
Adéquation âge-classe au primaire par groupe de pauvreté (%)

	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
En avance	6,9	12,4	10,9
Age normal	21,2	21,0	21,1
En retard	71,9	66,6	68,0
Effectif pondéré	148.448	415.694	564.182

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.4.B.
Adéquation âge-classe au primaire des très pauvres (%)

En avance	3,8
Age normal	32,5
En retard	63,7
Effectif pondéré	39.024

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.5.
Adéquation âge-classe au primaire par groupe de pauvreté (%)

	Pauvres	Non Pauvres	Effectif pondéré
En avance	16,7	83,3	61.599
Age normal	26,4	73,6	119.137
En retard	27,8	72,2	383.446
Ensemble	26,3	73,7	564.182

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.1.1.4 Déperdition scolaire

L'abandon scolaire dont il est question dans ce paragraphe concerne non pas l'abandon au cours des douze derniers mois mais celui durant le cursus du primaire. Le tableau 4.6 montre que le phénomène de déperdition scolaire prend une ampleur non négligeable. De façon générale, 19,3 % des individus ayant effectué des études primaires ont quitté l'école durant le cycle du primaire. Comme il fallait s'y attendre, la

déperdition scolaire est plus marquée chez les individus de sexe féminin (22,4 %) que ceux du sexe masculin (17,5 %). Au niveau régional, la Guinée Forestière et la Moyenne Guinée sont les régions les plus touchées par la déperdition scolaire au niveau du primaire (27,1 % et 25,5 % respectivement). Selon le milieu de résidence, c'est le milieu rural qui enregistre le taux de déperdition le plus élevé (25,6 %) contre 15,4 % pour les centres urbains de l'intérieur du pays et 16,1 % pour Conakry. De façon générale, le taux d'abandon au niveau des pauvres (21,3 %) est supérieur à celui enregistré au niveau des non pauvres (18,7 %). La pauvreté ne constitue un véritable facteur discriminant que pour quelques variables. Du point de vue de la variable sexe, les taux de déperdition au niveau du groupe des pauvres (20,6 % pour le sexe masculin et 23,2 % pour le sexe féminin) sont légèrement supérieurs à ceux enregistrés au niveau du groupe des non pauvres (16,4 % pour le sexe masculin et 22,2 % pour le sexe féminin). En ce qui concerne le milieu de résidence, c'est surtout au niveau du milieu urbain que la pauvreté semble avoir une corrélation positive avec la décision d'abandonner les études. En effet, le taux d'abandon est de 19 % à Conakry et 16,1 % au niveau des autres centres urbains pour le groupe des individus pauvres contre 16 % à Conakry et 15,2 % pour les autres centres urbains pour le groupe des individus non pauvres. De même, en Guinée Forestière et en Moyenne Guinée, la pauvreté semble avoir une forte incidence sur la déperdition scolaire. L'influence de la pauvreté sur la déperdition scolaire n'est manifeste au niveau des groupes socio-économiques que pour les individus dont le chef se réclame indépendant agriculteur producteur de cultures de rente et indépendants vendeurs de produits non alimentaires.

TABLEAU 4.6.
Taux d'abandon au primaire par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Sexe				
Masculin	15,4	26,0	16,4	17,5
Féminin	21,7	23,2	22,2	22,4
Milieu de résidence				
Conakry	12,6	18,8	15,9	16,1
Autres Urbains	21,7	16,1	15,2	15,4
Rural	16,2	23,3	27,4	25,6
Régions naturelles				
Basse Guinée	14,8	12,5	20,0	18,0
Moyenne Guinée	13,1	28,6	23,8	25,5
Haute Guinée	13,4	9,7	10,3	10,0
Guinée Forestière	33,1	31,2	25,1	27,1
Groupes Socio-Economiques				
GSE 1	32,5	33,4	30,9	31,9
GSE 2/3	15,0	19,2	23,5	21,4
GSE 4	.	11,5	12,0	12,0
GSE 5	16,3	14,9	17,9	17,6
GSE 6	.	16,7	16,2	16,3
GSE 7	10,1	19,3	18,1	18,2
GSE 8/9	9,8	14,3	18,6	17,9
GSE 10	11,6	17,9	18,7	18,5
Ensemble	17,1	21,3	18,7	19,3

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.1.2 Education Secondaire

L'analyse des informations relatives au secondaire sera limitée à l'enseignement général et portera sur la fréquentation et le type d'établissement fréquenté.

4.1.2.1 Fréquentation scolaire

Plus qu'au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) dans le secondaire d'enseignement général (effectif scolarisé au secondaire quel que soit l'âge rapporté à l'effectif scolarisable au secondaire âgé de 13-19 ans) pour l'ensemble du pays est très faible. Ce taux est estimé à 17,1% (voir tableau 4.7). Quant au taux net de scolarisation au secondaire (proportion des individus âgés de 13-19 ans scolarisés au secondaire), il se chiffre à 12,5 % (voir tableau 4.8). A l'instar de ce qui a été observé au niveau du primaire, les disparités entre sexe (le TBS est de 23,6 % pour le sexe masculin contre 9,8 % pour le sexe féminin) d'une part et d'autre part entre milieu de résidence (le TBS est de 3,7 % pour le milieu rural contre 33,3 % pour les autres centres urbains et 40,4 % pour Conakry) sont prononcées. Au niveau régional, la Moyenne Guinée demeure la région la plus défavorisée du point de vue scolarisation au secondaire (le TBS n'est que de 8,9 %). A l'opposé, la Basse Guinée enregistre le TBS au secondaire le plus élevé (14,1 %). Du point de vue de l'appartenance des individus à un groupe socio-économique donné, les individus dont le chef est indépendant agriculteur enregistrent le TBS le plus bas (3,1 % pour les individus du GSE 2/3 et 8,8 % pour les individus du GSE 1). Les individus dont le chef de ménage est salarié possèdent le TBS au secondaire le plus élevé (45,3 % pour les individus du GSE 4 et 35,2 % pour ceux du GSE 5).

TABLEAU 4.7.
Taux brut de scolarisation au secondaire par sexe, milieu de résidence,
régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	5,9	9,3	33,0	23,6
Féminin	2,0	2,5	14,0	9,8
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	0,0	29,7	41,4	40,4
Autres Urbains	20,1	21,4	37,4	33,3
Rural	2,4	2,6	5,0	3,7
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	2,4	5,9	19,8	14,1
Moyenne Guinée	8,9	5,20	12,1	8,9
Haute Guinée	1,3	3,4	18,3	9,2
Guinée Forestière	7,5	8,2	14,8	12,6
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	2,7	5,7	11,7	8,8
GSE 2/3	3,1	2,1	4,3	3,1
GSE 4	0,0	27,9	46,8	45,3
GSE 5	51,8	32,1	35,7	35,2
GSE 6	0,0	20,5	36,2	34,1
GSE 7	18,0	20,1	26,5	25,5
GSE 8/9	7,1	15,4	39,6	33,4
GSE 10	11,3	13,8	30,0	24,6
<u>Ensemble</u>	4,2	6,3	23,8	17,1

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Examiné selon le groupe de pauvreté, le TBS au niveau du groupe des individus non pauvres (23,8 %) est presque le quadruple de celui des pauvres (6,3%). Il en est de même au niveau de l'indicateur taux net de scolarisation (17,3 % pour les individus non pauvres et 4,8 % pour les individus pauvres). Au niveau de la catégorie des très pauvres les taux de fréquentation au secondaire sont insignifiants (4,2 % pour le TBS et 2,7 % pour le TNS). La différenciation entre pauvres et non pauvres est nette quelle que soit la variable considérée (sexe, milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique du chef de ménage). Les conclusions auxquelles on aboutit sont similaires à celles faites au niveau du primaire. La pauvreté est un facteur de différenciation au niveau de la fréquentation au secondaire des individus.

TABLEAU 4.8.
Taux net de scolarisation au secondaire par sexe, milieu de résidence,
régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	3,5	6,9	23,4	16,8
Féminin	1,7	2,2	10,8	7,7
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	0,0	20,0	29,9	29,1
Autres Urbains	14,8	17,2	26,5	24,1
Rural	1,4	2,0	4,1	3,0
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	1,8	4,5	13,4	9,7
Moyenne Guinée	4,8	3,7	8,6	6,3
Haute Guinée	1,3	2,8	14,1	7,2
Guinée Forestière	5,3	7,1	11,7	10,2
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	2,7	5,1	9,1	7,2
GSE 2/3	1,7	1,6	2,9	2,2
GSE 4	0,0	21,3	35,0	33,9
GSE 5	51,8	25,0	26,9	26,6
GSE 6	0,0	15,7	26,2	24,8
GSE 7	9,2	17,9	21,5	20,9
GSE 8/9	3,5	6,7	28,4	22,8
GSE 10	9,5	11,7	18,4	16,2
<u>Ensemble</u>	2,7	4,8	17,3	12,5

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.1.2.2 Type d'établissement fréquenté

Plus qu'au primaire, le caractère public de l'enseignement secondaire est prépondérant. Près de 3 % seulement des élèves inscrits au secondaire fréquentent un établissement d'enseignement privé (voir tableau 4.9.A). Cette répartition demeure presque inchangée au niveau du groupe des non pauvres (3,1 %) et au niveau de celui des pauvres le pourcentage des élèves fréquentant un établissement public est réduit à 1 %. Sur l'ensemble des individus fréquentant un établissement d'enseignement secondaire, près de 86 % appartiennent à la catégorie des non pauvres (voir tableau 4.10). Au niveau du système d'enseignement privé, ce pourcentage devient encore plus important. Près de 95 % des élèves fréquentant ce type d'établissement sont du groupe des individus non pauvres. En ce qui concerne le groupe des individus très

pauvres, tous les individus interrogés ont déclaré fréquenter un établissement public (voir tableau 4.9.B). Les problèmes d'accès des pauvres à l'enseignement secondaire se posent avec plus d'acuité qu'au primaire: infrastructures souvent concentrées en milieu urbain, problèmes de revenu et coûts d'opportunité élevé.

TABLEAU 4.9.A.
Répartition (%) des effectifs au secondaire par type d'établissement selon les groupes de pauvreté

	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Non déclaré	0,5	0,1	0,1
Public	98,5	96,4	96,7
Privé	1,0	3,1	2,8
Autres	-	0,4	0,4
Effectif pondéré	119.779	121.557	141.336

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.9.B.
Répartition (%) des effectifs du secondaire des très pauvres

Très pauvres	
Public	100
Privé	0,0
Effectif pondéré	4.085

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.10.
Répartition (%) des effectifs au secondaire par type d'établissement selon les groupes de pauvreté

	Pauvres	Non Pauvres	Effectif pondéré
Non déclaré	51,0	49,0	196
Public	14,3	85,7	136.603
Privé	5,1	94,9	4.023
Autres	-	100	514
Ensemble	14,0	86,0	141.336

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.1.3 Alphabétisation

Les questions concernant l'alphabétisation ont été administrées non seulement aux individus n'ayant jamais fréquenté l'école (française ou franco-arabe) mais aussi à tous ceux qui ont fréquenté le primaire mais qui n'ont pas obtenu le CEPE (certificat d'études primaires et élémentaires). Les questions posées étaient relatives à l'aptitude à la lecture et à l'écriture d'une petite note et à effectuer des opérations de calcul écrit. Un individu est dit alphabétisé s'il sait lire et écrire une petite note. L'analyse des résultats de ce paragraphe sera limitée à la population adulte c'est-à-dire aux individus âgés de 15 ans et plus.

TABLEAU 4.11.

Taux brut d'analphabétisme de la population âgée de 15 ans et plus par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	84,3	75,9	54,9	62,1
Féminin	97,1	97,4	85,6	90,1
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	62,9	64,4	51,1	51,9
Autres Urbains	75,8	75,1	62,7	65,5
Rural	91,9	90,5	84,8	87,6
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	88,2	88,7	78,4	82,3
Moyenne Guinée	86,3	85,6	77,5	81,1
Haute Guinée	95,7	93,1	81,0	88,3
Guinée Forestière	85,5	85,9	79,3	81,3
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	86,3	85,2	82,6	83,7
GSE 2/3	92,2	91,5	86,5	89,1
GSE 4	86,4	53,6	36,9	37,9
GSE 5	60,8	70,9	48,6	51,0
GSE 6	80,3	71,9	64,0	64,9
GSE 7	77,8	80,6	68,1	69,8
GSE 8/9	92,0	84,1	65,2	69,2
GSE 10	84,0	82,2	67,1	71,8
<u>Ensemble</u>	90,6	88,3	71,3	77,5

Source: MPC/EPMEIBC-94

Le taux brut d'analphabétisme de la population adulte est estimé à 77,5 % (voir tableau 4.11). Ce résultat traduit le faible niveau d'instruction de la population guinéenne (le taux d'instruction de la population adulte est estimé à 22,4 %). Il rend compte aussi pour les classes d'âges scolarisables du faible niveau de fréquentation scolaire. Le taux d'analphabétisme est plus élevé chez les individus de sexe féminin (90,1 %) que ceux du sexe masculin (62,1 %). Au niveau régional, toutes les régions enregistrent un taux d'analphabétisme au dessus de 80 % (la valeur maximale est enregistrée en Haute Guinée: 88,3 %). Selon le milieu de résidence, le taux d'analphabétisme du milieu rural (87,6 %) contraste fortement avec celui du milieu urbain (près de 52 % pour Conakry et 65,5 % pour les centres urbains de l'intérieur du pays). Au niveau des groupes socio-économiques des chefs de ménage, les taux d'analphabétisme sont très élevés au niveau des ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance ou éleveur (89,1 %) ou producteur de cultures d'exportation (83,7 %). Les taux les plus bas sont enregistrés au niveau des ménages dont le chef est salarié du secteur public (près de 38 %) ou du secteur privé (51 %).

Le tableau 4.11 montre une corrélation positive entre analphabétisme et pauvreté: les individus du groupe des très pauvres enregistrent un taux d'analphabétisme de 90,6 % contre 88,3 % pour les individus pauvres et 71,3 % pour les individus non pauvres. La démarcation entre pauvres et non pauvres est manifeste quelle que soit la variable choisie (sexe, milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique du chef de ménage).

Ces résultats traduisent le faible niveau d'instruction et d'alphabétisation de la population en général et des pauvres en particulier. Ils rendent aussi suffisamment compte pour les classes d'âges scolarisables du faible niveau de fréquentation scolaire en général et en particulier au niveau des individus pauvres. Les cours d'alphabétisation fonctionnelle doivent s'intensifier pour valoriser les ressources humaines.

4.2 Santé

La politique sanitaire du Gouvernement repose essentiellement sur le développement des soins de santé primaire. L'hypothèse sous jacente est de rapprocher au maximum les soins de santé primaire aux couches pauvres de la population. Les problèmes liés au recouvrement des coûts et à la fréquentation des centres de santé figurent parmi les préoccupations de l'heure des autorités de la santé et la pérennisation du système sanitaire à la base en dépend largement. Les données de l'EIBC permettent de cerner l'état sanitaire de la population au cours des quatre dernières semaines ayant précédées l'enquête, l'utilisation des services de santé: type de personnel consulté, établissement sanitaire fréquenté, secteur d'activité de l'établissement et coûts payés pour ces services. L'examen au niveau de ce paragraphe de l'utilisation des services de santé par les différents groupes de pauvreté devrait se révéler utile pour faire progresser le dialogue concernant le renforcement de la lutte contre la pauvreté dans ce secteur.

Les questions posées sur la santé au niveau du questionnaire de l'EIBC ont été administrées à tous les membres du ménage. Elles concernent donc toute la population.

4.2.1 Incidence de la maladie ou de la blessure au cours des quatre dernières semaines

La proportion d'individus au niveau de l'ensemble du pays ayant souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des quatre dernières semaines ayant précédé l'interview est estimé à près de 25 % c'est-à-dire à peu près un individu sur quatre (voir tableau 4.12). L'incidence de la maladie ou de la blessure est plus forte au niveau des individus du sexe féminin (26 %) que du sexe masculin (23,4 %). Selon le milieu de résidence, l'incidence est presque du même ordre de grandeur entre zones urbaines de l'intérieur du pays et zones rurales et s'écarte peu de la moyenne nationale à l'exception de Conakry où elle se chiffre à 22 %. Au niveau régional, c'est en Guinée Forestière et en Basse Guinée que l'on enregistre les plus fortes proportions d'individus malades ou blessés au cours des quatre dernières semaines (29,3 % et 27,2 % respectivement). C'est paradoxalement en Moyenne Guinée et Haute Guinée, régions classées parmi les plus pauvres du pays que les taux de morbidité sont les plus bas (24,1 % et 21 % respectivement). Au niveau des groupes socio-économiques, l'incidence la plus élevée est constatée au niveau des individus dont le chef de ménage est inactif, chômeur ou apprenti (30,4 %) et au niveau des individus dont le chef de ménage se réclame indépendant agriculteur producteur de cultures de rente (27,4 %). En ce qui concerne les autres groupes, l'incidence s'écarte peu de la moyenne nationale. Examiné par rapport aux groupes de pauvreté, le même tableau montre que l'incidence de la maladie ou de la blessure est de 19 % chez les individus très pauvres, 21,4 % chez les individus pauvres et 27 % au niveau du groupe des individus non pauvres. Ce même constat a été fait en Côte d'Ivoire (Glewwe en 1986 et Ravi Kanbur en 1987) et au Ghana (Ravi Kanbur et Oti Boateng en 1988). Selon ces auteurs, les pauvres ont tendance à sous déclarer les cas de maladie et les riches les surestimer. Cette attitude vis à vis de la maladie se confirme quelle que soit la variable considérée: sexe, milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique.

TABLEAU 4.12.

Incidence de la maladie au cours des 4 dernières semaines par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	20,7	21,9	24,3	23,4
Féminin	17,5	20,9	29,5	26,0
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	15,6	15,6	22,5	22,0
Autres Urbains	20,2	22,1	27,5	26,2
Rural	18,9	21,5	29,0	25,0
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	18,2	23,7	29,7	27,2
Moyenne Guinée	18,6	20,6	27,8	24,1
Haute Guinée	19,1	19,1	24,1	21,0
Guinée Forestière	21,8	25,5	31,1	29,3
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	22,5	24,3	30,1	27,4
GSE 2/3	18,1	20,6	26,8	23,3
GSE 4	14,3	14,3	26,6	25,8
GSE 5	7,8	20,1	24,5	24,0
GSE 6	24,8	18,3	25,4	24,5
GSE 7	14,9	16,5	27,4	25,8
GSE 8/9	20,6	21,1	23,0	22,5
GSE 10	24,2	26,8	32,4	30,4
<u>Ensemble</u>	19,0	21,4	27,0	24,7

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.2.1.1 Durée moyenne de la maladie ou de la blessure

Le tableau 4.13 fournit la durée moyenne de la maladie ou de la blessure au cours des quatre dernières semaines. La durée moyenne de la maladie ou de la blessure pour l'ensemble du pays est de 10.7 jours. Quel que soit le critère d'analyse retenu (sexe, milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique), la durée moyenne de la maladie s'écarte peu de la moyenne nationale. De même, au niveau des groupes de pauvreté, la durée moyenne de la maladie au cours des 28 derniers jours qui ont précédé l'enquête ne diffère guère de façon significative d'un groupe à un autre: 10.9 jours pour les individus très pauvres, 11,2 jours pour les pauvres et 10,4 jours au niveau du groupe des non pauvres.

TABLEAU 4.13.
Nombre moyen de jours de maladie ou de blessure au cours des 4 dernières semaines
par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques
selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	9,9	10,9	9,8	10,2
Féminin	11,9	11,5	10,8	11,0
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	7,4	7,5	9,7	9,6
Autres Urbains	7,8	8,4	9,0	8,9
Rural	11,1	11,6	11,,1	11,3
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	11,5	12,9	10,0	11,0
Moyenne Guinée	10,2	10,8	11,7	11,3
Haute Guinée	11,6	10,7	11,0	10,9
Guinée Forestière	8,3	10,9	9,9	10,2
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	9,7	10,3	10,0	10,1
GSE 2/3	11,2	11,6	11,5	11,6
GSE 4	8,0	7,0	8,3	8,2
GSE 5	2,5	9,2	8,7	8,7
GSE 6	12,7	10,8	9,7	9,8
GSE 7	10,2	9,1	9,0	9,0
GSE 8/9	10,2	9,6	9,7	9,7
GSE 10	10,0	11,8	11,8	11,8
<u>Ensemble</u>	10,9	11,2	10,4	10,7

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.2.1.2 Nombre moyen de jours d'inactivité dû à la maladie

Du point de vue des effets de la maladie sur le potentiel de gain de revenu, l'indicateur le plus approprié est le nombre de jours d'inactivité. Le tableau 4.14 fournit les valeurs de cet indicateur selon certaines caractéristiques (sexe, milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique) par groupes de pauvreté. Ce tableau montre que pour l'ensemble du pays, le nombre de jours d'inactivité au cours des 28 derniers jours suite à une maladie ou à une blessure s'élève à 8,7 jours en moyenne. A ce niveau encore, les écarts entre les groupes de pauvreté ne sont guère remarquables: près de 9 jours pour les individus très pauvres ou pauvres et 8,4 jours pour les individus non pauvres.

TABLEAU 4.14.
Nombre moyen de jours d'inactivité pour cause de maladie ou de blessure au cours
des 4 dernières semaines par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et
groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	8,0	8,6	8,2	8,4
Féminin	9,8	9,5	8,6	8,9
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	4,4	4,6	7,5	7,4
Autres Urbains	7,5	7,2	7,6	7,5
Rural	9,0	9,3	9,0	9,1
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	6,1	9,6	8,2	8,7
Moyenne Guinée	7,8	8,0	7,8	7,9
Haute Guinée	10,8	9,7	10,8	10,2
Guinée Forestière	5,1	9,2	8,6	8,8
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	6,5	8,1	8,1	8,1
GSE 2/3	9,2	9,4	9,3	9,3
GSE 4	4,5	5,2	7,0	6,9
GSE 5	2,0	6,0	7,1	7,0
GSE 6	11,1	10,4	7,1	7,5
GSE 7	8,2	7,9	7,1	7,2
GSE 8/9	8,2	7,7	8,5	8,3
GSE 10	10,3	9,5	8,8	9,0
<u>Ensemble</u>	8,9	9,1	8,4	8,7

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.2.2 Consultation au cours des quatre dernières semaines

4.2.2.1 Taux de consultation

Ce paragraphe essaie d'examiner l'usage que les individus malades ont fait des services de santé disponibles. Le tableau 4.15 fournit les taux de consultation au cours des quatre dernières semaines (proportion de personnes malades ayant été en consultation) par sexe, milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique selon les groupes de pauvreté. Au niveau de l'ensemble du pays, seulement 14,2 % des individus malades ou blessés ont déclaré avoir consulté un personnel du corps médical ou un guérisseur traditionnel au cours des quatre dernières semaines ayant précédé l'interview. Le taux de consultation au niveau des individus de sexe féminin (15 %) est supérieur à celui des individus de sexe masculin (13,3 %). Selon le milieu de résidence, la proportion d'individus malades ayant été en consultation au cours des quatre dernières semaines ne représente que 13 % en milieu rural contre 15,6 % à Conakry et 17,3 % au niveau des autres centres urbains. Au niveau régional, les taux de consultation les plus élevés se rencontrent en Guinée Forestière (près de 19 %) et en Basse Guinée (16,1 %). C'est en Haute Guinée et en Moyenne Guinée, régions identifiées comme étant les plus pauvres que l'on rencontre les taux de consultations les plus bas (11,6 % et 9,7 % respectivement). Sous l'angle du groupe socio-économique du chef de ménage, les taux les plus bas sont enregistrés au niveau des individus appartenant au groupe socio-économique des indépendants agriculteurs de subsistance (12 %).

TABLEAU 4.15.
Taux de consultation au cours des 4 dernières semaines par sexe, milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
<u>Sexe</u>				
Masculin	9,1	10,5	15,1	13,3
Féminin	8,3	10,1	18,3	15,0
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	11,2	7,1	16,2	15,6
Autres Urbains	8,2	11,3	19,3	17,3
Rural	8,7	10,3	16,1	13,0
<u>Régions naturelles</u>				
Basse Guinée	11,1	13,7	17,9	16,1
Moyenne Guinée	7,0	7,1	12,4	9,7
Haute Guinée	8,7	9,7	14,7	11,6
Guinée Forestière	7,6	13,3	21,5	18,8
<u>Groupes Socio-Economiques</u>				
GSE 1	9,4	12,2	19,4	16,0
GSE 2/3	8,5	9,9	14,5	12,0
GSE 4	14,3	9,8	19,6	19,0
GSE 5	7,8	11,4	17,0	16,3
GSE 6	16,2	8,8	17,5	16,3
GSE 7	7,7	10,6	17,8	16,8
GSE 8/9	12,5	10,2	17,0	15,4
GSE 10	6,7	11,0	17,7	15,3
<u>Ensemble</u>	8,7	10,3	16,8	14,2

Source: MPC/EPM/EIBC-94

La ventilation des taux de consultation selon les groupes de pauvreté montre que les individus très pauvres enregistrent les taux de consultations les plus faibles: 8,7 % contre 10,3 % pour les individus pauvres et près de 17 % pour la catégorie d'individus non pauvres.

4.2.2.2 Distribution des consultations selon le motif

Le tableau 4.16 fournit la répartition des consultations par motif de consultation selon les groupes de pauvreté et le sexe. Sur l'ensemble des consultations enregistrés au cours des quatre dernières semaines (889.264 cas), 79,3 % ont eu lieu pour cause de maladie (près de 77 % au niveau du groupe des pauvres et 80,3 % au niveau des non pauvres). La visite générale ou de contrôle représente le second motif par importance au niveau des consultations: près de 15 % des cas enregistrés (16,5 % au niveau des individus pauvres et 14,1 % au niveau des non pauvres). Le tableau 4.16 montre que le même ordre de priorités est respecté par la catégorie des individus très pauvres en ce qui concerne les motifs de consultation: 73,5 % des consultations ont eu lieu pour cause de maladie et 18,4 % pour raison de visite générale ou de contrôle.

TABLEAU 4.16.
Répartition des consultations selon le groupe de
pauvreté, le sexe et la raison de la consultation (%)

Raison consultation	Très pauvres			Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non decl.	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
V. gen./contr.	16,5	20,2	18,4	14,0	18,9	16,5	14,0	14,3	14,1	14,0	15,5	14,8
Maladie	73,5	73,5	73,5	79,2	74,5	76,8	80,4	80,3	80,3	80,0	78,7	79,3
Blessure	10,0	0,9	5,3	5,9	3,0	4,4	5,1	2,8	3,8	5,3	2,8	4,0
Vaccinat	.	4,6	2,4	0,2	2,1	1,2	0,2	0,8	0,5	0,2	1,1	0,7
Soins pré-nat.	.	0,8	0,4	.	1,3	0,7	.	1,7	0,9	.	1,6	0,9
Soins post-nat	.	.	.	0,7	0,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le tableau 4.17 fournit des renseignements très précieux sur la distribution des consultations entre pauvres et non pauvres. Sur l'ensemble des cas de consultations dues à une maladie, près de 72 % des cas concernent les individus du groupe des non pauvres contre seulement 28 % pour les individus pauvres. En ce qui concerne les visites générales ou de contrôles, environ 67 % des cas enregistrés concernent les individus non pauvres contre seulement près de 33 % pour les individus pauvres. Ce constat met en lumière, le problème d'accessibilité des pauvres aux services de santé.

TABLEAU 4.17.
Répartition des consultations selon le groupe de
pauvreté, le sexe et la raison de la consultation (%)

Raison consultation	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non decl.	.	.	.	26,6	73,4	100,0	26,6	73,4	100,0
V. gen./contr.	13,4	19,3	32,7	29,1	38,2	67,3	42,5	57,5	100,0
Maladie	14,2	14,2	28,4	31,3	40,2	71,6	45,5	54,5	100,0
Blessure	21,2	11,4	32,6	39,8	27,7	67,4	60,9	39,1	100,0
Vaccinat	3,7	44,7	48,3	9,1	42,6	51,7	12,7	87,3	100,0
Soins pré-nat.	.	22,4	22,4	.	77,6	77,6	.	100,0	100,0
Soins post-nat	31,3	14,8	46,1	27,3	26,6	53,9	58,6	41,4	100,0
Ensemble	14,2	15,2	29,4	30,9	39,7	70,6	45,1	54,9	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.2.2.3 Distribution des consultations selon le type de personnel consulté

Le tableau 4.18 montre que sur l'ensemble des individus ayant été en consultation au cours des quatre dernières semaines, 35,4 % ont consulté un médecin et 32,2 % un infirmier. Le troisième type de personnel consulté est le guérisseur traditionnel (21,1 %). Au niveau du groupe des individus pauvres, 37,1 % des individus ayant été en consultation consultent un infirmier, 33,3 % un guérisseur et seulement 16 % un médecin. A l'opposé 43,5 % des individus du groupe des non pauvres ayant été en consultation s'adressent à un médecin, 30,2 % à un infirmier et 16 % seulement à un guérisseur. Au niveau des individus très pauvres, la préférence va à l'infirmier (38 % des cas enregistrés) et au guérisseur (près de 33 % des cas). Le médecin n'est consulté que par 12,5 % des individus très pauvres, presque dans les mêmes proportions que l'aide de santé (11 % des cas enregistrés).

TABLEAU 4.18.
Répartition des consultations selon le groupe
de pauvreté, le sexe et le personnel consulté (%)

Pers. consult.	Très pauvres			Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non decl.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Medecin	11,1	13,8	12,5	15,2	16,8	16,0	47,5	40,3	43,5	37,3	33,8	35,4
Infirmier	37,9	38,1	38,0	39,7	34,7	37,1	31,3	29,4	30,2	33,9	30,8	32,2
Pharmacien	.	.	.	0,4	0,1	0,3	1,2	0,6	0,8	0,9	0,5	0,7
Sage-femme	.	4,7	2,4	.	2,7	1,4	.	6,3	3,6	.	5,3	2,9
Dentiste	.	.	.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8	0,5	0,1	0,6	0,3
Aide santé	11,3	10,7	11,0	7,2	11,6	9,5	5,1	3,9	4,4	5,7	6,0	5,9
Acc. trad.	.	3,7	1,9	.	3,1	1,6	.	0,9	0,5	.	1,5	0,8
Guerisseur	36,8	29,0	32,8	36,5	30,3	33,3	14,5	17,2	16,0	21,4	20,8	21,1
Autres	2,8	.	1,4	1,0	0,5	0,8	0,3	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.19.
Répartition des consultations selon le groupe
de pauvreté, le sexe et le personnel consulté (%)

Pers. consult.	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non déclaré	.	.	.	43,8	56,2	100,0	43,8	56,2	100,0
Médecin	6,1	7,2	13,3	41,4	45,3	86,7	47,5	52,5	100,0
Infirmier	17,5	16,3	33,8	30,0	36,2	66,2	47,5	52,5	100,0
Pharmacien	7,6	3,4	10,9	54,3	34,8	89,1	61,9	38,1	100,0
Sage-femme	.	14,1	14,1	.	85,9	85,9	.	100,0	100,0
Dentiste	2,7	5,0	7,7	7,0	85,3	92,3	9,6	90,4	100,0
Aide Santé	17,4	29,8	47,3	26,6	26,1	52,7	44,0	56,0	100,0
Accoucheuse traditionnelle	.	55,6	55,6	.	44,4	44,4	.	100,0	100,0
Guerisseur	24,6	21,8	46,4	21,2	32,4	53,6	45,8	54,2	100,0
Autres	26,8	15,8	42,6	19,9	37,6	57,4	46,6	53,4	100,0
Ensemble	14,2	15,2	29,4	30,9	39,7	70,6	45,1	54,9	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le tableau 4.19 fournit des révélations intéressantes. Sur l'ensemble des individus ayant consulté un personnel sanitaire de très haut niveau de qualification (médecin), près de 87 % de ces individus appartiennent au groupe des non pauvres contre seulement 13 % pour les pauvres. En ce qui concerne les consultations effectuées par un personnel auxiliaire tel que l'infirmier, 66 % des cas enregistrés sont le fait d'individus non pauvres contre près de 34 % pour les pauvres. Par ailleurs les consultations effectuées par le guérisseur, sont le fait d'individus non pauvres (près de 54 %) contre environ 46 % pour les individus pauvres.

4.2.2.4 Distribution des consultations selon le lieu de la consultation

TABLEAU 4.20.
Répartition des consultations selon le groupe de pauvreté, le sexe et le lieu de la consultation (%)

Lieu consult.	Très pauvres			Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dom. consultant	36,6	19,6	27,8	32,0	25,6	28,7	17,7	18,0	17,9	22,2	20,1	21,1
Domicile patient	15,2	25,8	20,7	15,1	20,1	17,7	8,4	11,7	10,3	10,5	14,0	12,5
Hopital	8,3	3,4	5,8	9,6	11,2	10,4	37,4	32,7	34,7	28,6	26,8	27,6
Pharmacie	0,1	0,1	0,5	0,5	0,5	0,3	0,4	0,3
Clinique	.	.	.	0,1	0,6	0,4	2,8	2,4	2,5	1,9	1,9	1,9
Dispensaire	12,7	1,9	7,1	11,1	8,4	9,7	10,1	9,3	9,6	10,4	9,1	9,7
Maternité	.	5,4	2,8	.	2,4	1,2	.	2,2	1,3	.	2,3	1,2
Centre de Santé	26,9	43,8	35,7	31,7	31,3	31,5	21,9	21,8	21,8	25,0	24,4	24,7
Autres	0,2	.	0,1	0,4	0,2	0,3	1,1	1,4	1,3	0,9	1,1	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPMEIBC-94

Le tableau 4.20 fournit la distribution des consultations selon le lieu de la consultation. Une pratique devenue courante est la consultation à domicile (domicile de la personne qui consulte ou domicile du patient) qui totalise 33,6 % des cas de consultation (21,1 % des cas au domicile du consultant et 12,5 % au domicile du patient). Au niveau des groupes de pauvreté, les individus pauvres utilisent cette pratique dans 46,4 % des consultations qu'ils effectuent (28,7 % des consultations sont effectués au domicile du personnel médical et 17,7 % des cas enregistrés sont effectués au domicile du patient). En ce qui concerne les non pauvres, la consultation à domicile ne concerne que 28,2 % du total des consultations effectuées par ce groupe (17,9 % au domicile du consultant et 10,3 % au domicile du patient). Près d'un individu sur quatre ayant été en consultation au cours des quatre dernières semaines a fréquenté un centre de santé (31,5 % des consultations au niveau du groupe des pauvres et près de 22 % des consultations effectuées par les non pauvres). L'hôpital n'accueille que 27,6 % des patients ayant été en consultation (près de 35 % de l'effectif des non pauvres et seulement 10,4 % de celui des pauvres).

En ce qui concerne la répartition des consultations des individus très pauvres, le tableau 4.20 montre que 48,5 % de leurs consultations ont lieu à domicile (27,8 % des cas enregistrés sont effectués au domicile du personnel consultant et 20,7 % des cas au domicile du patient). Le centre de santé demeure l'établissement sanitaire privilégié où les individus très pauvres se font consulter: 35,7 % du total de leurs consultations.

Le tableau 4.21 fournit la distribution des différents services de consultations à travers les groupes de pauvreté. Sur l'ensemble des individus ayant été en consultation à l'hôpital la presque totalité (près de 89 %) appartient au groupe des non pauvres. Au niveau des consultations ayant eu lieu dans un centre de santé, seulement 37,5 % des consultations sont le fait d'individus pauvres.

TABLEAU 4.21.
Répartition des consultations selon le groupe
de pauvreté, le sexe et le lieu de la consultation (%)

Lieu consult.	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non déclaré	.	.	.	33,9	66,1	100,0	33,9	66,1	100,0
Dom. consultant	21,6	18,4	40,0	26,0	34,0	60,0	47,6	52,4	100,0
Domicile patient	17,2	24,4	41,6	20,9	37,5	58,4	38,1	61,9	100,0
Hopital	4,9	6,2	11,1	41,8	47,1	88,9	46,8	53,2	100,0
Pharmacie	.	6,5	6,5	41,9	51,6	93,5	41,9	58,1	100,0
Clinique	1,0	4,7	5,7	45,0	49,3	94,3	46,0	54,0	100,0
Dispensaire	16,3	13,2	29,5	32,2	38,2	70,5	48,6	51,4	100,0
Maternité	.	28,7	28,7	.	71,3	71,3	.	100,0	100,0
Centre de Santé	18,3	19,2	37,5	27,5	35,0	62,5	45,7	54,3	100,0
Autres	5,7	2,6	8,3	35,3	56,4	91,7	41,0	59,0	100,0
Ensemble	14,2	15,2	29,4	30,9	39,7	70,6	45,1	54,9	100,0

Source: MPC/EPMEIBC-94

4.2.2.5 Distribution des consultations selon le secteur d'activité

Le tableau 4.22 montre que 65,7 % des consultations ont lieu dans un établissement sanitaire à caractère public. Le terme "secteur privé" est à prendre avec beaucoup de précaution. Il ne s'agit pas pour la plupart d'établissements sanitaires formels. Ce vocable est à interpréter avec beaucoup de précaution et peut englober les consultations à domicile par exemple. Au niveau du groupe des individus pauvres, 58,5 % des personnes ayant été en consultation ont fréquenté un établissement sanitaire public. La répartition des consultations au niveau du groupe des individus non pauvres est la suivante: 68,7 % des individus ayant été en consultation ont fréquenté un établissement sanitaire public contre 31,3 % un "établissement" privé. Au niveau du groupe des individus très pauvres près de 62 % des individus ayant été en consultation ont fréquenté un établissement sanitaire public, le reste 38 % s'orientent vers le secteur privé (voir tableau 4.22).

TABLEAU 4.22.
Répartition des consultations selon le groupe
de pauvreté, le sexe et le secteur d'activité (%)

Secteur	Très pauvres			Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non déclaré	.	.	.	0,1	.	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Public	54,1	69,2	61,9	56,2	60,6	58,5	69,5	68,0	68,7	65,3	66,0	65,7
Prive	45,9	30,8	38,1	43,7	39,4	41,5	30,5	31,9	31,3	34,6	34,0	34,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPMEIBC-94

Le tableau 4.23 fournit des renseignements précieux sur les disparités entre les groupes de pauvreté au niveau de chaque secteur d'activité. Pour l'ensemble des individus ayant fréquenté un établissement public pour une consultation, près de 74 % appartiennent au groupe des individus non pauvres. Sur l'effectif total des individus ayant fréquenté un "établissement" sanitaire privé, 35,5 % sont des individus pauvres.

TABLEAU 4.23.
Répartition des consultations selon le groupe
de pauvreté, le sexe et le secteur d'activité (%)

Secteur	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
Non déclaré	19,1	.	19,1	15,5	65,4	80,9	34,6	65,4	100,0
Public	12,2	14,0	26,1	32,7	41,2	73,9	44,9	55,1	100,0
Prive	18,1	17,4	35,5	27,5	37,0	64,5	45,6	54,4	100,0
Ensemble	14,2	15,2	29,4	30,9	39,7	70,6	45,1	54,9	100,0

Source: MPC/EPMEIBC-94

Ce qui retient l'attention au niveau de ce paragraphe, c'est avant tout le faible taux d'utilisation des services de santé par la population en général et les pauvres en particulier malgré les initiatives tendant à rapprocher les soins de santé primaires aux bénéficiaires potentiels, notamment les couches pauvres de la population. Le second constat concerne le développement d'un système informel de consultations à domicile, échappant de ce fait à toute réglementation. Ce qui à terme risque d'affecter sérieusement l'état sanitaire de la population. Les résultats de l'étude mettent aussi en évidence l'importance de la médecine traditionnelle. Un peu plus d'un guinéen sur cinq consulte en effet, un guérisseur traditionnel. Des mesures visant à promouvoir et à réglementer cette médecine devraient être encouragées et contribueraient à l'amélioration de l'état sanitaire des populations pauvres à moindre coût.

4.2.3 Situation nutritionnelle et pauvreté

La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans a été abordée au niveau du questionnaire de l'EIBC. Des mesures anthropométriques (poids et taille) ont été effectuées sur tous les enfants de moins de 5 ans appartenant aux ménages enquêtés. Ce paragraphe essaie d'examiner s'il existe un lien direct entre l'état nutritionnel des enfants et leur niveau de pauvreté.

Les résultats sont présentés en score (Z-Score ou écart réduit) par rapport à l'écart type (ET) de la médiane de référence internationale de NCHS/CDC/OMS. L'échantillon utilisé par le NCHS est représentatif d'une population saine et bien nourrie. Dans ce qui suit, on parlera de:

- malnutrition aiguë (ou maigre) quand l'écart réduit (Z-Score) de l'indice poids-pour-taille est inférieur à - 2 ET de la médiane de référence;
- malnutrition chronique (ou retard de croissance en taille) quand l'écart réduit (Z-Score) de l'indice taille-pour-âge est inférieur à - 2 ET de la médiane de référence.

Le tableau 4.24 fournit le pourcentage d'enfants âgés de 3-59 mois atteints de malnutrition aiguë ou de malnutrition chronique selon les groupes de pauvreté. Au niveau de l'ensemble du pays, 12,1 % du total des enfants âgés de 3-59 mois sont atteints de malnutrition aiguë et la prévalence de malnutrition chronique est plus élevée et se chiffre à 29,1 %. Examiné par groupes de pauvreté, la prévalence de malnutrition aiguë est plus élevée au niveau du groupe des individus pauvres (13,7 %) qu'au niveau du groupe des non pauvres (10,8 %). Il est intéressant de noter que l'indice poids-pour-taille reflète la masse corporelle par rapport à la taille. Son faible niveau permet d'apprécier la prévalence de la malnutrition récente ou aiguë: celle qui n'a pas duré pour freiner la croissance staturale. Par contre l'indice taille-pour-âge permet de mesurer l'état nutritionnel passé de l'enfant. Son faible niveau indique que l'enfant est victime de malnutrition

chronique. A ce niveau, le même tableau montre que la prévalence de malnutrition chronique est la même quel que soit le groupe de pauvreté considéré et est du même ordre de grandeur que la moyenne nationale: 29,1 %.

TABLEAU 4.24.
Prévalence de malnutrition aiguë et chronique selon les groupes de pauvreté

	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Malnutrition aiguë	13,7	10,8	12,1
Malnutrition chronique	29,1	29,1	29,1

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.25.
Pourcentage des enfants atteints de malnutrition aiguë et chronique selon les groupes de pauvreté

	Pauvres	Non Pauvres	Effectif pondéré
Malnutrition aiguë	50,4	49,6	98.838
Malnutrition chronique	44,2	55,8	238.667

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le tableau 4.25 fournit la répartition entre les groupes de pauvreté, le pourcentage d'enfants atteints de malnutrition aiguë ou de malnutrition chronique. Sur l'ensemble des enfants atteints de malnutrition aiguë, leur répartition entre pauvres et non pauvres est équitable. Par contre, sur l'ensemble des enfants atteints de malnutrition chronique, près de 56 % appartiennent au groupe des individus non pauvres, le reste 44 % est constitué d'enfants pauvres.

Cette brève analyse montre qu'il est difficile de façon générale d'établir un lien direct entre l'état nutritionnel des enfants et la pauvreté surtout en ce qui concerne la malnutrition chronique.

4.3 Logement

Bien que le questionnaire de l'EIBC permette d'aborder divers sujets concernant le logement (mode de logement, statut d'occupant, aménagements, source de combustible utilisé pour faire la cuisine, source d'éclairage, matériaux de revêtement du plancher, du toit et du mur, mode de débarras des ordures etc...), l'analyse au niveau de ce paragraphe sera limitée à l'examen du statut d'occupant du logement et le nombre moyen de personnes par pièces.

4.3.1 Accès à la propriété

TABLEAU 4.26.
Pourcentage d'individus propriétaires de leur logement par milieu de résidence,
régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Milieu de résidence				
Conakry	0,0	37,6	37,7	37,7
Autres Urbains	78,9	76,0	64,0	66,9
Rural	93,8	91,6	90,1	90,9
Régions naturelles				
Basse Guinée	97,8	89,3	72,6	79,5
Moyenne Guinée	91,9	94,7	91,7	93,2
Haute Guinée	89,4	85,9	85,2	85,7
Guinée Forestière	98,5	91,2	83,9	86,3
Groupes Socio-Economiques				
GSE 1	97,3	90,9	94,6	92,9
GSE 2/3	93,6	92,0	92,0	92,0
GSE 4	64,2	50,4	35,8	36,7
GSE 5	37,6	60,3	27,9	31,7
GSE 6	54,0	71,7	53,2	55,7
GSE 7	79,0	70,0	52,3	54,9
GSE 8/9	75,9	69,7	60,2	62,5
GSE 10	89,5	84,8	76,3	79,3
Ensemble	92,3	88,5	71,0	78,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

La possession d'un logement décent est de tout temps un des éléments de satisfaction des besoins essentiels. De façon générale, une proportion élevée d'individus (78 %) est propriétaire du logement qui abrite le ménage (voir tableau 4.26). Le problème d'accès à la propriété ne se pose réellement qu'en milieu urbain. En effet, à Conakry près de 38 % seulement des individus sont propriétaires de leur logement et au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays, cette proportion monte à près de 67 %. Au niveau des catégories socio-professionnelles, les individus appartenant à des ménages dirigés par un salarié du secteur public ou du secteur privé présentent les plus faibles pourcentages d'individus propriétaires de leur logement (36,7 % et 31,7 %, respectivement). Examiné sous l'optique des groupes de pauvreté, 88,5 % des individus pauvres sont propriétaires de leur logement contre seulement 71 % pour les individus non pauvres. A priori, il ne semble pas exister de façon générale un lien direct entre l'accès à la propriété et la pauvreté. Cependant, l'examen du tableau 4.27 est révélateur des écarts entre pauvres et non pauvres du point de vue accès à la propriété surtout en milieu urbain et au niveau des individus dont le chef de ménage se réclame salarié du secteur public ou privé. Au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays, sur l'ensemble des individus propriétaires de leur logement, 72,4 % appartiennent au groupe des individus non pauvres. A Conakry, ce pourcentage prend des proportions démesurés et se chiffre à 93,3 %. En ce qui concerne les salariés du secteur public, près de 92 % des individus propriétaires de leur logement appartiennent à la catégorie des non pauvres. Au niveau des individus dont le chef de ménage se réclame salarié du secteur privé, ce pourcentage baisse à 77,6 %. Ce paragraphe illustre de façon éloquente les difficultés des salariés classés dans la catégorie des pauvres d'accéder à la propriété. L'absence de politique visant à favoriser l'accès à la propriété (habitat à loyer modéré, location vente) depuis l'indépendance semble être l'explication fondamentale.

TABLEAU 4.27.
Répartition des individus propriétaires de leur logement par milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté (%)

	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Milieu de résidence			
Conakry	6,7	93,3	100
Autres Urbains	27,6	72,4	100
Rural	52,9	47,1	100
Régions naturelles			
Basse Guinée	46,6	53,4	100
Moyenne Guinée	51,4	48,6	100
Haute Guinée	62,0	38,0	100
Guinée Forestière	34,5	65,5	100
Groupes Socio-Economiques			
GSE 1	45,6	54,4	100
GSE 2/3	55,4	44,6	100
GSE 4	8,2	91,8	100
GSE 5	22,4	77,6	100
GSE 6	17,1	82,9	100
GSE 7	18,5	81,5	100
GSE 8/9	27,0	73,0	100
GSE 10	37,7	62,3	100
Ensemble	40,3	59,7	100

Source: MPC/EPMEIBC-94

4.3.2 Nombre de personnes par pièces

Cet indicateur fournit de précieux renseignements sur l'état de promiscuité des individus à l'intérieur du logement. En moyenne au niveau de l'ensemble du pays, on décompte 2,7 individus par pièces (voir tableau 4.28). Par milieu de résidence, c'est en milieu urbain où la promiscuité est plus forte (3,2 individus par pièce à Conakry et 2,7 au niveau des autres centres urbains). Selon les régions naturelles, la Moyenne Guinée enregistre le nombre d'individus par pièce le plus élevé: en moyenne 2,9 individus. Sous l'angle de l'appartenance du chef de ménage à un groupe socio-économique donné, les taux de promiscuité sont supérieurs à la moyenne nationale au niveau de toutes les catégories socio-économiques, à l'exception des individus dont le chef de ménage est indépendant agriculteur de rente ou de subsistance ou encore inactif. L'examen des taux de promiscuité selon les groupes de pauvreté montre que plus on est pauvre plus le taux de promiscuité est élevé: en moyenne 3 individus par pièce au niveau du groupe des individus très pauvres, 2,8 au niveau des individus pauvres et 2,5 seulement au niveau du groupe des individus non pauvres. Ce constat est généralement vérifié quelle que soit la variable étudiée (milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique). Le cas particulier de Conakry mérite une attention particulière. On dénombre en moyenne 5,1 individus par pièce au niveau du groupe des individus très pauvres.

TABLEAU 4.28.
Nombre moyen d'individus par pièce par milieu de résidence, régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Milieu de résidence				
Conakry	5,1	3,7	3,2	3,2
Autres Urbains	3,0	2,9	2,6	2,7
Rural	3,0	2,8	2,2	2,5
Régions naturelles				
Basse Guinée	2,7	2,6	2,3	2,4
Moyenne Guinée	3,7	3,3	2,5	2,9
Haute Guinée	2,7	2,7	2,3	2,5
Guinée Forestière	2,7	2,6	2,3	2,4
Groupes Socio-Economiques				
GSE 1	2,8	2,6	2,0	2,3
GSE 2/3	3,1	2,9	2,3	2,6
GSE 4	2,9	3,1	3,0	3,0
GSE 5	4,2	3,1	2,9	2,9
GSE 6	2,9	2,8	2,8	2,8
GSE 7	3,1	3,2	2,8	3,0
GSE 8/9	2,5	2,8	3,0	2,9
GSE 10	2,7	2,8	2,3	2,5
Ensemble	3,0	2,8	2,5	2,7

Source: MPC/EPM/EIBC-94

4.4 Accès à l'eau potable

Avant d'analyser l'accès à l'eau potable, il est souhaitable de faire de sommaires commentaires sur les sources d'approvisionnement en eau des individus qui composent notre échantillon.

Le tableau 4.29 fournit la répartition des individus par source d'approvisionnement en eau selon les groupes de pauvreté. Le puits ordinaire demeure la première source d'approvisionnement en eau. Un peu plus d'un individu sur quatre s'approvisionne en eau au puits ordinaire. Les eaux de surfaces (rivières, fleuves, lacs, mares etc...) constituent la deuxième source d'approvisionnement en eau des individus (près de 23 %). L'approvisionnement en eau par le puits de forage n'occupe que la troisième place et concerne 20,2 % des individus de l'échantillon. Seulement, 19,5 % des individus de l'échantillon ont déclaré s'approvisionner en eau au robinet. Cette répartition des individus selon les sources d'approvisionnement en eau, diffère selon les groupes de pauvreté. Au niveau du groupe des individus non pauvres, les sources principales d'approvisionnement en eau potable sont le robinet (30 %), le puits ordinaire (25 %) et les eaux de surface (19,2 %). Quant au groupe des individus pauvres, les trois sources d'approvisionnement en eau par ordre d'importance sont les eaux de surface (28,6 %), le puits de forage (27,5 %) et le puits ordinaire (25,2 %).

TABLEAU 4.29.
Répartition des individus par source d'approvisionnement
en eau selon les groupes de pauvreté (%)

	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Robinet	3,9	30,0	19,5
Puits ordinaire	25,2	25,0	25,1
Puits de forrage	27,5	15,2	20,2
Rivière/Fleuve/Mare	28,6	19,2	22,9
Source	14,7	10,0	11,9
Vendeur Eau	0,1	0,2	0,2
Autres	0,0	0,4	0,2
Ensemble	100	100	100

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le tableau 4.30 révèle davantage les écarts du point de vue de l'approvisionnement en eau entre les groupes de pauvreté. Sur l'ensemble des individus s'approvisionnant en eau au robinet près de 92 % appartiennent au groupe des non pauvres. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau au puits ordinaire, près de 60 % des individus utilisant cette source sont des individus non pauvres. C'est seulement au niveau des puits de forrage que l'avantage comparatif est en faveur des individus pauvres. En effet, sur l'ensemble des individus qui utilise le puits de forrage comme source principale d'approvisionnement en eau, près de 55 % appartiennent au groupe des individus pauvres.

TABLEAU 4.30.
Répartition des individus par source d'approvisionnement
en eau selon les groupes de pauvreté (%)

	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Robinet	8,1	91,9	100
Puits ordinaire	40,4	59,6	100
Puits de forrage	54,9	45,1	100
Rivière/Fleuve/Mare	50,1	49,9	100
Source	50,0	50,0	100
Vendeur Eau	18,4	81,6	100
Autres	8,2	91,8	100
Ensemble	40,3	59,7	100

Source: MPC/EPM/EIBC-94

TABLEAU 4.31.
Proportion d'individus ayant accès à l'eau potable par milieu de résidence,
régions naturelles et groupe socio-économiques selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Milieu de résidence				
Conakry	77,8	78,8	80,1	80,1
Autres Urbains	47,9	45,6	52,7	51,0
Rural	51,5	45,2	43,7	44,5
Régions naturelles				
Basse Guinée	54,6	44,9	42,7	43,6
Moyenne Guinée	49,0	43,0	45,8	44,8
Haute Guinée	48,3	48,4	48,1	48,3
Guinée Forestière	65,1	43,0	48,5	46,7
Groupes Socio-Economiques				
GSE 1	44,9	39,5	37,4	38,4
GSE 2/3	52,4	46,1	44,4	45,4
GSE 4	64,2	83,2	75,3	75,8
GSE 5	42,8	49,5	73,0	70,2
GSE 6	51,4	59,9	67,0	66,1
GSE 7	36,5	44,5	63,9	61,1
GSE 8/9	48,4	47,2	59,1	56,2
GSE 10	56,6	50,0	60,8	57,0
Ensemble	51,4	46,2	55,2	51,5

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Le tableau 4.31 fournit le taux d'accès à l'eau potable par milieu de résidence, région naturelle et groupe socio-économique selon les groupes de pauvreté. Le vocable eau potable sous entend l'utilisation des sources d'approvisionnement en eau suivantes: robinet, puits de forage et source aménagée. La proportion d'individus ayant accès à l'eau potable se chiffre à 51,5 % c'est-à-dire un peu plus d'un individu sur deux a accès à l'eau potable. A Conakry, le taux d'accès à l'eau potable atteint 80,1 %. Par contre au niveau des autres centres urbains, ce taux n'est que de 51 %. Vu sous l'angle régional, toutes les régions du pays enregistrent des taux d'accès à l'eau potable en dessous de la moyenne nationale: Haute Guinée (48,3 %), Guinée Forestière (46,7 %), Moyenne Guinée (44,8 %) et Basse Guinée (43,6 %). Au niveau des groupes socio-économiques, seuls les individus appartenant à des ménages dirigés par un indépendant agriculteur de subsistance ou de rente enregistrent des taux d'accès à l'eau potable en dessous de la moyenne nationale (45,4 % et 38,4 % respectivement).

Selon les groupes de pauvreté, le taux d'accès des individus non pauvres (55,2 %) est légèrement supérieur à celui des pauvres (46,2 %).

La répartition des individus ayant accès à l'eau potable par source d'approvisionnement selon les groupes de pauvreté (voir tableau 4.32) montre qu'au niveau national, le puits de forage et le robinet constituent les principales sources d'approvisionnement en eau potable (39,1 % des individus ayant accès à l'eau potable pour le puits de forage et 37,8 % pour le robinet). Au niveau des individus très pauvres, 60,2 % des individus ayant accès à l'eau potable utilisent le puits de forage (voir tableau 4.32).

TABLEAU 4.32.
Répartition des individus ayant accès à l'eau potable
selon le groupe de pauvreté et la source d'approvisionnement (%)

Source approvision.	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Robinet	2,0	8,5	54,3	37,8
Puits de forage	60,2	59,6	27,6	39,1
Source	37,8	31,9	18,1	23,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MPC/EPM/EIBC-94

Ce qu'il faut retenir au niveau de ce paragraphe, c'est que malgré les progrès enregistrés ces derniers temps en matière d'approvisionnement des populations en eau potable, des efforts restent à faire pour favoriser un plus grand accès des populations à l'eau potable. En effet, seulement un guinéen sur deux a accès à l'eau potable. Des moyens financiers plus importants doivent être à la disposition du Service National d'Aménagements des Points d'Eau (SNAPE) pour faire accéder davantage de populations rurales généralement pauvres à l'eau potable. En milieu urbain, l'amélioration de la desserte doit se poursuivre au niveau de l'ensemble des centres urbains de l'intérieur.

Chapitre 5 : Conclusion

L'objet de la présente étude est d'établir un profil de pauvreté en Guinée en utilisant les données de l'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages en Guinée avec module Budget et Consommation (EIBC), réalisée en 1994-1995 par le Ministère du Plan et de la Coopération à travers le Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PADSE). Cette étude constitue la première démarche d'un long processus visant à une évaluation globale de la pauvreté à l'échelle nationale dans notre pays. Toutes les études antérieures réalisées dans ce cadre se sont heurtées soit au manque de données, soit par leur restriction à une région donnée, plus particulièrement à la capitale. Le profil de pauvreté dont il est question constitue un outil précieux et indispensable pour identifier et localiser les pauvres et pour comprendre ce qui les caractérise du point de vue accès aux services de base et enfin comment ils gagnent et dépensent leurs revenus. C'est une étape incontournable au niveau de l'évaluation globale de la pauvreté en Guinée. Le profil ainsi établi pourrait servir de repère c'est-à-dire de profil de base pour le suivi de l'impact sur les pauvres des futurs programmes et interventions visant à réduire la pauvreté. Mieux, l'élaboration du profil de pauvreté permettra de comprendre davantage l'impact des programmes en cours ou à venir sur les conditions de vie des pauvres. Il convient cependant de souligner que la présente étude ne cherche pas à porter le débat sur le plan des interventions possibles en matière de politique économique et sociale. Il n'en demeure pas moins que les profils de pauvreté présentés font de manière générale écho aux préoccupations actuelles du Gouvernement: assurer une croissance économique équitable et durable. Le profil ainsi élaboré ne permet de fournir que des repères en vue d'un examen plus détaillé des interventions possibles au niveau régional, sectoriel ou intrasectoriel. A titre d'illustration, le profil basé sur les indicateurs monétaires a permis de façon générale d'identifier et de localiser les pauvres. Il est cependant indispensable pour mieux cerner les "poches de pauvreté" que enquêtes et études plus détaillées soient réalisées en Haute Guinée et en Moyenne Guinée reconnues comme étant les deux régions les plus pauvres du pays. Par ailleurs, l'approche budgétaire a permis de cerner la structure des dépenses des pauvres. L'importance du riz dans la consommation alimentaire en général et des pauvres en particulier a été mise en évidence. Il est maintenant possible de mesurer l'impact d'éventuelles augmentations de prix de cette denrée stratégique sur les conditions de vie des pauvres. En particulier, il est possible de savoir, comment de telles mesures peuvent aggraver la pauvreté.

Cependant, certaines conclusions de l'étude constituent en elles mêmes des recommandations de politique sociale ou économique. Tel est le cas des conclusions relatives à l'examen des sources de revenus des pauvres ou de leur accès aux services sociaux de base. Au niveau du volet " sources de revenu des pauvres", il est apparu la nécessité de promouvoir le développement agricole dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté. En effet, l'étude a montré que la source principale de revenus des pauvres provient de l'agriculture, plus particulièrement de la vente des produits agricoles. A ce niveau, l'étude ne constitue qu'un guide pour un examen plus détaillé des interventions possibles au niveau de chaque filière de production. De même, le profil établi du point de vue accès aux services de base de la population mettent en évidence les progrès (ou l'absence de progrès) dans la satisfaction de ces besoins. Ainsi au niveau des secteurs de l'éducation et de la santé, il est apparu la nécessité de recentrer le débat autour de l'amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation de base et aux services de santé. En particulier au niveau du secteur de la santé, les programmes d'interventions devront viser l'amélioration de la fréquentation des établissements sanitaires par la population en général et les pauvres en particulier. Au niveau du secteur du logement, l'étude a révélé les difficultés d'accès à la propriété des salariés en particulier par l'absence de structures appropriées (location vente, logements à coûts modérés etc...).

Cette étude ne prétend nullement être exhaustive. Elle ne permet d'apporter qu'une réponse partielle à l'évaluation de la pauvreté en Guinée.

Bibliographie

- Atkinson, A.B. "On the measurement of poverty". *Econometrica*.
- Besley, T.J. et S.M.R. Kanbur. 1988. "Foods subsidies and poverty alleviation". *Economic Journal*.
- Deaton, A. 1987. "The allocation of goods within the household: adults, childrens and gender. LSMS Working paper No 39. Banque Mondiale.
- Deaton A and J. Muellbauer. 1980. "Economics and consumer behavior". Cambridge University Press.
- Donaldson and J. Weymark. 1986. "Poverty indices". *International Economic Review*.
- Diallo O. " Méthodologie de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des ménages en Guinée avec volet Budget et Consommation". -EIBC- PADSE 1996.
- Diallo O. " Agrégation des dépenses et des revenus" EIBC PADSE 1996
- E. Oti Boateng, K. Ewusi, R. Kanbur et A.Mc Kay "Un profil de la pauvreté au Ghana".
- Ferroni Marco and Kanbur Ravi."Poverty Conscious Restructuring of Public Expenditure" SDA. 1990
- C. Gootaert R. Kanbur. "Analyse opérationnelle de la pauvreté et les dimensions sociales de l'ajustement structurel" Application en Côte d'Ivoire 1988.
- Ravillion, Martin "Poverty Comparisons: a guide to concepts and methods". 1992.
- Carlo Del Nino " Welfare and Poverty in Conakry: assessments and determinants" 1993. Cornell University Bulletin No 11.
- Direction Nationale du Plan et de l'Economie "Situation économique et sociale" 1995. Ministère du Plan et de la Coopération.
- PADSE "Pauvreté et vulnérabilité en Guinée" 1994 Ministère du Plan et de la Coopération
- PADSE "Dimensions Sociales du Développement et lutte contre la pauvreté. Préparation d'un schéma directeur pour les interventions" 1994. Ministère du Plan et de la Coopération.

ANNEXE 1: Méthodologie de l'Enquête Intégrale avec module "Budget et Consommation" -EIBC-

1. L'Enquête Intégrale avec volet "Budget et Consommation" (EIBC) fait suite à l'enquête sur les informations prioritaires (ESIP) réalisées en 1991 dans le cadre des programmes d'enquêtes financés par le Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PADSE). La particularité de l'EIBC est qu'elle fournit des données détaillées sur tous les aspects de niveau de vie des ménages (caractéristiques socio-démographiques, éducation, santé, emploi, logement, emploi, utilisation du temps dans le ménage, dépenses, revenus, activités agricoles, autoconsommation, emplois indépendants non agricoles, avoirs des ménages et nutrition). Une seconde particularité de l'EIBC tient au fait qu'elle comporte un volet budget et consommation très détaillé reposant sur les relevés des dépenses et l'autoconsommation.

2. Les objectifs assignés à l'EIBC sont multiples dont entre autres:

- mettre à jour l'ensemble des indicateurs socio-économiques établis en 1991 lors de l'exploitation des données de l'ESIP pour les besoins des planificateurs chercheurs et décideurs politiques;
- approfondir l'analyse des données pour mieux comprendre le comportement des ménages sur tous les aspects de leur niveau de vie et en dégager les couches vulnérables les plus touchées par les impacts des différents programmes d'ajustements structurels mis en oeuvre depuis 1986;
- disposer d'un système de pondération pour l'élaboration d'un indice de prix à l'échelle nationale;
- élaborer les comptes des ménages pour les besoins de la comptabilité nationale.

3. Le plan de sondage de l'EIBC est fonction du niveau d'agrégation retenu pour l'analyse des résultats de l'EIBC (domaines analytiques): groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage et les régions naturelles stratifiées en urbain et rural. Pour approfondir l'analyse des résultats de l'ESIP et suivre l'évolution des indicateurs de niveau de vie des ménages, il a été retenu d'utiliser comme base de sondage de l'EIBC, un sous échantillon de grappes ou zones de dénombrement (ZD) de l'ESIP de 1991. Cette base de sondage provient elle même du listing des ZD du Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH) de 1983. En vue de fournir des estimations et agrégats à l'échelle nationale (milieu urbain et rural) et par GSE et répondre à certaines contraintes d'ordre pratique: coût, gestion du personnel et contrôle des opérations, 312 ZD (228 en milieu urbain et 84 en milieu rural) ont été sélectionnées au premier degré. Au deuxième degré, au niveau de chaque ZD tiré au premier degré, en milieu urbain 12 ménages ont été sélectionnés et 20 ménages en milieu rural. Ce qui permet d'obtenir un échantillon de 4416 ménages. Afin d'assurer la représentativité de chaque GSE au niveau de l'échantillon les ménages ont été tirés avec des taux variables selon que le GSE auxquels ils appartiennent est ciblé ou non.

4. L'administration de l'EIBC est assurée par le Directeur de l'enquête qui en est le responsable technique. Il est assisté d'un expert qui assure le rôle de conseiller technique. Les autres cellules sont constituées:

- d'une cellule méthodologie qui s'occupe de la préparation de l'enquête, la formation des agents enquêteurs et l'encadrement rapproché des équipes de terrain. Elle est formée de 9 contrôleurs et de 3 superviseurs.

- d'une cellule informatique: chargée de la confection des programmes informatiques de saisie et du traitement des données collectées. Elle est aussi chargée de la formation et de la supervision technique des agents de saisie. Elle est dirigée par un ingénieur informaticien secondé par un assistant. La cellule informatique emploie 9 agents de saisie.

5. Chaque équipe de terrain à l'intérieur du pays est formée d'un contrôleur, cinq enquêteurs (dont un enquêteur de relève), un agent de saisie et un chauffeur. Au niveau de la capitale, le nombre d'enquêteurs passe à sept (dont un enquêteur de relève) par équipe. Les équipes sont réparties à travers six antennes régionales à l'intérieur du pays: Kindia, Boké, Labé, Kissidougou, Kankan et N'Zérékoré. L'antenne centrale de Conakry abrite trois équipes dont une chargée de dénombrer de façon régulière les ZD sélectionnées, un mois avant les opérations de collecte.

6. La collecte des données a débuté sur l'ensemble du territoire national le 27 Janvier 1994 et s'est achevée le 10 Février 1995. La qualité des données et la rapidité de la saisie ont été assurées grâce à:

- des questionnaires qui évitent en grande partie l'étape de codification, qui est généralement longue, fastidieuse et génératrice d'erreurs;
- l'utilisation de micro-ordinateurs portatifs au niveau de chaque équipe;
- un logiciel de saisie qui incorpore des tests de cohérences internes de données et permet des corrections sur place avant de quitter la ZD enquêtée;
- une forte supervision assurée par neuf (9) contrôleurs d'équipe, trois (3) superviseurs régionaux et le Bureau Central.

Trois types de questionnaires ont été confectionnés:

- Le questionnaire A cherche à fournir des renseignements sur la composition du ménage, ses caractéristiques socio-démographiques, le niveau d'éducation de tous les membres du ménage, l'accès aux services de santé (soins préventifs, soins prénatals et post-natals, nutrition et planification familiale), les activités économiques et l'utilisation du temps des membres du ménage (âgés de 7 ans et plus), la migration et le logement;
- Le questionnaire B s'intéresse aux relevés des dépenses, à l'autoconsommation, les revenus provenant des activités agricoles et non agricoles et les avoirs du ménage;
- Le questionnaire relevé des prix est administré au niveau des ZD urbaines et rurales où sont effectuées les enquêtes. Les relevés s'effectuent au niveau des marchés où les ménages s'approvisionnent en denrées de consommation.

Le remplissage des questionnaires (Partie A et Partie B) varie selon le milieu où se déroule l'enquête. En milieu urbain, les dépenses fréquentes des ménages subissent un cycle mensuel en fonction du jour de paie. Le relevé des dépenses doit couvrir un mois entier pour chaque ménage. Pour palier à l'effet mémoire des enquêtés, l'enquêteur effectue 11 passages à intervalle de 3 jours; ce qui correspond à un cycle d'enquête de 33 jours. Les enquêteurs évoluent dans des grappes différentes. La norme journalière d'un enquêteur est de 4 ménages. Au cours de chaque visite, il remplira au moins une section du questionnaire A, effectuera les relevés de dépenses alimentaires, non alimentaires et l'autoconsommation des produits consommés par

le ménage au cours des trois derniers jours au niveau du questionnaire B. En milieu rural, l'influence du jour de paie est minime alors que l'autoconsommation devient beaucoup plus significative. Le cycle d'enquête est réduit à 16 jours par ZD. En milieu rural, tous les enquêteurs d'une même équipe opèrent dans la même grappe. Chaque équipe disposera d'un échantillon de 20 ménages par grappe.

7. Grâce au système de saisie mobile et décentralisée par l'utilisation de micro-ordinateurs portatifs, les erreurs non dues au sondage c'est-à-dire les erreurs d'observations ont été fortement minimisées et les délais de mise à disposition des données largement réduits (l'apurement des données se fait au fur et à mesure que les disquettes contenant les données sont transférées au bureau central).

8. Un des problèmes les plus fondamentaux à résoudre après l'exécution de l'EIBC fut l'agrégation des données sur les dépenses et les revenus. Elle s'inspire dans une large mesure du Système de Comptabilité Nationale (SCN) élaboré par les Nations Unies. En effet, le ménage est un des cinq agents économiques dont la fonction essentielle est non seulement de consommer des biens et services mais aussi d'en produire à travers les entreprises familiales (agricole et non agricole). Il est donc logique que les concepts utilisés pour savoir ce qu'on doit prendre comme dépenses ou comme revenus soient en harmonie avec le SCN. Sous l'angle des dépenses des ménages, le questionnaire de l'EIBC permet de cerner au moindre détail l'essentiel des dépenses monétaire et non monétaire (autoconsommation, transfert en nature, valeur imputée des produits alimentaires et non alimentaires reçus sous forme de salaire, biens et services consommés par les ménages en provenance de leurs entreprises non agricoles). De même, la valeur imputée des services dérivés de la possession des biens de consommation durables (mobiliers, équipement électrique et actifs productifs) et du logement (valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires) ont été pris en compte au niveau de l'estimation de la dépense totale ou du revenu global. Dans le cas spécifique des biens durables ou des actifs productifs, la valeur estimée de la dépréciation de ces biens a été considérée comme valeur de consommation au cours des 12 derniers mois. La valeur locative du logement et les valeurs imputées des biens et services sous forme de salaires en provenance des employeurs ainsi que l'autoconsommation apparaissent du côté des dépenses comme du côté des revenus.

Du côté revenu, les estimations sont regroupées en six sources principales de revenu: revenus salariaux, revenus nets agricoles, revenus nets provenant des activités et entreprises non agricoles, transferts reçus, revenus de la propriété et autres revenus. La description succincte de ces différentes catégories est la suivante:

- Revenus salariaux :

Cette rubrique renferme les déclarations de revenus (paiement en espèces ou en nature) de tous les membres du ménage provenant de l'emploi salarial. Il peut s'agir des salaires tirés de l'occupation principale, secondaire, de la troisième ou quatrième occupation (sections 4B, 4C, 4D et 4E). A ces montants, sont ajoutés les valeurs des primes, commissions, pourboires, indemnités, gratifications, paiements sous forme de nourriture, de produits agricoles, d'animaux et les paiements sous forme de logement ou de transport.

- Revenus nets agricoles:

Les revenus nets agricoles représentent le solde entre les revenus bruts et les dépenses agricoles. Les revenus bruts agricoles comprennent: la vente des produits agricoles, des produits transformés, des produits de l'élevage, de la chasse et la cueillette et l'autoconsommation des produits agricoles. De l'autre côté, les dépenses agricoles sont constituées de dépenses d'achat d'intrants agricoles, de dépenses pour le

bétail, la semence, de dépenses de métayage, de transformation des produits et la dépréciation des équipements agricoles. Les revenus comme les dépenses sont estimés aux coûts des facteurs.

- Revenus nets des activités ou entreprises non-agricoles:

A l'instar des revenus agricoles, le revenu brut des activités ou entreprises non-agricoles (ENA) est d'abord estimé (montant reçu par l'entreprise, paiement sous forme de biens et services, autoconsommation des biens et services produits par l'entreprise et revenus des autres ENA non pris en considération parmi les trois principales entreprises). Les dépenses des ENA comprennent les dépenses de fonctionnement, l'achat d'inputs et la dépréciation des actifs productifs. Le revenu net est le solde des deux résultats. Une seconde méthode d'estimation consiste à utiliser les revenus déclarés au niveau des sections 4B, 4C, 4D et 4E auxquels on ajoute la valeur des biens et services reçus en nature. Le solde de ce résultat avec la valeur estimée de la dépréciation des actifs physiques de l'entreprise fournit une estimation grossière des revenus nets des ENA. Une troisième approche consiste à utiliser les résultats de la section 10 E. A la valeur estimée de l'épargne, on ajoute le montant prélevé pour les besoins du ménage, le montant prélevé pour usage personnel et les transferts. Le montant global donne une bonne approximation du revenu disponible de l'entreprise.

- Revenus de la propriété

Cette catégorie de revenu renferme les revenus de la propriété provenant de l'agriculture (location des terres agricoles, métayage reçu, location des animaux à traction et location des équipements agricoles), de la location des actifs agricoles des ENA, de la rente immobilière et la valeur locative des logements occupés par les propriétaires.

- Transferts reçus

Les transferts reçus par les ménages comprennent les transferts en provenance des ménage (montants reçus par le ménage, valeur des produits alimentaires et des autres biens en nature non remboursables reçus par le ménage), les transferts en provenance de l'Etat, des Collectivités ou d'autres institutions (montant reçu de la sécurité sociale, allocation de mise en disponibilité, pension etc...).

- Autres revenus

Cette rubrique concerne les revenus tirés des jeux de hasard, de la loterie nationale, des cadeaux, de la dot et héritage, de la bourse scolaire reçue, de la vente d'eau etc...

Du côté des dépenses, elles ont été regroupées en deux rubriques: dépenses alimentaires et non alimentaires et autoconsommation non alimentaire. Les détails de cette agrégation sont les suivantes:

- Dépenses alimentaires

Elles comprennent les dépenses monétaires et les dépenses en nature (transferts en nature de produits alimentaires vers d'autres ménages, valeurs imputés des revenus salariaux payés par les employeurs sous forme de nourriture et autoconsommation alimentaire). Deux types d'estimation ont été faits concernant les dépenses fréquentes de produits alimentaires (y compris l'autoconsommation). Le premier consiste à estimer la consommation annuelle du ménage en produits alimentaires en tenant compte de ses habitudes de consommation au cours des 12 derniers mois. Du point de vue de cette optique, la consommation

(mensuelle en milieu urbain et bihebdomadaire en milieu rural) est ajustée par le nombre de mois au cours desquels le produit a été consommé (respectivement autoconsommé). La seconde méthode consiste à estimer de façon directe la consommation annuelle de produits alimentaires (respectivement l'autoconsommation) en ne tenant pas compte des variations saisonnières. De façon plus explicite la consommation enregistrée au cours de la période de référence (30 jours en milieu urbain et 14 jours en milieu rural) est multipliée par un coefficient constant (12 en milieu urbain et 365/14 en milieu rural). Les deux méthodes ont donné des résultats satisfaisants mais c'est la seconde qui a été finalement retenue.

- Dépenses non alimentaires

Les dépenses non alimentaires comprennent les dépenses monétaires (dépenses d'éducation, de santé, d'hygiène, d'habillement, de logement, d'achat de biens durables, de transport, loisirs et cultures et de dépenses diverses) et non monétaires (transferts en nature non remboursables et autoconsommation non alimentaire des produits non alimentaires et services provenant des ENA appartenant au ménage). Au niveau de cette rubrique, il a été calculé une valeur imputée du logement (valeur locative) qui a été attribuée aux ménages propriétaires de leur logement et à ceux logés gratuitement. Il en est de même des membres du ménage salariés et qui reçoivent des revenus sous de services (transport, logement etc...). Ces avantages ont été inclus au niveau des postes de dépense correspondant sous forme de valeur imputée.

Le niveau des dépenses a été ajusté par l'évolution des prix tant à Conakry (base 100 le mois de Juin 1994) qu'à l'intérieur du pays (base 100 Conakry).

ANNEXE 2: Indice du coût de la vie

Comme indiqué au niveau de l'annexe 1, l'EIBC a duré près d'une année et l'échantillon tiré est un échantillon national représentatif de 4416 ménages. Il est donc essentiel de tenir compte au moment de l'agrégation des dépenses de l'évolution de l'inflation durant la période de l'enquête (4,7 % en 1994) et du différentiel d'inflation entre la capitale et le reste du pays (autres urbains et rural).

En ce qui concerne le premier aspect (hausse des prix durant l'année d'enquête) les dépenses nominales ont été corrigées par la hausse des prix du mois au cours duquel elles ont été collectées (le mois de Février 1994 correspondant au début de l'enquête est le mois de référence). Cet aspect ne concerne que la capitale où il existe un système de relevés des prix à la consommation.

Afin de pouvoir comparer les ménages vivant à Conakry et ceux résidant à l'intérieur du pays du point de l'indicateur de niveau de vie choisi pour établir le profil de la pauvreté en Guinée, (dépense par tête), un indice spatial du coût de la vie a été calculé en prenant comme région de référence la capitale. Le panier de consommation est composé de 151 produits (dont 78 produits alimentaires). Sur la base des relevés des prix effectués au niveau des zones où ont lieu l'enquête et des coefficients budgétaires obtenus à partir des résultats de l'EIBC, des indices régionaux de quantité de types Laspeyres (Conakry=100) ont été construits. Huit strates constituées des quatre régions naturelles (Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière) subdivisées chacune en urbain et rural ont été prises en considération. Ces strates sont les domaines analytiques de l'EIBC. Les corrections de hausse de prix ont été faites au niveau des produits. Les résultats sont condensés dans le tableau ci-dessous:

Indice du coût de la vie: (Conakry=100)

PRODUIT OU SERVICE	Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée		Guinée Forestière	
	U	R	U	R	U	R	U	R
INDICE ALIMENTATION	1,1237	1,0586	1,1923	1,0865	1,1814	1,3415	1,1444	1,1498
CEREALES - FARINES	0,8639	0,7557	0,8283	0,7736	0,7278	0,8092	0,7772	0,8081
Riz local étuvé	0,8517	0,6718	0,7022	0,6785	0,7815	0,7535	0,7316	0,6923
Riz importé	1,0522	1,1400	1,0718	1,0566	0,9913	1,5719	1,1005	1,2717
Mais grain/épis	0,8407	0,5771	0,6659	0,4614	0,4173	0,4188	0,3869	0,3312
Mais Farine	0,8407	0,5771	0,6659	0,4614	0,4173	0,4188	0,3869	0,3312
Sorgho	0,8233	0,4620	0,8065	0,8797	0,7994	0,5831	0,9653	0,9653
Fonio	0,6249	0,4407	0,4428	0,2846	0,4915	0,4082	0,5599	0,4362
Pain	0,7714	0,6438	0,8941	0,9037	0,5600	0,7500	0,7000	0,7200
Spaghetti	1,0686	1,2540	1,2723	1,2143	1,0804	1,5714	1,1071	1,4490
Cérélac	0,9012	1,0353	0,9336	1,0218	1,0116	0,8067	1,0562	1,0756
TUBERCULES	0,9587	0,7027	0,6235	0,4907	0,6944	0,4856	0,5795	0,4563
Manioc	0,9476	0,7684	0,5728	0,4910	0,4996	0,4791	0,4183	0,4036
Igname	0,9957	0,1632	0,4947	0,6503	0,5961	0,3688	0,4461	0,5348
Taro	1,0742	0,5831	0,6043	0,4677	0,8833	0,4737	0,5749	0,3290
Pomme de terre	1,0997	1,1635	0,9405	0,4746	1,1082	0,6921	1,3165	0,7909
Patate douce	0,7090	0,6381	0,6570	0,3688	0,9693	0,4339	0,6250	0,3810
HUILES-MAT. GRASSES	0,9757	1,0047	1,2123	1,0697	1,1017	1,1514	0,9300	1,2079
Huile de palme	0,9610	0,9235	0,9799	0,9105	0,9941	1,0190	0,6047	0,6859
Huile d'arachide	1,0319	1,1921	1,1374	1,0577	0,9846	1,1303	0,7764	0,8703
Huile de palmiste	0,9400	0,7085	1,1489	1,1489	1,4282	1,3372	0,6463	0,6309
Margarine	1,0361	1,1165	1,5351	1,2682	1,5107	1,6032	1,6433	2,7054

Pâte d'arachide	0,9093	1,0830	1,2600	0,9633	0,5910	0,6675	0,9793	1,1468
EPICERIE	0,8970	1,1999	1,3155	0,9877	1,1783	1,2943	1,3065	1,3443
Sel	0,9138	1,3370	1,4940	1,2475	1,7342	1,0888	1,1855	1,8332
Poivre	1,0487	1,7073	1,9422	0,6777	1,3729	1,4773	1,1276	1,4667
Soumbara	0,7445	0,7953	0,8547	0,9485	0,8812	1,4201	1,4066	1,1053
Cube maggi (jumbo)	0,8811	0,9600	0,9712	1,0770	0,7248	1,1911	1,5063	0,9720
LEGUMES	0,9137	0,8338	0,9237	0,6621	1,2646	0,7055	0,7533	0,6448
Tomate fraîche	1,0382	0,6085	0,7403	0,4206	0,7872	0,6373	0,7982	0,5266
Oignon	0,8663	1,2158	1,1572	1,1401	1,8552	1,0252	0,9321	1,1926
Piment frais/sec	1,0579	1,0598	0,6903	0,9004	1,1190	0,8655	1,0685	0,6006
Petit piment sec	0,6903	0,5392	0,5722	0,3486	0,4257	0,4031	0,5289	0,3806
Gombos frais	1,2299	0,6425	0,8609	0,6515	0,5922	0,3234	0,3047	0,2501
Courge	0,4427	0,6410	1,5118	0,5424	1,9735	0,2811	0,4182	0,0815
Concombre	0,6193	0,7173	0,8108	0,4056	0,8230	0,4679	0,5957	0,2623
Aubergine	1,0235	0,9731	0,9205	0,6821	0,8925	0,7032	0,6557	0,4928
Carotte	0,8035	0,8035	0,9955	1,1888	1,4999	1,1844	1,9051	1,2575
Choux	1,3274	2,4453	1,4166	0,8110	1,6095	1,7834	1,5030	1,6207
Feuilles d'épinard	1,1277	0,3662	0,5358	0,4358	0,8452	0,4092	0,5951	0,3730
Feuilles de manioc	0,8887	0,4390	0,8088	0,4200	1,7681	0,2536	0,1939	0,5835
Feuille de patate	0,7629	0,3883	0,9867	0,6606	2,2482	0,8338	0,2938	0,7606
LEGUMINEUSES	0,7705	0,8244	0,9275	0,5992	0,7824	0,4880	0,7087	0,5249
Haricot	0,8805	0,8346	1,1969	0,5187	0,7237	0,4342	0,7555	0,4576
Arachide grain	0,8239	0,6884	0,6136	0,8174	0,6681	0,7247	0,6727	0,7854
Noix de palme	0,4971	0,9398	0,7025	0,5418	1,0142	0,3590	0,6509	0,3993
FRUITS	0,7126	0,5007	0,7176	0,4931	0,8570	0,5328	0,5154	0,4858
Mangue ordinaire	0,7287	0,7106	2,1277	0,6606	1,0027	0,3351	0,3323	1,1872
Mangue greffée	0,7328	0,4644	0,7645	0,5304	0,5432	0,4662	0,6272	0,6005
Papaye	0,9241	0,1618	0,2807	0,3158	0,4384	0,2234	0,3082	0,1669
Avocat	0,8467	0,3879	0,5596	0,4353	0,8451	0,7759	0,5783	0,2825
Ananas	0,9353	0,7404	0,7318	0,6609	0,9446	0,9446	0,3813	1,3092
Banane douce	1,0477	0,7748	0,9388	0,6218	2,1844	0,5730	0,3938	0,2886
Banane plantain	0,7256	0,3635	0,4164	0,5017	2,4397	0,6799	0,3067	0,2065
Goyave	0,5660	0,5511	1,2301	0,1949	0,1961	0,1764	0,4047	0,1500
Orange	0,9139	0,5610	0,4961	0,4896	0,7489	0,6634	1,1923	0,4836
Mandarine	0,4000	0,4421	0,3249	0,2395	0,1774	0,1774	0,1681	0,2531
Citron	0,3473	0,3845	0,4797	0,3038	0,3669	0,1547	0,6946	0,1799
Pamplemousse	0,4475	0,4212	0,3379	0,5375	1,5303	1,5303	0,2463	0,5693
Pastèque	0,3858	0,3362	0,3042	0,5461	0,1412	0,1412	1,3310	0,7275
Noix de cola	0,9752	0,7105	1,0538	0,8650	0,4394	0,6171	0,2505	0,3962
SUCRE/CONFISSERIE	1,0815	1,3013	1,0289	1,1022	1,0634	1,1059	1,3330	1,3611
Sucre en morceau	0,9701	1,0392	1,0149	1,0149	1,0131	1,0149	1,0282	1,1318
Sucre en poudre	1,0873	1,7121	1,0344	1,1391	1,0904	1,2160	1,8842	1,8649
Confiture	1,1871	1,1525	1,0372	1,1525	1,0866	1,0866	1,0866	1,0866
PROD. ALI. EN BOITES	0,9930	1,0682	1,1346	1,0535	1,1166	1,0741	1,1143	1,0743
Concentré de tomate	1,0193	1,1683	1,1290	1,1950	1,0548	1,2017	1,1196	1,2763
Boîte de Sardine	0,9750	1,0000	1,0750	1,0417	1,0040	1,0667	0,9652	0,9950
Boîte de corned beef	1,0313	1,0286	0,9308	0,8231	0,9000	0,7167	1,2100	0,9333
Boîte lait concentré sucré	0,9515	1,0837	1,1278	1,0727	1,4970	1,3167	1,1072	0,9333
Boîte lait non sucré	1,0050	1,1047	1,0845	1,1215	1,0705	1,1215	1,1616	1,1936
Boîte lait en poudre	0,9756	1,0239	1,4608	1,0670	1,1731	1,0213	1,1220	1,1141
REPAS EXTERIEUR	0,7839	0,6935	0,9045	0,8385	0,6633	0,6332	0,6085	0,6593

Plat riz (gargotte)	0,7839	0,6935	0,9045	0,8385	0,6633	0,6332	0,6085	0,6593
BOISSONS	1,0714	1,1678	1,0698	1,1367	1,2125	1,1680	1,1834	1,0709
Jus d'ananas (17 cl)	0,8610	1,5067	0,8610	1,5067	0,9256	0,9256	0,9256	0,9256
Fanta Bonagui (30 cl)	0,9474	1,2215	1,1438	1,2235	1,3910	1,4175	1,5359	1,4063
Boîte coca-cola (33 cl)	1,0000	0,9792	1,0556	1,1042	1,2778	1,1250	1,1667	1,1333
Bière Sobragui	1,0505	1,1364	1,0303	1,1602	1,4061	1,4061	1,4141	1,1742
Bière Heineken 33 cl	1,0133	1,0667	1,0000	1,0000	1,2333	1,2333	1,1500	0,8846
Thé	1,1983	1,2167	1,0278	0,9556	1,1379	0,9267	1,0111	0,9630
Nescafé	1,4291	1,0478	1,3699	1,0067	1,1162	1,1420	1,0801	1,0090
VIANDE/VOL./POISSON	1,0244	0,8843	1,0735	0,9981	1,0746	1,2216	1,0888	1,0395
Viande de boeuf (locale)	0,7118	0,5751	0,5651	0,5626	0,6179	0,4828	0,7046	0,6063
Poulet	0,6926	0,5210	0,5778	0,4816	0,6441	0,5226	0,8027	0,6473
Bonga frais	1,0472	0,9193	1,1586	1,2935	1,3917	2,0243	1,2915	1,3509
Autres frais (Sinapa)	0,9463	0,7254	0,7425	0,7128	1,0333	1,0333	1,0646	0,9820
Bonga fume	1,5513	1,3930	1,7749	1,4277	1,6789	1,2560	1,4237	1,7083
Autres fumes (Konkoé)	1,1970	1,1720	1,6222	1,5105	1,0819	2,0107	1,2457	0,9422
PRODUITS ELEVAGE	0,9319	0,7257	0,7945	0,6467	0,9160	0,7450	1,0775	1,0096
Oeuf	1,0503	0,5456	0,5548	0,3997	0,8489	0,6658	0,8785	0,8323
Fromage	1,0468	1,0850	1,2659	1,0589	1,1198	1,0955	1,3145	1,4241
Miel	0,6986	0,5465	0,5628	0,4815	0,7794	0,4738	1,0394	0,7725
LOCATION	0,7159	0,2333	0,7167	0,4630	0,6037	0,3778	0,5533	0,2426
Loyer	0,7159	0,2333	0,7167	0,4630	0,6037	0,3778	0,5533	0,2426
REPARATION	0,9474	0,7749	0,9487	0,9656	1,1217	1,0428	1,1265	0,9709
Ciment local	1,0960	1,1677	1,3923	1,3315	1,4654	1,1846	1,4231	1,4231
Tôle ondulée	0,8841	0,9113	0,8150	0,9163	0,8298	0,8670	0,8951	0,8867
Planche (4,5 m)	1,3682	0,6283	1,2042	1,2129	0,9843	0,8639	1,6021	1,3613
Sable (1 m3)	0,4414	0,3924	0,3831	0,4017	1,2075	1,2558	0,5855	0,2126
MOBILIER	0,8285	0,7496	0,8177	0,7151	0,7472	0,6959	0,7256	0,6772
Lit 2 places	0,8267	0,7255	0,6711	0,5306	0,6861	0,7731	0,5872	0,5445
Table	0,6077	0,4898	0,5317	0,5140	0,3228	0,2177	0,6993	0,3557
Chaise	0,6914	0,6476	0,6833	0,5807	0,7963	0,6433	0,6467	0,5905
Matelas paille (2places)	0,9586	0,7804	0,7912	1,0080	0,8844	0,7479	0,9311	0,7804
Matelas mousse (2places)	1,0311	1,0526	1,0025	0,8765	1,0727	1,0727	1,1214	1,1432
Salon Bois rouge	0,8553	0,8017	1,2262	0,7811	0,7209	0,7209	0,3679	0,6490
USTENS. MENAGERS	0,9975	0,9847	1,1532	1,2491	1,4630	1,3869	1,2561	1,3175
Marmite aluminium (6pôts)	1,0022	1,3667	1,2728	1,6344	2,2718	2,0711	1,3326	1,5679
Seau en aluminium	0,8532	0,8950	1,3329	1,0965	1,4341	1,4018	1,5482	1,2641
Complet bol (chinois)	0,9992	0,7412	1,0817	0,9315	1,2285	1,0575	1,1229	0,9917
Lampe à pétrole	1,1913	1,0463	1,1083	1,2600	1,5467	1,7644	1,2000	1,1400
Ampoule 60 W	1,0338	0,8716	1,0946	1,1351	1,2432	0,9730	1,6216	2,0676
Fer à repasser	0,9053	0,9877	1,0288	1,4372	1,0535	1,0535	0,7117	0,8737
EQUIPEMENT ELECT.	1,1623	1,0471	0,8914	0,9672	0,7646	1,0637	0,9455	1,0014
Réfrigérateur	1,1775	1,1775	1,0093	0,8029	0,2569	1,1133	0,8671	0,8671
Poste radio	1,1571	0,8113	0,5662	0,9465	0,8845	0,9254	1,0575	1,2254
Téléviseur	1,1524	1,1524	1,0986	1,1524	1,1524	1,1524	0,9118	0,9118

ELECTRICITE	1,0000							
Location compteur	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
KWH 1ere tranche	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
EAU	1,0000							
Location compteur	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
M3 1ere tranche	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
ENERGIE DOMESTIQUE	0,9546	0,9801	0,9409	0,9456	0,9499	0,9589	1,0095	1,1504
Charbon de bois	1,2326	1,2387	0,7712	0,8066	0,8642	0,7778	1,0082	0,8642
Bois de chauffage	0,5855	0,4792	0,6138	0,6857	0,8828	0,8954	0,7457	1,2086
Pétrole lampant	0,7958	0,8674	1,0610	1,0445	0,9666	0,8210	0,9666	1,1568
Allumettes	1,2046	1,3350	1,3176	1,2456	1,0860	1,3415	1,3176	1,3718
HABILLEMENT	0,9438	0,7726	0,9209	0,8238	1,0252	0,8968	1,3839	1,4751
Cretonne (mètre)	1,0071	0,8000	0,6000	1,1539	1,0000	1,5000	5,5000	5,5000
Fancy	0,7987	0,8763	0,8831	0,8372	0,9110	0,9307	0,8201	0,7938
Popeline (mètre)	0,9614	0,9916	0,9384	0,9080	0,9215	0,8562	1,0303	1,9590
Complet indigo (Labé)	0,8548	0,8949	0,7194	0,7051	0,7257	0,9377	0,8803	0,7603
Pantalon homme	1,0297	0,7025	0,8535	0,7648	1,0620	0,4111	0,9807	0,8614
Chemise homme	0,6778	0,6542	0,9163	0,6755	1,0299	0,7436	0,8111	0,6874
Robe	1,1622	0,1889	1,0533	0,1297	0,4037	1,0943	0,4242	1,1570
Sandale femme	1,1535	0,7547	0,8147	0,7209	0,8732	0,8466	0,7874	0,7637
Confection camisole	0,6967	0,5109	0,8631	0,8085	1,6218	0,5852	1,1120	1,2138
Tricot homme	1,0963	1,3516	1,5673	1,5344	1,7036	1,0630	1,4923	1,0544
EFFETS PERSONNELS	1,0274	0,9936	1,0980	0,9855	1,3897	1,0113	1,0113	0,7988
Parapluie	1,0274	0,9936	1,0980	0,9855	1,3897	1,0113	1,0113	0,7988
TRANSPORT	0,9379	0,9593	1,1309	1,0050	0,9858	1,0242	1,5132	1,2889
Litre essence	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Litre gas-oil	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Litre huile SAE 40	1,1881	0,9378	1,9286	1,2196	1,3963	1,5883	3,1766	2,1933
REPARAT/ ENTRETIEN	0,7506	0,9292	0,8628	0,9027	0,7664	0,7664	1,1947	1,1257
Assurance scooter	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Pneu chambre simson	0,7506	0,9292	0,8628	0,9027	0,7664	0,7664	1,1947	1,1257
SANTE	0,9980	0,9756	0,6529	0,9071	1,0667	1,0969	0,9522	0,9697
Consultation hôpital	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Consultation privée	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Examen selle	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Aspirine (20c)	1,0381	0,8951	0,3122	0,8044	0,7256	0,8617	1,1321	1,1394
Chloroquine (20c)	0,6166	0,8160	0,1788	0,7613	0,6365	1,0829	1,0913	1,0931
Pénicilline flacon	0,6434	1,0731	0,1880	0,8737	0,9120	0,8012	0,7758	0,8044
Paracétamol	0,8588	1,2333	0,7780	0,5778	1,0768	1,1709	1,0943	1,0723
Mentholatum	1,0175	1,1368	1,0262	1,0334	1,2694	1,1368	1,1196	1,1954
Vitamine B complex	2,5013	1,2716	0,8422	1,7836	1,0672	0,8852	0,8085	1,0283
Racine de gogoé	0,3046	0,3299	0,2030	0,2369	1,9797	2,0305	0,5008	0,3643
HYGIENE	0,9888	0,8953	1,5810	1,0863	1,0005	0,8061	1,1528	0,9091
Savon lessive 72 %	1,0000	1,0375	1,0167	0,9946	1,1957	1,0695	1,0625	1,1667
Savon soda	0,8252	1,1702	3,4756	1,2714	1,2267	1,5504	1,2011	1,0235
Savon noir local	1,0625	0,7610	1,8766	0,7259	0,7206	0,4042	0,6775	0,5041

Cure dent	0,3344	0,2715	0,4589	0,5556	0,2853	0,2229	0,4086	0,4256
Tube dentifrice	1,8812	1,2956	2,6876	2,0035	1,8549	0,9558	3,1328	1,7699
Coupe de cheveux	1,0584	0,8516	1,1132	0,8432	1,1901	0,6122	0,8379	0,6278
Défrisant	0,6931	0,8333	0,9214	0,8286	0,8333	0,8333	1,0833	0,9583
Balai local	0,8556	0,6624	0,9643	0,7659	0,5884	0,4186	0,6578	0,5262
Insecticide (mosquito)	1,1885	1,1749	1,7149	1,7879	1,1092	1,1885	1,3136	1,1798
LOISIRS	0,6421	0,5713	0,7685	0,7300	0,7712	0,8113	0,6800	0,6835
Place cinéma	0,6679	0,5667	0,5769	0,5000	0,6625	0,6625	0,4000	0,5385
Place football	0,6164	0,5760	0,9600	0,9600	0,8800	0,9600	0,9600	0,8286
EDUCATION/CULTURE	1,0796	0,9966	0,9054	1,0579	2,0798	1,0610	1,1712	1,1217
Kaki scolaire (mètre)	1,0402	1,1206	0,7943	1,4815	1,0082	1,2386	2,0047	1,4387
Stylo à bille	1,0000	1,0000	0,8788	1,0667	6,9849	1,0333	0,9722	1,0000
Cahier 100 pages	1,3966	1,1232	1,0000	1,1839	1,1684	1,3448	1,2759	1,1434
Table-banc	0,9197	0,7391	0,8538	0,5573	0,9043	0,5217	0,4701	1,0000
Journal horoya	1,0417	1,0000	1,0000	1,0000	0,3333	1,1667	1,1333	1,0267
COMMUNICATION	1,0556	1,3284	1,4676	1,1439	1,3076	1,3076	1,0714	1,2070
Affranch. lettre	1,1111	1,6364	0,9455	0,9273	1,3091	1,3091	1,0000	1,0000
Tel. interurb. (3mn)	1,0000	1,0204	1,9898	1,3605	1,3061	1,3061	1,1429	1,4140
CEREMONIES	0,7571							
Mouton sur pied	0,7571	0,7571	0,7571	0,7571	0,7571	0,7571	0,7571	0,7571
TABACS	1,2942	1,5716	0,6969	0,6876	0,6492	0,8628	0,8456	0,6471
Cigarette Marlboro	1,2942	1,5716	0,6969	0,6876	0,6492	0,8628	0,8456	0,6471
INDICE NON ALIM.	0,9729	0,8873	0,9929	0,9245	1,0408	0,9533	1,1473	1,0670
INDICE GENERAL	1,0350	0,9578	1,0750	0,9912	1,0987	1,1131	1,1461	1,1011

Il faut noter que pour les produits absents au niveau du panier et qui figurent au niveau des données de l'EIBC, c'est l'indice moyen du sous-poste auquel ils appartiennent qui a été pris en considération. Les corrections des dépenses nominales par les indices obtenus permettent de travailler sur des données réelles et facilitent la comparaison entre les ménages vivant dans des milieux différents.